

Séance de lundi 12 janvier 2004

PROJET

CONSEIL GENERAL QUARANTE TROISIÈME SEANCE

de lundi 12 janvier 2004, à 19 h 30
à l'Hôtel de Ville

Présidence de Mme Béatrice Bois (soc).

Y compris la présidente, 39 membres sont présents: Mmes et MM. Doris Angst (popecosol), Olivier Arni (soc), Pierre Aubert (lib), Jean-Charles Authier (lib), Françoise Bachmann (soc), Jean-Pierre Baer (soc), Christian Boss (rad), Sébastien Bourquin (soc), Alexandre Brodard (rad), Madeleine Bubloz (lib), André Calame (rad), José Caperos (lib), Mario Castioni (soc), Gérald Comtesse (lib), Nicolas de Weck (soc), Jacques Dind (popecosol), Daniel Domjan (rad), Dorothee Ecklin (popecosol), Jean-Marie Fauché (soc), Jimmy Gamboni (popecosol), Laurence Gauchat (soc), Eliane Henry Mezyl (popecosol), Blaise Horisberger (popecosol), Bernard Junod (popecosol), François Konrad (popecosol), Philippe Loup (soc), Roland Mäder (rad), Ingrid Mouglin Mora (popecosol), Mathieu North (lib), André Obrist (lib), Blaise Péquignot (rad), Philippe Ribaux (lib), Didier Rochat (soc.), Pascal Sandoz (rad), Fabienne Spichiger (rad), Cristina Tasco (soc), Robert Vauthier (rad), et Raymonde Wicky (soc).

Absences excusées : MM. Thomas Facchinetti (soc), Raymond Maridor (soc)

Le Conseil communal était représenté par MM. Antoine Grandjean (lib), président, Pierre Bonhôte (soc), vice-président, MM. M. Didier Burkhalter (rad), Eric Augsburger (popecosol) et Mme Françoise Jeanneret (soc), conseillers communaux.

Séance de lundi 12 janvier 2004

PROPOS PRÉSIDENTIELS

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, présente à l'assemblée ses vœux les meilleurs pour une année 2004 riche en satisfactions, en souhaitant que les membres du Conseil général fassent preuve de concision dans leurs interventions, tendant à atteindre plus d'efficacité dans les travaux réalisés.

PROCES-VERBAUX

Le procès-verbal de la 41^e séance (extraordinaire) de lundi 10 novembre 2003 est formellement adopté. Celui de la 42^e séance, du 1^{er} décembre 2003, sera adopté ultérieurement.

NOUVEAU MEMBRE ET PROCÉDURE

1. Au nom de l'assemblée, la présidente, **Mme Béatrice Bois**, souhaite une cordiale bienvenue à **M. Jimmy Gamboni** (popecosol), nouveau conseiller général, qui succède à M. Sylvain Affolter, membre non-affilié, qui a présenté sa démission avec effet au 15 décembre 2003, en raison de son départ de la localité. Elle lui souhaite de trouver pleine satisfaction dans l'exercice de ce nouveau mandat.
2. Par ailleurs, la présidente relève que, conformément à la pratique appliquée tant aux niveaux des Parlements cantonal que communal, et dans la mesure où les objets ont été déposés par un seul signataire, les motions et interpellations émanant de M. Sylvain Affolter seul, et figurant à l'ordre du jour en ont ainsi été retirés. Il s'agit des objets portant les numéros 03-301, 03-303, 03-304, 03-305, 03-604, 03-605, 03-606, 03-607, 03-608.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Béatrice Bois**, mentionne :

1. Dépôt par M. Jean-Pierre Baer (soc) d'une question écrite 03-811, intitulée « Initiative et contre-projets fiscaux, quelles conséquences pour les finances communales ? ». La présidente précise que cette question a été transmise au Conseil communal, lequel dispose d'un délai de deux mois pour lui apporter une réponse.
2. Dépôt sur les pupitres de la brochure « Pays Neuchâtelois Magazine », édition spéciale consacrée au district de Neuchâtel.

Séance de lundi 12 janvier 2004

3. L'envoi par la Chancellerie de la réponse du Conseil communal à l'interpellation no 03-610 de Mme Doris Angst, relative à l'application du programme d'action « Nature en ville ». Sa teneur se présente comme suit :

Réponse du Conseil communal à l'interpellation no 03-610
de Mme Doris Angst relative à l'application du programme d'action
« Nature en ville »

(Du 1^{er} décembre 2003)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le 1^{er} septembre 2003, Mme Doris Angst a déposé l'interpellation avec développement écrit dont la teneur est la suivante :

« Le Conseil communal peut-il nous dire quels moyens il se donne pour appliquer le programme d'action « Nature en ville » et s'il compte se doter d'un coordinateur « biodiversité », en particulier afin de centraliser et mettre à disposition des services concernés, les données et recommandations concernant la faune et la flore de la ville ? »

Développement écrit

En 1999, la commune de Neuchâtel s'est dotée d'un programme d'action « Nature en ville ». Ce programme a tout particulièrement comme but le maintien, la gestion et le développement de la nature et du paysage sur le territoire communal et vise à maintenir voire à augmenter la diversité des milieux, à favoriser les habitats naturels, à préserver les espèces animales et végétales. Un catalogue d'actions – non exhaustives – a été élaboré et un crédit voté. Certaines actions ont été menées à bien, d'autres peinent à être réalisées. Surtout celles qui concernent la protection et le maintien des espèces. Ceci est souvent dû à un manque de coordination et d'information des services concernés. Deux exemples récents : l'unique station de tulipes sauvages aurait été réduite sans l'intervention des organisations de la protection de la nature. Des nids d'hirondelles sont détruits sans que l'on recherche des solutions.

La protection de la faune et de la flore ne repose donc que trop souvent sur l'initiative et l'intervention des privés et le programme « Nature en ville » tend alors à ressembler à une belle publication en plus, volontiers utilisé comme moyen de promotion de la ville, mais sans suite pratique sur le terrain. Ce programme est soutenu par des subventions substantielles de l'Office fédéral de l'environnement, du Fonds suisse pour le paysage et aussi par le Canton.

La ville a donc l'obligation morale de mener à bien les actions proposées et d'en donner les moyens (avant tout l'information et conseils pratiques) à ses services ».

Séance de lundi 12 janvier 2004

Conformément à l'article 38 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, nous y apportons la réponse suivante.

1. Historique

Les objectifs d'aménagement et le plan directeur de la Ville de Neuchâtel ont été adoptés en 1994, définissant pour la zone d'urbanisation des objectifs généraux concernant les espaces non bâtis et notamment les espaces verts. Les principaux thèmes développés dans ce domaine concernent la conservation de ceux-ci, le maintien de la diversité des milieux naturels et l'encouragement à favoriser la nature en ville. Ces lignes directrices ont également servi de base à l'élaboration du nouveau plan d'aménagement communal adopté le 2 février 1998.

La prise en compte de la nature et du paysage dans ces documents a valu à la Ville de Neuchâtel l'attribution du prix « Nature comprise » de l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) en 1996.

La Ville de Neuchâtel dispose donc d'instruments d'aménagement qui lui permettent de mettre en œuvre des mesures de protection de la nature et de revitalisation du paysage pour la prochaine décennie. C'est ainsi que la démarche a été poursuivie sous la forme d'un programme d'actions dit « Nature en Ville ». Il vise à maintenir et à augmenter la diversité des milieux en favorisant le développement d'habitats naturels ainsi qu'à préserver les espèces végétales et animales, en particulier celles qui sont rares ou menacées.

Le programme d'action est constitué des phases suivantes :

1. Conception directrice
2. Plan d'action
3. Actions spécifiques
4. Contrôle et suivi
5. Information et sensibilisation

La conception directrice, première phase du programme, a pour but de préciser les lignes directrices générales et de définir les objectifs de gestion des différents types de milieux et de sites. Elle a été adoptée par notre Autorité le 5 octobre 1998.

Par la suite, un plan d'action, contenant 48 actions concrètes, a été établi. Ces dernières ont été proposées et élaborées par un groupe de travail.

Afin de coordonner et de mettre en œuvre les premières 48 actions spécifiques, un crédit a été adopté par votre Autorité en date du 6 octobre 1999 pour un montant de 360'000 francs. Le Fonds suisse pour le paysage (FSP) participe par une somme de 155'000 francs, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) octroie un

Séance de lundi 12 janvier 2004

montant de 99'338 francs et le canton, par son office de la conservation de la nature, a accordé une subvention de 5'000 francs. La charge nette après la déduction des subventions pour la Ville est d'environ 100'000 francs.

2. Organisation et coordination

Le programme d'action « Nature en Ville » est depuis son lancement appuyé par un groupe de travail qui s'est dès le début doté d'un coordinateur mandaté.

Ce groupe est présidé par l'architecte-urbaniste communal et rassemble le chef du Service des forêts, une collaboratrice des parcs et promenades, le conservateur adjoint du Museum d'histoire naturelle et le délégué à l'environnement. Le Jardin botanique y est également représenté par son directeur. Le conservateur de l'Office cantonal de la conservation de la nature y a participé également. Il s'en est retiré dernièrement, vu que le programme d'action est, selon ses termes, « sur de bonnes voies ». Le groupe réunit donc des spécialistes des différents domaines touchant la nature.

Ce groupe, qui se réunit régulièrement depuis 1997, a développé le programme d'action dès le début avec les mandataires. Le travail de coordination a été assuré par un mandataire externe jusqu'en 2000. Au début de cette année, le groupe de travail a été renforcé par une architecte paysagiste du Service de l'aménagement urbain qui a repris la fonction de la coordination du crédit « Nature en Ville ».

Rappelons que le groupe de travail a reçu la seule mission de mettre en place les 48 actions spécifiques selon le crédit « Nature en Ville » et de coordonner celles-ci entre les services responsables, d'échanger les expériences et connaissances ainsi que d'informer les autres services sur l'avancement des actions.

Il n'y a donc actuellement pas de coordinateur « biodiversité » proprement dit qui centralise et met à disposition des services les données et recommandations. Chaque service concerné par le programme « Nature en Ville » est doté de personnes compétentes, avec une formation dans le domaine de la nature. Cependant, aucun des services concernés n'a les ressources nécessaires pour assumer les prestations spécifiques à la faune et à la flore.

Les deux exemples cités dans le développement écrit de l'interpellation - les tulipes sauvages et les nids d'hirondelles – concernent des travaux qui ont fait objet de procédures de demande de permis de construire et de mise à l'enquête publique. Le groupe de travail « Nature en Ville » n'est pas consulté pour préavisier des projets de construction, ce qui ressortit à la compétence des services communaux concernés ainsi que de la commission « Nature et Paysage ». Il ne faut donc pas confondre

Séance de lundi 12 janvier 2004

le rôle du groupe de travail « Nature en Ville » avec celui des instances autorisant les constructions.

Il n'existe toutefois pas de service communal responsable des aspects faune et flore, ni pour l'instant d'inventaires relatifs à la biodiversité, non par manque de coordination ou d'information, mais par manque de ressources. Nous y reviendrons dans le chapitre 5 avec des propositions qui permettront une meilleure application des objectifs décidés dans le programme d'action.

Il est vrai que l'intervention par des organisations de la protection de la nature a permis de prescrire des conditions de protection pour l'unique station de tulipes sauvages dans le cadre d'une procédure de permis de construire. Ces organisations sont en effet intervenues par le biais d'oppositions lors de la mise à l'enquête publique d'un projet en ville. Cependant, l'Office cantonal de la conservation de la nature avait en l'occurrence été consulté en parallèle à la mise à l'enquête, notamment pour des questions de protection des haies. Les organisations se sont certes manifesté en premier, mais rien ne permet de dire que l'Office cantonal de la conservation de la nature n'aurait pas identifié le problème relatif aux tulipes sauvages lors de l'exercice normal de ses tâches de surveillance. Aucun défaut de coordination ne peut être soupçonné.

Les anciens bâtiments de l'Hôpital de Pourtalès, abritant des nids d'hirondelles ont été détruits sans compensation, faute de connaissances. Le permis de construire a été délivré en 1997, avant que le nouveau plan d'aménagement communal ou le programme d'action « Nature en ville » ne soient entrés en vigueur. Sur le site de Crêt-Taconnet, 12 nichoirs ont été posés pour des martinets suite à la démolition des anciens bâtiments. Des discussions sont en cours avec l'Association Ecoparc de façon à favoriser le retour des hirondelles.

Pour l'Hôpital des Cadolles et le Stade de la Maladière, abritant également des colonies d'hirondelles importantes, des solutions concernant la nidification des oiseaux vont être recherchées lors de l'élaboration des projets définitifs et dans le cadre des permis de construire.

Dans le cadre du crédit « Nature en Ville », une mare pour des hirondelles a été aménagée sur le terrain de la STEP en compensation de celle qui existait à la patinoire avant son extension.

3. Application pratique du plan d'action

La mise en œuvre des 48 actions arrivera bientôt à son terme. Le tableau annexé montre que seules deux actions sur 48 ont dû être abandonnées pour des raisons bien précises. Toutes les autres ont été réalisées selon les fiches explicatives du plan d'action qui décrivent les

Séance de lundi 12 janvier 2004

mesures à mettre en place. La plupart des actions sont achevées, quelques-unes sont sur le point de l'être.

Le plan d'action contient 8 actions spécifiques à la protection et au maintien des espèces végétales et animales. Elles ont été entièrement réalisées et concernaient principalement les deux points suivants:

- le sauvetage de la tulipe sauvage et du doronic,
- plusieurs aménagements spécifiques pour les hirondelles et les chauves-souris.

Une vingtaine d'autres actions ont permis de créer de nouveaux biotopes pour la faune et la flore ou de revaloriser des habitats naturels. En tant que nouveaux biotopes, nous pouvons citer les exemples suivants :

- l'étang de Combacervey,
- l'extension des vergers à hautes-tiges à Pierre-à-Bot,
- la plantation de haies vives à Pierre-à-Bot et à Serrières,
- la création d'un ruisseau « naturel » avec une plantation forestière au Cimetière de Beauregard (Jardin de recueillement);

ainsi que quelques réalisations concernant la revalorisation des habitats :

- l'entretien extensif des prairies et des talus,
- la rénovation d'un mur en pierres sèches à Pierre-à-Bot,
- le traitement d'une lisière étagée à Pierre-à-Bot.

Le crédit a également contribué à compléter les inventaires « Nature » par deux inventaires sur la thématique de murs (murs de Chaumont et en Ville).

En plus, trois projets ont été élaborés sur des sites méritant une revalorisation écologique : Carrière de Tête-Plumée, programme de restauration des murs à Chaumont, plan directeur sectoriel de Pierre-à-Bot Dessus.

Certaines actions avaient pour but d'informer et de sensibiliser les citoyens et citoyennes de la ville de Neuchâtel à l'importance des milieux naturels et la biodiversité en ville. A ce propos, il faut mentionner les deux magnifiques ouvrages « Cité des oiseaux » et « Cité des arbres » édités dans le cadre de ce programme par le Museum d'histoire naturelle.

L'année prochaine nous diffuserons les deux premiers manuels de conseils, d'une série non exhaustive, sur la conservation et la restauration des murs en pierres et sur les revêtements perméables. Ceux-ci s'adressent à tout intéressé, néophyte ou professionnel, afin de le sensibiliser et l'informer sur une pratique de travail en faveur de la diversité de la nature et du paysage.

Séance de lundi 12 janvier 2004

Le groupe de travail recherche également à travers la presse à informer continuellement la population sur le programme « Nature en Ville ».

Sur le terrain, une trentaine de panneaux explicatifs renseignent les intéressés sur les actions menées. En plus, lors de la mise en œuvre de certaines actions, la population, plus particulièrement les enfants, était invitée à participer (ex. plantation de haie, d'un verger, création d'une place de jeux « naturelle »).

Il est à préciser que les services communaux concernés par le programme « Nature en Ville » ne limitent pas leurs efforts à la seule réalisation de ces 48 mesures. Plusieurs démarches démontrent que certains services ont intégré les expériences du programme dans leur mode de travail quotidien. Un exemple : le Service des parcs et promenades s'oriente vers une gestion différenciée de ses espaces verts. Une gestion ciblée et réfléchie selon les exigences de chaque surface est pratiquée. De plus, de nombreux petits aménagements ont été réalisés en faveur de la faune et de la flore en dehors du programme d'action.

4. Perspectives d'avenir

Nous sommes convaincu qu'il faut intégrer les principes de protection et de développement des « éléments nature » dans la façon de travailler des services. C'est ainsi qu'un plus grand impact sur le territoire peut être atteint, car des actions isolées ont peu d'impact à long terme, surtout si aucun suivi n'est assuré.

Récemment, lors d'un premier bilan, les services ont défini les moyens nécessaires à intégrer de manière durable les expériences et le suivi des actions dans leur façon de travailler.

De ce même bilan, il ressort une méconnaissance de la flore et de la faune en ville. En effet, des plantes rares et menacées ainsi que les espèces animales sont parfois mises en danger par des constructions, sans qu'elles aient été répertoriées dans un inventaire au préalable. Les services sont souvent appelés à contacter plusieurs sociétés privées, pour obtenir des informations spécifiques à une espèce animale ou florale.

Si, au niveau de la végétation, on peut compter sur trois services pour la mise en place physique de mesures (parcs et promenades, forêts, jardin botanique), pour la faune aucun service communal n'a les compétences et les ressources nécessaires et il manque des moyens pour réaliser des mesures de protection.

Il faudrait également former une équipe sur le terrain qui dispose de la sensibilité et des bonnes connaissances en matière d'environnement. Cela permettrait une meilleure application des mesures et l'information

Séance de lundi 12 janvier 2004

aux tiers qui interpellent souvent les jardiniers sur place (ex. nouvelle plante rare dans une surface verte).

Si la Ville s'est dotée des instruments de planification permettant de mettre en œuvre des mesures de conservation de la nature et de revitalisation du paysage, les moyens à disposition n'ont pas permis pour l'heure l'établissement des deux plans directeurs sectoriels (selon l'art.164 du règlement d'aménagement) « Entretien et gestion des ZP2 et des OP » et « Plan d'arborisation ».

On le constate donc, quand bien même l'action de la Ville en faveur de la nature est importante, il reste un certain nombre de tâches qu'il serait souhaitable d'accomplir mais auxquelles nous renonçons en fonction de l'état actuel de nos moyens.

5. Conclusion

Contrairement à ce qu'affirme l'auteure de l'interpellation, les actions « Nature en Ville » ne peinent pas à être réalisées, mais le sont pratiquement toutes à ce jour. Le travail fourni par les services va même au-delà du programme d'action.

La coordination existe dans le cadre du programme « Nature en Ville », mais peut encore certainement être améliorée. Au vu de la situation financière, nous n'avons toutefois pas prévu de créer un poste de délégué à la biodiversité.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à l'interpellation n° 03-610.

Annexe: Etat d'avancement de la mise en œuvre des 48 actions spécifiques

Situation mi-octobre 2003 :

Action	Descriptif	Etat d'avance des actions
	Jardin botanique	
9.1.1	Sauvetage de la tulipe sauvage	Des bulbes ont été prélevés et cultivés en Jardin expérimental. Deux essais de réimplantation ont été réalisés au Jardin botanique, mais sans succès à long terme. Les efforts se portent actuellement sur la conservation de la population existante, à proximité immédiate d'un chantier, et sur la revitalisation de celle-ci. La création de nouvelles populations dans des endroits plus favorables du Jardin botanique, afin de réaliser à long terme la protection de la tulipe sauvage, fait désormais des tâches du Jardin botanique.
9.1.2	Sauvetage du doronic	Le travail a consisté à prendre des fragments de touffes de la population originale du Pertuis-du-Sault et de les diviser en Jardin expérimental. Une partie des plantes a été réintroduite à l'entrée du Jardin expérimental où elle forme une petite population. Des plantes sont également

Séance de lundi 12 janvier 2004

		conservées <i>ex situ</i> . La conservation en dehors de sa population d'origine est donc garantie à long terme.
	Muséum d'histoire naturelle	
9.2.1	Plantation d'une haie à Bruant zizi	Afin de favoriser le retour d'un petit oiseau devenu rare dans la région, le bruant zizi, une haie d'arbustes indigènes a été plantée avec l'aide de trois classes scolaires lors de l'aménagement du jardin potager à la rue des troncs en 1998 (voir act.10.1).
9.2.3	Aménagements pour les hirondelles de fenêtre entre STEP et patinoire	Réalisation d'une mare pour que les hirondelles puissent venir chercher des matériaux de construction (limon). A continuer.
9.2.4	Aménagements pour les oiseaux migrateurs à Monruz	Uniquement surveillance ornithologique durant Expo.02. Voir un projet d'aménagement en 2 ^{ème} étape du programme « Nature en ville ».
9.2.5	Petit guide ornithologique « Neuchâtel, cité des oiseaux »	Ouvrage de 144 pages proposant 12 promenades à la découverte des oiseaux. Présentation des actions « Nature en ville ».
9.2.6	Pose de nichoirs dans parcs publics	Construction de nichoirs réalisée au Muséum avec des groupes d'enfants. Pose de nichoirs à martinet.
9.2.7	Guide pour les arbres « Neuchâtel, cité des arbres »	Ouvrage de 168 pages proposant 7 promenades à la découverte des arbres de la ville. Présentation des actions « Nature en ville ».
	Service des forêts	
2.1	Entretien des haies à Chaumont	En collaboration avec l'OCCN, un cours a été organisé en octobre 2000 afin que les propriétaires privés entretiennent mieux leurs haies, cours fréquenté par une trentaine de personnes. En même temps, un petit dépliant " <i>Entretien d'une haie</i> " a été établi et un exercice concret a été effectué afin d'appliquer les principes.
2.2	Reconstitution et revitalisation des haies dans la région de Pierre-à-Bot	Différentes plantations ont été réalisées dans les alentours des places de sport. Certaines plantations de haies sont encore à compléter en fonction des autres utilisations des terrains dans ce secteur.
4.3.1	Aménagement d'un étang à la Combacervervey	Un grand projet réalisé, en collaboration avec une dizaine de services de la Ville et de l'Etat, afin d'améliorer la biodiversité dans ce secteur. Première étape terminée au printemps 2000.
4.3.2	Suivi biologique de l'étang de la Combacervervey	Très régulièrement, la situation du niveau d'eau et de la propreté de l'étang est contrôlée par le Service forestier et certains travaux d'entretien effectués. D'autre part, en collaboration avec le Musée d'histoire naturelle, un suivi biologique est assuré afin de connaître dans le détail les interventions favorables pour l'étang.
4.3.3	Aménagement et suivi de l'étang de la Combacervervey (travail de diplôme, Ecole normale)	Le travail de diplôme d'un étudiant de l'école normale a été réalisé en 2000, montrant que l'aspect administratif (autorisations, conditions de réalisation, contrôles, sécurité, etc.) prend beaucoup de temps et doit être soigneusement planifié pour un futur projet.
5.1.1	Sentier du Temps, Chaumont-Ermitage-Monruz	En collaboration avec un groupe de travail, dirigé par M. Maurice Grünig et l'Ecole suisse de Brienz (sculpture) les statues le long du Sentier du Temps ont été réalisées en 2000, sentier qui a trouvé un écho très favorable auprès de la population. Une brochure éditée en collaboration avec différents services complète cette découverte pour la population.
5.2.1	Traitement des lisières dans la région de Pierre-à-Bot	Selon la rotation des coupes, chaque partie des forêts de Chaumont est régulièrement entretenue et les lisières forestières dans la région de Pierre-à-Bot ont été entretenues ces 3 dernières années afin d'améliorer leur structure, le développement

Séance de lundi 12 janvier 2004

		des buissons et la biodiversité dans l'ensemble.
	Service des parcs et promenades	
3.1.1	Entretien du Verger Rond (prairie fleurie)	Réalisé. La prairie est fauchée de manière extensive par un agriculteur.
3.2.1	Entretien extensif de certains talus (étude préliminaire, définition entretien, mise en œuvre, information)	Dès 1999, un plan d'entretien différencié a été élaboré. Chaque année, environ 1/3 des surfaces vertes de la commune a été évalué, avec redéfinition et réflexion de l'entretien jusque-là pratiqué. Les employés sont sensibilisés à cette nouvelle pratique de l'entretien. Fin 2003, la totalité des surfaces aura été évaluée et un entretien spécifique sera appliqué dès 2004, tout en sachant que chaque espace est dans une dynamique évolutive. Un bilan sera tiré chaque année et des modifications apportées en fonction de l'évolution de certaines surfaces.
3.2.2	Coordination pour l'entretien des talus (SPP, Domaines, Voirie) + information	La question de la répartition de l'entretien a été abordée. Une véritable coordination pourra être envisagée lorsque l'entretien différencié sera planifié pour la totalité des surfaces.
3.2.3	Aménagement extensif de giratoire (à Gibraltar)	Le centre du giratoire évoque une zone pionnière. L'aménagement est constitué de graminées, pour la plupart indigènes, de tulipes botaniques et de pins sylvestres.
7.2.1	Aménagement du cimetière (Jardin du recueillement)	Un ruisseau, aménagé de façon naturelle, traverse le jardin de recueillement en passant par une plantation forestière et une prairie fleurie. L'entretien est extensif.
7.4.1	Aménagements extérieurs du CPLN	Réalisé.
7.4.2	Aménagements extérieurs de la STEP (thème eau-épuration)	La STEP est entourée d'une prairie fleurie semée. Une mare a été aménagée pour des hirondelles (voir action 9.2.3). La STEP a été certifiée en 2001 par la fondation Nature & Economie.
7.4.8	Musée d'ethnographie : prairie naturelle	Cette action est actuellement stoppée. Elle est en attente du résultat de concours d'architecture pour l'extension du MEN et d'un projet de réhabilitation du jardin historique. Actuellement l'entretien se fait selon les besoins (gazon fleuri).
7.4.9	Service-conseils (documents)	Cette action a été remplacée par une nouvelle, à savoir : « Cité des arbres » (voir act.9.2.7)
7.6.1	Traitement des pieds d'arbres	35 chênes ont été plantés sur la rue Denis-de-Rougemont dans une bande continue, végétalisée par un gazon fleuri stabilisé.
7.9.1	Aménagement d'une place de jeux "naturelle"	Cette place de jeux sensibilise les enfants à la nature (espèces indigènes de haies, petit jardin aromatique, hutte en saule vivant,...). Plusieurs actions avec les enfants ont été effectuées sur cette place, comme la plantation d'arbuste et plantes aromatiques, le tressage de la hutte en saule ainsi que le façonnage et la décoration de totems et autres sculptures en bois. Un compost a été mis en place avec des panneaux explicatifs, afin de sensibiliser petits et grands.
	Section de l'urbanisme	
10.1	Information autour du Jardin potager de la Rue des Troncs	Une séance d'information sur place a été organisée pour des habitants du quartier en été 1998. Une brochure « Jardiner sainement pour un environnement de qualité » est remise à chaque nouveau locataire afin de les sensibiliser à un jardinage respectueux de la nature.
10.2	Réalisation de panneaux explicatifs "Nature en ville"	Une trentaine de panneaux ont été posés. Pour chaque nouvelle action, un nouveau panneau peut être ajouté (action extensible).
10.3	Films "Nature en ville"	Faute de pouvoir les diffuser par la télévision locale, les films réalisés ont été transcrits en clips et sont à voir sous : www.ne.ch/neuchatel/nev
10.4	Catalogue d'excursions, démonstrations,	Excursion pour le groupe de travail élargi à Arau

Séance de lundi 12 janvier 2004

	Actions pour écoles publiques et entreprises (avec concours des médias, info dans B.O., saisons 1999-2000)	et Bâle. Rencontres avec les services concernés.
10.5	Suivi des actions par la presse	Une vingtaine d'articles informant la population sur la réalisation des différentes actions a été publiée principalement dans le BO ou L'Express. Les articles suivants sont encore prévus: Les lisières (SF) Plantation de haies à Pierre-à-Bot (SF) Restauration d'un mur modèle (SU, SPP) / Les murs en ville (SU, MHN)
10.6	Publication d'un calendrier des activités 1999	Réalisée.
10.7	Excursion pour les Services communaux dans des villes de Suisse alémanique exemplaires	Visite de la Ville de Bâle en 1999.
10.8	Tête Plumée : projet-carrière	Ce projet pilote a reçu en 1998 une mention lors du concours organisé par l'ASPAN et le FSP. Il pourra servir de référence pour d'autres carrières à l'abandon. Dans le cadre de ce crédit, une étude approfondie avec relevé de terrain et de devis a été réalisée.
6.1.1	Inventaire des murs en ville	Un mandat externe a été attribué et court jusqu'au printemps 2004.
6.1.2	Restauration modèle d'un mur en ville et manuel de conseils	Une partie du mur d'enceinte de la ferme de Pierre-à-Bot a été restauré cet automne par le Service des parcs et promenades. Un manuel de conseils sur les murs en pierres est en cours d'élaboration et va être publié au printemps 2004. Il a pour but d'encourager des privés à conserver et à rénover leurs murs en pierres.
6.1.3	Inventaire des murs de Chaumont	L'inventaire des murs a été réalisé par un bureau externe en 2000. Une carte d'inventaire avec fiches (SIG) est disponible à la section de l'Urbanisme.
6.1.4	Programme de restauration des murs à Chaumont.	Des murs méritant d'être rénovés ou reconstruits ont été sélectionnés dans l'ordre prioritaire sur la base de l'inventaire des murs. Un financement global (hors crédit « Nature en Ville) pour la restauration de ces murs doit encore être trouvé (probablement dans la planification quadriennale 2006-2009).
7.10.1	Pierre-à-Bot Dessus : Plan directeur sectoriel	En vigueur depuis le 2 décembre 1998.
7.10.2	Pierre-à-Bot Dessus : Plantation d'un verger à haute tige	Une réhabilitation et une extension du verger à hautes tiges, situé à l'est de la ferme de Pierre-à-Bot, ont été effectuées en plusieurs étapes depuis l'automne 2001. Une cinquantaine d'arbres fruitiers à hautes tiges, dont sept noyers, seront finalement plantés. La plantation des derniers arbres est prévue pour cet automne.
7.10.3	Pierre-à-Bot Dessus : Prairie maigre : suivi et information	La gestion des prairies de l'ancien golf de Pierre-à-Bot est intégrée dans le plan de gestion d'entretien différenciée des parcs et promenades (act. 3.2.1). Plusieurs panneaux explicatifs ont été implantés dans ce secteur (act. 10.2).
7.10.4	Pierre-à-Bot Dessus : Petits aménagements naturels (tas de pierres et bois)	Actuellement, cette action n'a pas été réalisée sur ce site. Par contre, le service des parcs et promenades a procédé à plusieurs petits aménagements de ce genre au Plan, à la rue des Tunnels et à la rue Matile (d'autres vont encore suivre).
7.5.1	Aménagement d'un jardin potager familial Rue des Troncs	25 parcelles ont été aménagées en 1998, donc une n'existe plus aujourd'hui.
8.3.1	Action nichoirs au Musée	En cours.
8.3.2	Aménagements de gîtes à chauves-souris dans les combles de bâtiments publics	Des chatières ont été aménagées pour l'Hôtel Communal, le Temple du Bas et la Tour de Diesse

Séance de lundi 12 janvier 2004

	(10)	par le centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO).
8.3.3	Aménagements de gîtes à chauves-souris contre les façades de bâtiments publics (2)	Des plaques en bois contre la façade ont été posés pour le collège des Parcs et de Vauseyon par le centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO). La pose de nichoirs est prévue pour les bains de l'Evole, une fois les travaux de rénovation terminés. En attendant, un nichoir a été fixé sur la façade de la Brasserie Muller.
8.3.4	Aménagement d'un accès aux combles de l'Eglise Rouge pour le Grand Murin	Cet aménagement a été également réalisé par le centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (CCO).
8.3.5	Animation et pose de nichoirs à chauves-souris dans les écoles.	Les maîtres des deux collèges Parcs et Vauseyon ont été renseignés sur les aménagements effectués (voir act. 8.3.3), soit par une visite guidée, soit par courrier. Cet été, une classe a étudié les chauves-souris lors des cours et a également participé à une observation nocturne.
Travaux publics		
8.1.1	Catalogue de réalisations avec revêtements perméables (brochure et exemples sur domaine public)	Le parking au cimetière a été réalisé entièrement avec différents types de revêtements perméables. Un manuel de conseils sur des revêtements perméables est en cours d'élaboration et va être publié au printemps 2004.
	Coordination	La coordination a été assurée par un mandataire externe jusqu'en 2000. Depuis, elle est reprise par la section de l'Urbanisme.

Séance de lundi 12 janvier 2004

ORDRE DU JOUR

QUARANTE TROISIÈME SEANCE

04-101

Nomination d'un membre au sein du Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Théâtre du Passage, en remplacement de Mme Valérie Garbani (popecosol), démissionnaire.

Rapports du Conseil communal

03-023

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour l'acquisition d'une imagerie par résonance magnétique (IRM) dans le NHP.

03-024

Rapport du Conseil communal, concernant l'acquisition du réseau électrique d'Hauterive.

03-022

Rapport d'information du Conseil communal concernant la motion 01-302 du groupe popecosol, relative à l'envoi de la propagande électorale dans l'enveloppe officielle.

03-025

Rapport d'information du Conseil communal au sujet de la votation communale du 30 novembre 2003 relative à l'initiative populaire communale « pour l'élection du Conseil communal par le peuple ».

Autres objets

03-501

Postulat de Mmes et MM. Didier Rochat, Philippe Loup, Raymonde Wicky, Nando Luginbuhl, Jean-Marie Fauché, Raymond Maridor, Béatrice Bois, Mario Castioni, Cristina Tasco, Thomas Facchinetti, Jean-Pierre Baer et Françoise Bachmann, intitulé « pour une intensification de la récolte des déchets dans les quartiers » (Déposé et développé le 13 janvier 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures visant à :

Séance de lundi 12 janvier 2004

- Diversifier les types de déchets récoltés dans les déchetteries de quartier (ex. papier, verre, boîtes de conserves) ;
- Assurer un ramassage élargi à domicile pour le papier ou certains déchets encombrants et en garantir une large information ;
- S'assurer les services d'une personne de référence en matière de conseil et de surveillance dans le domaine des déchets (« îlotier vert ») au profit des particuliers et des entreprises ;
- Eviter le dépôt sauvage de déchets encombrants ».

Discussion

Amendement du Conseil communal :

« Nous demandons au Conseil communal de faire le bilan de la récolte des déchets après la première année de fonctionnement de la nouvelle déchetterie communale de Plaines-Roches.

En tenant compte des résultats qui seront atteints, le Conseil communal est prié *d'étudier* l'opportunité d'introduire des *mesures* complémentaires *visant* notamment à :

- Diversifier *d'avantage* les types de déchets ...
(suite sans changement)

03-502

Postulat du groupe radical, par MM. Robert Vauthier, Daniel Domjan, Christian Boss, Pascal Sandoz, Jacques Perret, Fabienne Spichiger et Blaise Péquignot, pour une étude des transports publics bien adaptée à notre agglomération (Déposé et développé le 13 janvier 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier d'entente avec les TN et ses partenaires :

1. La possibilité d'introduire le paiement en tranches mensuelles des abonnements annuels ;
2. De réviser la politique tarifaire à l'échelle de l'ensemble du réseau TN, cela de concert avec la mise en œuvre de mesures d'améliorations de l'offre (horaires, cadences, qualités de dessertes).

Il va de soi que ces éléments sont à intégrer au plan directeur des transports publics, plan à établir conformément au postulat déposé par notre groupe il y a une année ».

Discussion (regroupée avec celle relative au postulat 03-503)

03-503

Postulat du groupe libéral, par MM. Pierre Aubert, Philippe Ribaux, Mathieu North, André Obrist, Gérald Comtesse, Mme Madeleine Bubloz, M. Jean-Charles Authier, relatif à l'augmentation de la vitesse des transports publics en ville de Neuchâtel (Déposé et développé le 13 janvier 2003) :

« Le Conseil communal est invité à dresser l'inventaire, en collaboration avec la direction des TN, des endroits du réseau, situé en ville de Neuchâtel, où la vitesse des véhicules de transports en commun est insuffisante et à étudier les possibilités de remédier à cet état de fait en présentant, si nécessaire, diverses variantes avec les coûts et les inconvénients pour d'autres usagers qu'elles engendreraient ».

Discussion (regroupée avec celle relative au postulat 03-502)

03-603

Interpellation du groupe socialiste, par Mmes et MM. Philippe Loup, Thomas Facchinetti, Raymonde Wicky, Jean-Pierre Baer, Cristina Tasco, Didier Rochat, Françoise Bachmann, Béatrice Bois, Sébastien Bourquin, relative à l'antenne de téléphonie mobile située sur le collège des Parcs (Déposée le 30 janvier 2003.) :

« Le Conseil communal peut-il nous dire ce qu'il entend entreprendre pour que l'antenne de téléphonie mobile située sur le collège des Parcs soit supprimée et dans quels délais cette opération peut-elle être effectuée ? »

Développement écrit (Déposé le 3 novembre 2003) :

Dans son rapport le conseil communal déclare : « Dans la zone d'urbanisation de la commune de Neuchâtel, hormis les situations particulières où le Conseil communal peut interdire, au cas par cas, une nouvelle antenne (bâtiments ou vues protégées par exemple), seul le périmètre de protection du centre-ville définit un secteur où des restrictions de portée générale peuvent être introduites, du fait qu'elles découlent d'objectifs de protection d'un site.

Ainsi que déjà déclaré, nous trouvons très favorable que le secteur du centre-ville élargi soit interdit pour la pose de ces antennes. De même, le fait qu'aucun bâtiment de l'administration communale n'en recueille nous remplit d'aise également.

Malheureusement, un seul bâtiment fait exception à cette règle, de plus un établissement scolaire, à savoir le bâtiment du collège des Parcs.

Pour le groupe socialiste, qui rejoint en cela l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, il faut éviter de construire ces antennes de téléphonie mobile dans une zone habitée. Entre le désir de la population d'être protégée contre les rayonnements non ionisants et les intérêts des opérateurs, le conflit est réel. Certes

Séance de lundi 12 janvier 2004

l'on connaît encore mal les effets de ce « smog électrique » sur notre organisme mais le groupe socialiste trouve important que la Ville agisse à titre préventif en éloignant à une distance convenable ces installations, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'une école.

Nous trouvons injuste d'exposer des enfants à une menace de troubles encore diffuse et peu connue. Nous trouvons cela d'autant plus injuste qu'il s'agit d'une exposition involontaire et que ce genre d'installation ne profite qu'aux utilisateurs de téléphonie mobile, l'intérêt de la collectivité n'est donc nullement établi. De plus, les informations scientifiques disponibles demeurant encore insuffisantes, il est sage d'agir avec prévention et circonspection. Nul besoin de nous rétorquer que ces antennes ont un caractère plus ou moins directionnel émettant horizontalement dans un secteur de 120 à 180 degrés. Il nous est également connu qu'en dehors de leur cône de rayonnement principal, leur intensité est bien plus faible.

En avril 2003, la commune de Blonay refusa l'installation d'une nouvelle installation de téléphonie mobile sur son territoire. Sa décision fut motivée par une levée d'oppositions mais aussi par le fait que la multiplication des opérateurs provoque également un accroissement des demandes d'installation d'antenne alors que les périmètres concernés sont souvent déjà couverts par d'autres opérateurs.

Dans le cas qui nous occupe, aucun inventaire des antennes de téléphonie sur le territoire de notre commune n'existe, la clause impérative du besoin n'est donc nullement établie. C'est pourquoi, le groupe socialiste pour toutes les raisons invoquées ci-dessus demande au Conseil communal d'enlever cette antenne dans des délais brefs afin que cette exception sur un bâtiment communal disparaisse.

03-504

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Eliane Henry-Mezil, Blaise Horisberger, Doris Angst, François Konrad et Dorothée Ecklin, intitulé "pour une conception écologique et sociale du site de la brasserie Muller" (Déposé le 10 mars 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les caractéristiques écologiques et sociales du site de la brasserie Muller, puis d'établir un bilan et de proposer des mesures dans la perspective d'une occupation optimale des lieux par les locataires ».

Développement écrit

Après plusieurs rapports concernant des locaux sis au quai Philippe-Godet nos 16-18, et alors qu'on nous propose ce soir de voter un crédit de 550'000 francs pour l'adaptation des mesures de sécurité dans les locaux occupés par l'Association des musiciens neuchâtelois, il semblerait judicieux de prendre en considération d'une manière plus globale le site de la brasserie Muller.

L'ensemble du site, acquis par la Ville au début des années nonante, comprend la plus vieille maison de la ville et un complexe industriel construit en 1957. Les locaux disponibles sont aujourd'hui pratiquement tous occupés (à l'exception de la salle des 25 cuves) par des institutions privées et publiques. Cela implique une fréquentation importante de ces lieux par des jeunes et des adultes, aussi bien la journée que le soir durant les week-end.

Séance de lundi 12 janvier 2004

Dans ces circonstances, il paraît important, aujourd'hui, d'envisager ce site comme un lieu ouvert au public et d'élaborer ainsi une conception d'ensemble qui permette son occupation et son exploitation dans des conditions optimales. Cette étude devrait intervenir si possible avant la rénovation des derniers espaces inoccupés du site, et comprendre, entre autres, les aspects suivants :

- Ecologiques, notamment :
 - Chauffage,
 - Isolation,
 - Eclairage,
 - Conversion au label Minergie ;
- Sociaux, notamment :
 - Poste de conciergerie pour l'entretien du bâtiment,
 - Vitesse de circulation limitée sur la route cantonale au sud,
 - Elargir ou redessiner les passages à niveau pour piétons existants aux alentours,
 - Mettre en place une signalétique des lieux,
 - Aménager les espaces communs, notamment les deux cours intérieures (bancs, etc.),
 - Favoriser la réunion des locataires pour définir les modalités d'occupation des lieux.

Au fil des années, le site de la brasserie Muller tend à devenir un « pôle culturel et social » reconnu de notre ville, et cette évolution très intéressante mérite d'être encouragée.

Discussion

03-306

Motion du groupe popecosol, par Mmes et MM. Doris Angst, Bernard Junod, Eliane Henry-Mezil, François Konrad, Dorothee Ecklin, Ingrid Mouglin Mora, Jacques Dind et Blaise Horisberger, concernant l'utilisation du papier recyclé par l'administration communale (Déposée le 10 mars 2003) :

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier l'introduction de l'utilisation le plus systématiquement possible du papier recyclé (papier à lettre, papier à copier, enveloppes, papier WC, brochures d'information, documentation pour le Conseil général, etc.), ainsi que les possibilités de réduire la consommation globale du papier (en copiant par exemple systématiquement recto/verso).

Partout où l'utilisation de papier blanc pourrait être indispensable, nous demandons que le Conseil communal étudie l'utilisation de papier certifié FSC.

Développement écrit

Aujourd'hui, il existe pour presque toutes les utilisations des sortes correspondantes de papier recyclé. La qualité du papier recyclé n'a cessé de s'améliorer et il ne présente aucun problème pour les appareils comme les fax, imprimantes, photocopieuses.

Séance de lundi 12 janvier 2004

Les fabricants de ces machines le confirment. Il n'existe donc plus guère de raison de ne pas l'utiliser. La Ville de Neuchâtel s'est dotée d'un Agenda 21 et a souscrit aux principes du développement durable (signature de la Charte d'Aarborg). L'utilisation du papier recyclé s'inscrit parfaitement dans cette ligne. N'oublions pas que les papiers recyclés représentent une charge pour l'environnement réduite d'un tiers en moyenne par rapport au papier en fibres neuves (économies en eau et en énergie, utilisation moindre de produits chimiques, etc.).

En plus, le papier recyclé est plus d'un quart meilleur marché que le papier à base de fibres neuves. Citons comme exemple le cas du canton de Genève : grâce aux nouvelles directives en matière de papier, il économise 20'000 francs par an (en copiant recto/verso et en utilisant exclusivement du papier recyclé).

Discussion

03-505

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Doris Angst, Dorothée Ecklin, François Konrad, Ingrid Mouglin Mora, Eliane Henry-Mezil, Jacques Dind et Blaise Horisberger, concernant l'amélioration de l'offre en parkings d'échange à proximité de Neuchâtel et la mise en place d'un système de transport public sur appel (Déposé le 24 mars 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier très rapidement, le cas échéant en collaboration avec les autorités cantonales et celles des communes voisines, les moyens d'améliorer l'offre en parkings d'échange et leur attractivité, ainsi que la mise en place d'un système de transport public sur appel pour desservir les zones périphériques et pour assurer une offre attractive également en périodes creuses ».

Développement écrit :

La lecture du rapport intermédiaire de l'observatoire 2002 du stationnement nous apprend qu'entre 1992 et 2002, pendant que les taux de motorisation dans le canton et en ville de Neuchâtel augmentaient respectivement de 9,1% et 6,9% (page 8), l'offre de places de stationnement au centre-ville de Neuchâtel augmentait, elle, de 50%, alors qu'elle ne progressait que de 5% en périphérie. Durant la même période, les TN ont vu le nombre annuel de leurs usagers diminuer de près de deux millions !!! Le Plan directeur communal adopté en 1994 et cité par le rapport concernant le réaménagement des Jeunes-Rives (page 6) stipule que la maîtrise du stationnement permet d'avoir une influence directe sur l'offre en transports publics et l'importance de l'automobile.

Triste constat : ce postulat a été vérifié par l'absurde : la non-maîtrise du stationnement au centre-ville a provoqué une chute vertigineuse (-11%) de la fréquentation des transports en commun.

Grâce à l'Expo.02, cette tendance a été stoppée et même inversée pendant deux ans. Avec pour objectif la poursuite de cet effort d'inversion, le projet d'aménagement des Jeunes-Rives prévoit une réduction brute d'environ 400 places de parc. Par contre, cette réduction est immédiatement compensée par un projet d'extension du parking du port et par le projet de complexe de la Maladière qui en prévoit 930

Séance de lundi 12 janvier 2004

nouvelles, soit un bilan de 700 nouvelles places de parc et de nombreuses mesures pour fluidifier le trafic automobile en direction du centre-ville.

A nouveau, le bilan global de ces projets est en contradiction patente avec le Plan directeur communal. Il décourage de plus radicalement lorsqu'il ne contrarie pas les efforts demandés à la population suisse en général, et neuchâteloise en particulier, en vue de réduire les émissions de CO₂ dues aux transports. En effet, comment adopter un comportement plus respectueux de l'environnement alors que les principaux investissements effectués en ville de Neuchâtel favorisent le recours à l'automobile.

Il nous paraît donc essentiel d'inverser immédiatement et définitivement la tendance et de favoriser au maximum et très rapidement le recours aux transports en commun à l'aide non seulement de mesures financières, mais aussi par des mesures structurelles. Cela d'autant plus qu'une des mesures prises dans le cadre du premier train de mesures en faveur d'une mobilité durable, soit la nouvelle ligne nord, semble faire la preuve de son utilité. Par contre, le premier bilan des parkings d'échange semble plus mitigé. En effet, le rapport intermédiaire de l'observatoire 2002 du stationnement (page 39) nous apprend d'une part que les pendulaires utilisent comme parking d'échange les places de parc des quartiers périphériques – réduisant d'autant leur disponibilité pour les habitants et usagers de ces quartiers – et d'autre part que le taux d'occupation moyen des 350 places mises à disposition sous le régime P+R est d'environ 20% avec d'importantes variations d'un parking à l'autre, et cela après cinq mois d'exploitation. Par ailleurs, il apparaît que la praticabilité des parkings d'échange est déterminante pour leur attractivité. Ainsi, par exemple, une étude réalisée à l'EPFL a montré que la diminution de 7 à 2 minutes du temps de trajet entre parking et arrêt de transport en commun provoquait un doublement du taux d'utilisation du parking d'échange en question.

Enfin, le canton de Vaud introduit actuellement un système de transport public sur appel qui semble faire ses preuves, en réduisant les charges financières tout en améliorant l'offre dans les régions périphériques. Nous pensons qu'un tel système pourrait se révéler utile pour permettre aux habitants de zones non desservies par une ligne régulière d'accéder au réseau de transport en commun ou même directement à Neuchâtel.

Il y a plus d'une année, notre autorité a adopté un arrêté portant en particulier sur l'engagement d'un délégué aux transports et à la mobilité. Il y a un an moins un jour, notre autorité adoptait également un postulat demandant au Conseil communal d'étudier l'opportunité d'établir un plan directeur des transports en commun. Il est urgent que ces décisions portent leurs fruits et nous nous proposons d'y contribuer par le présent postulat.

Discussion

03-506

Postulat de MM. Jean-Charles Authier, Gérald Comtesse, Mathieu North, Pierre Aubert, Philippe Ribaux, Mme Madeleine Bubloz, MM. José Caperos et André Obrist, concernant les perspectives d'avenir pour le centre-ville (Déposé le 24 mars 2003) :

« Le Conseil communal peut-il nous indiquer l'idée qu'il se fait du devenir de l'activité économique et de l'activité en général au centre-ville de

Séance de lundi 12 janvier 2004

Neuchâtel ? Peut-il, par ailleurs, nous renseigner sur les dispositions qu'il prend ou compte prendre pour mettre en œuvre cette idée ? »

Développement

La baisse d'activité économique du centre-ville et la disparition prochaine de quelques commerces phares ne laissent pas de poser quelques questions :

- Le centre-ville est-il condamné à terme à un déclin de ses activités commerciales et à laisser place libre aux centres commerciaux périphériques ?
- Ne s'agit-il que d'un mouvement passager et réversible, et comment interpréter alors la baisse constante du nombre d'emplois ?
- S'il est vérifié, veut-on et peut-on enrayer ce mouvement, et comment ?
- Sinon, quelle perspective envisage-t-on et quelles missions veut-on attribuer au centre de la cité à l'avenir ?

Discussion

03-507

Postulat de Mmes et MM. Nando Luginbuhl, Olivier Arni, Nicolas de Weck, Jean-Marie Fauché, Thomas Facchinetti, Cristina Tasco, Raymond Maridor, Béatrice Bois, Didier Rochat, Raymonde Wicky, Françoise Bachmann, Philippe Loup et Jean-Pierre Baer concernant le déplacement du skatepark sur le site des Jeunes-Rives (Déposé et développé le 24 mars 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'examiner la possibilité de déplacer le skatepark situé actuellement derrière la STEP, à la place du 12 Septembre, ou ailleurs sur le site des Jeunes-Rives, et d'inclure dans cet espace un skatepark définitif lors de la phase 2 du réaménagement.

Le Parlement des Jeunes et les personnes concernées seront associées à ce projet.

Discussion

03-508

Postulat du groupe libéral, par Mme et MM. José Caperos, Madeleine Bubloz, Gérald Comtesse, Jean-Charles Authier et Pierre-François Aubert, intitulé "pour une amélioration des performances de l'administration communale" (Déposé et développé le 5 mai 2003):

« Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures visant à améliorer la productivité et les performances de l'administration communale de Neuchâtel par l'intégration de ses services dans une association ayant pour vocation la recherche de l'excellence ».

Discussion

03-509

Postulat du groupe socialiste, par Mmes et MM. Olivier Arni, Nando Luginbuhl, Raymond Maridor, Françoise Bachmann, Cristina Tasco, Nicolas de Weck, Béatrice Bois, Mario Castioni, Raymonde Wicky, Didier Rochat et Philippe Loup, pour une "animation socioculturelle dans les quartiers" (Déposé le 5 mai 2003):

« Dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants de Neuchâtel près de leur lieu de vie et d'habitation, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer des centres d'animation socioculturels ou maisons de quartiers en ville de Neuchâtel, notamment aux Acacias, à La Coudre et à Serrières.

La mission de ces centres/maisons de quartier devrait être, entre autres, de développer et d'améliorer la qualité du « vivre ensemble » des habitantes et habitants, de renforcer l'action communautaire, de contribuer à développer des liens positifs et constructifs entre les personnes par la création de lieux de rencontre, d'animation et d'échange.

L'étude proposera un mode d'organisation, de coordination ainsi qu'une ligne d'animation globale en lien avec la politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel.

Développement écrit

Nous vivons une époque dans laquelle sévit une féroce compétition économique, avec comme conséquence notamment la précarité de l'emploi mais aussi l'exclusion des plus faibles, qu'ils soient jeunes ou plus âgés.

Notre société connaît une crise du lien social et des valeurs communes qui régissent la vie sociétale. Chacun est poussé à entrer dans une logique qui favorise un individualisme forcené, le « chacun pour soi ». Ce système du « que le meilleur gagne » induit un climat d'insécurité et met à rude épreuve la solidarité entre les gens. Cependant, les problèmes et les enjeux de la société d'aujourd'hui concernent chacun et affectent d'ailleurs la vie de tous.

Une question importante qui se pose est : comment permettre aux gens de participer activement à la vie en commun, de pouvoir s'exprimer et d'avoir une action sur leur environnement, plus particulièrement dans leur quartier, près de leur lieu de vie, d'habitation.

Il est important de soutenir et de renforcer les liens sociaux et les valeurs communes du « vivre ensemble » qui rassemblent les gens par-delà les différences générationnelles, culturelles, socio-économiques ou liées à l'appartenance religieuse.

Les liens entre les personnes dans leur vie quotidienne, le sentiment d'appartenir à une même société et de pouvoir agir sur l'environnement immédiat, tout cela contribue sans doute à construire une solidarité forte entre les habitantes et habitants, et rend possible, par le dialogue et la rencontre, la résolution de nombreux problèmes liés à la vie en société. Des projets peuvent aussi émerger et dynamiser en retour la société.

Séance de lundi 12 janvier 2004

C'est pourquoi, dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants de Neuchâtel près de leur lieu de vie et d'habitation, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer des centres d'animation socioculturels ou maisons de quartiers en ville de Neuchâtel, notamment aux Acacias, à La Coudre et à Serrières.

L'animation socioculturelle comprend toutes les initiatives qui visent à mobiliser des personnes, des groupes, des collectivités en vue de la ré appropriation des divers aspects de leur vie quotidienne liés à l'environnement socioculturel.

L'animation socioculturelle vise à :

- Mettre en relation des acteurs sociaux au sein de groupes naturels, d'associations volontaires, de collectivités locales ou d'institutions socio-éducatives, afin de favoriser la communication et la participation ;
- Permettre à ces acteurs de formuler leurs divers besoins et d'y répondre par eux-mêmes ;
- Favoriser une dynamique de l'innovation et du changement social et culturel.

Au travers de ces finalités, l'animation socioculturelle remplit certaines fonctions sociales qui peuvent être résumées ainsi :

- Une fonction d'adaptation et d'intégration,
- Une fonction de récréation,
- Une fonction de promotion culturelle,
- Une fonction de régulation sociale.

La mission de ces centres d'animation socioculturels/maisons de quartier devrait être, entre autres, de développer et d'améliorer la qualité du « vivre ensemble » des habitantes et habitants, de renforcer l'action communautaire, de contribuer à développer des liens positifs et constructifs entre les personnes par la création de lieux de rencontre, d'animation et d'échange.

L'étude proposera un mode d'organisation, de coordination, ainsi qu'une ligne d'animation globale en lien avec la politique de la jeunesse de la Ville de Neuchâtel.

Discussion

03-510

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Dorothee Ecklin, Ingrid Mouglin Mora, Jacques Dind, Bernard Junod, Doris Angst, Eliane Henry Mézyl, François Konrad et Blaise Horisberger, intitulé "en faveur d'une politique active en matière de logements à loyers modérés" (Déposé le 5 mai 2003):

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens d'encourager et de favoriser la création de coopératives d'habitation en ville de Neuchâtel, dans le sens d'une politique du logement sociale, conviviale et écologique. Le Conseil communal pourra associer à cette démarche également les autres communes de la région ainsi que, dans la mesure de leur compétences, le Canton et la Confédération ».

Développement écrit:

La pénurie de logements qui sévit à Neuchâtel depuis plusieurs années est criante, et néfaste aux yeux de tous, notamment des locataires qui constituent les 70% de la

Séance de lundi 12 janvier 2004

population. Cette situation rend également plus difficile l'accès au marché des logements à loyers modérés. Les Suisses consacrent en moyenne déjà 26% de leurs revenus à leur habitat, ce qui est très élevé par rapport à une moyenne européenne. Parmi les moyens de contrer la pénurie de logements, on cite généralement l'aide aux investissements. Il en est un autre, moins connu, mais aussi efficace et socialement intéressant, la coopérative d'habitation. Parmi les avantages, mentionnons entre autres:

- la possibilité d'utiliser le 2^e pilier pour souscrire à des parts sociales
- la qualité de coopérateur qui permet de participer à la gestion de l'immeuble
- la coopérative implique certains avantages semblables à ceux d'une propriété par étage, mais avec un investissement nettement inférieur.

Alors qu'on sait que 70% de la population suisse est locataire, consacrant près de 30% au loyer, nous pensons qu'il est juste de favoriser ce type de logements, ce qui contribuerait à augmenter l'offre en logements à loyers modérés.

Discussion

03-511

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Dorothee Ecklin, Ingrid Mougin Mora, Blaise Horisberger, Jacques Dind, Eliane Henry-Mézil, Doris Angst et Bernard Junod, intitulé « pour la mise en place d'un service de livraison à domicile pour la population de la ville de Neuchâtel » (Déposé le 2 juin 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de mettre en place un service de livraison à domicile, efficace et bon marché, pour la population et valable à partir de tous les commerces de la ville de Neuchâtel, »

Développement écrit:

L'accès au centre ville est une question qui préoccupe beaucoup les commerçants qui ont pignon sur rue dans la zone piétonne. Ceux-ci craignent en effet qu'une accessibilité restreinte des automobiles dans ce secteur n'entraîne un ralentissement conséquent de leurs activités. Cette crainte s'oppose toutefois aux avantages avérés que constitue la possibilité pour les piétons, clients de ces commerces, de déambuler en toute liberté au centre ville. Personne n'envisagerait sérieusement aujourd'hui de permettre à nouveau la circulation automobile dans ces rues. L'attractivité du centre ville dépend donc certainement d'un réseau de transports publics efficace et performant. Il est cependant clair que certains achats sont encombrants ou lourds à porter au point de dissuader les clients de venir s'approvisionner au centre ville.

En vue de concilier ces éléments apparemment contradictoires, et dans la perspective des développements urbanistiques importants à venir dans notre ville, nous demandons au Conseil communal d'envisager la mise sur pied d'un service efficace et bon marché de livraison à domicile. Ce service devrait être accessible durant les heures d'ouverture des magasins à toutes les personnes résidant sur le territoire de la commune pour des achats qu'elles auront faits au centre ville mais qu'ils leur seraient difficile voire impossible de ramener à bon port en utilisant les transports publics.

Discussion

03-512

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Doris Angst, Bernard Junod, Eliane Henry-Mézil, Ingrid Mouglin Mora, Jacques Dind, Dorothee Ecklin, Blaise Horisberger et M. Sylvain Affolter (non affilié), intitulé « pour infléchir, voire inverser la tendance à l'augmentation du trafic motorisé en ville » (Déposé le 2 juin 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens dont il dispose en vue d'inverser la tendance actuelle à l'augmentation du trafic motorisé en ville ».

Développement écrit

Divers rapports du Conseil communal ayant affaire à la circulation partent du principe que le trafic motorisé augmente chaque année de 2%. Cela semble être considéré comme une fatalité.

Parallèlement à cette augmentation du trafic motorisé, la pollution de l'air et le bruit augmentent également. Plusieurs secteurs de notre ville s'approchent dangereusement des valeurs limites légales, s'ils ne les dépassent pas déjà (bruit).

Pourtant, il existe des mesures capables d'inverser cette tendance (cf. les divers rapports et études du pfn41). Un exemple : dans la ville de Freiburg im Breisgau, une volonté politique ferme et des mesures adéquates ont réussi à diminuer de 15% la proportion des déplacements urbains effectués en voiture entre 1982 et 1999. Pourquoi cela ne serait-il pas possible pour la ville de Neuchâtel ? »

Discussion

03-513

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Dorothee Ecklin, Ingrid Mouglin Mora, Blaise Horisberger, Jacques Dind, Bernard Junod, Eliane Henry-Mézil et Doris Angst, intitulé « pour un suivi conséquent de l'état de la pollution de l'air en ville de Neuchâtel » (Déposé le 2 juin 2003) :

"Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de contrôler en permanence la pollution de l'air et le niveau sonore dans le quartier de la Maladière, notamment aux abords du futur stade et de la sortie de l'autoroute."

Développement écrit

L'aménagement du futur complexe multifonctionnel de la Maladière entraînera une augmentation sensible de la circulation automobile dans le quartier. Or, selon les

Séance de lundi 12 janvier 2004

informations actuelles, les habitants de ce quartier sont, par endroit, déjà soumis à des niveaux sonores dépassant les normes. En ce qui concerne la pollution de l'air, la charge actuelle de NO₂ est proche de la valeur limite OPAir. Le respect de cette limite après la mise en service de la Maladière n'est pas assuré. Ceci ressort clairement du rapport d'impact sur l'environnement et des discussions au Conseil général relatives au projet en question.

Nous demandons par conséquent au Conseil communal de s'engager à tenir un contrôle scientifique permanent de la qualité de l'air et des émissions de bruit dans cette zone. Dans ce cadre, il devra également informer la population résidente sur les valeurs mesurées et prendre toutes les mesures utiles pour protéger les habitants et éviter un dépassement des normes admises.

Discussion

03-514

Postulat du groupe popecosol, par Mmes et MM. Dorothee Ecklin, Ingrid Mougin Mora, Blaise Horisberger, Jacques Dind, Bernard Junod, Eliane Henry-Mézil et Doris Angst, intitulé « pour une nouvelle conception du trafic automobile de transit en ville de Neuchâtel » (Déposé le 2 juin 2003) :

"Le Conseil communal est prié d'étudier, dans le cadre du réaménagement du site de la Maladière, les voies et moyens de modérer au maximum le trafic automobile de transit sur l'axe sud est/ouest, soit entre le Quai Ph.-Godet et la Rue des Falaises, en passant par la Place d'Armes, la Place A.-M. Piaget et l'Avenue du 1^{er}-Mars, tout en donnant davantage de place à la mobilité douce (deux-roues, etc.), en favorisant la circulation des transports publics et en offrant un accès plus direct et plus convivial aux piétons entre le centre ville (zone piétonne) et le bord du lac."

Développement écrit

L'aménagement du futur complexe multifonctionnel de la Maladière opérera un changement important de la conception urbanistique de notre ville. Il laisse non seulement présager un relativement fort développement de l'agglomération mais étendra également l'activité et le centre économiques vers l'est, notamment au bord du lac, sur les rues bordant le Jardin anglais et aux alentours de l'Université.

Partant de cette nouvelle configuration, il nous semble important de reconsidérer les flux de circulation au sud de la ville, notamment sur l'axe qui va du Quai Ph.-Godet à la route des Falaises, en passant par la rue de la Place-d'Armes, la Place Numa-Droz et Place A.-M. Piaget, l'Avenue du Premier-Mars et la rue de la Pierre-à-Mazel. Cet axe coupe littéralement en deux notre ville, avec, d'un côté, les quartier et les espaces sis directement au bord du lac et, de l'autre, le centre commercial de la ville.

Séance de lundi 12 janvier 2004

Par ailleurs, la circulation étant, du moins à certaines heures, si dense sur ce parcours qu'il devient difficile aux usagers des deux roues, aux véhicules des TN et aux piétons de s'intégrer sans autres dans ce flux de bagnoles et de camions polluants et pressés.

Nous demandons dès lors au Conseil communal de profiter de l'aménagement du complexe multifonctionnel de la Maladière pour améliorer, dans la mesure de ses compétences et de ses moyens, cette situation principalement au profit de la mobilité douce, des transports publics et surtout des piétons, généralement laissés pour compte dans la politique des transports. Dans une perspective globale, et peut-être idéale mais non irréaliste, on devrait tendre à une extension de la zone piétonne actuelle tant en direction du bord du lac que du Jardin anglais.

Dans son analyse, le Conseil communal devra tenir compte de la position des divers groupes d'intérêts organisés et représentés sur la commune. Si le besoin s'en fait sentir, on pourra également envisager une consultation populaire plus large.

Discussion

03-609

Interpellation du groupe Popecosol, par Mme Dorothee Ecklin, relative à la multiconfessionnalité du cimetière (Déposée le 26 juin 2003) :

"Le Conseil communal peut-il nous indiquer s'il a l'intention d'aménager un quartier multiconfessionnel au cimetière de Beauregard."

Développement écrit

Le Grand Conseil vient d'adopter une modification de la loi cantonale sur les sépultures qui permet aux communes de créer un quartier multiconfessionnel dans leurs cimetières respectifs. Si le Conseil communal de Neuchâtel s'était prononcé de manière négative sur le projet initial de cette révision de la loi, il semble que le compromis adopté au niveau cantonal est de nature à respecter, moyennant des concessions de toutes les parties, les volontés et les rites de chacune des communautés impliquées.

Afin de répondre à ce signe d'ouverture, nous estimons important que la Ville de Neuchâtel montre l'exemple et envisage dès à présent la possibilité d'aménager un quartier multiconfessionnel au cimetière de Beauregard. Cette démarche va en effet dans le sens d'une meilleure intégration des communautés étrangères dans nos sociétés et ne peut dès lors qu'être soutenue.

03-610

Interpellation du groupe popecosol, par Mme Doris Angst, relative à l'application du programme d'action "Nature en ville" (déposée le 1^{er} septembre 2003).

"Le conseil communal peut-il nous dire quels moyens il se donne pour appliquer le programme d'action "Nature en ville" et s'il compte se doter

Séance de lundi 12 janvier 2004

d'un coordinateur "biodiversité" en particulier afin de centraliser et mettre à disposition des services concernés les données et recommandations concernant la faune et la flore de la ville ?"

Développement écrit

En 1999 la commune de Neuchâtel s'est doté d'un programme d'action "Nature en ville». Ce programme a tout particulièrement comme but le maintien, la gestion et le développement de la nature et du paysage sur le territoire communal et vise à maintenir voire à augmenter la diversité des milieux, à favoriser les habitats naturels, à préserver les espèces animales et végétales. Un catalogue d'actions - non exhaustive - a été élaboré et un crédit voté. Certaines actions ont été menées à bien, d'autres peinent à être réalisées. Surtout celles qui concernent la protection et le maintien des espèces. Ceci est souvent dû à un manque de coordination et d'information des Services concernés. Deux exemples récents: l'unique station de tulipes sauvages aurait été réduite sans l'intervention des organisations de la protection de la nature. Des nids d'hirondelles sont détruits sans que l'on recherche des solutions.

La protection de la faune et de la flore ne repose donc que trop souvent sur l'initiative et l'intervention des privés et le programme "Nature en ville" tend alors à ressembler à une belle publication en plus, volontiers utilisé comme moyen de promotion par la ville, mais sans suite pratique sur le terrain. Ce programme est soutenu par des subventions substantielles de l'Office fédéral de l'environnement, du Fonds suisse pour le paysage et aussi par le Canton.

La ville a donc l'obligation morale de mener à bien les actions proposées et d'en donner les moyens (avant tout l'information et conseils pratiques) à ses services.

03-401

Proposition du groupe libéral, par MM. Pierre François Aubert, Jean-Charles Authier, Gérald Comtesse, Mathieu North, Mme Madeleine Bubloz, MM. André Obrist et José Caperos (déposée le 30 juin 2003), relative à la modification du Règlement général de la Ville de Neuchâtel (délais de convocations) :

« Projet

Arrêté modifiant le Règlement général de la Ville de Neuchâtel, du 17 mai 1972

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur proposition du groupe libéral,

arrête :

Séance de lundi 12 janvier 2004

Article premier.- Le règlement général de la Ville de Neuchâtel, du 17 mai 1972, est modifié de la manière suivante :

Art. 21, al. 2 : La convocation est adressée par écrit ; elle contient l'ordre du jour et, sous réserve des cas d'urgence **dûment justifiés**, elle doit être envoyée aux membres **deux semaines** avant la séance.

Art. 30, al. 2 (nouveau) : Le délai d'envoi aux commissaires est de sept jours avant une séance de commission et de dix jours pour les rapports relatifs au budget, à la planification financière, à la gestion et aux comptes.

Art. 101, al. 2 : La convocation est adressée par écrit ; elle contient l'ordre du jour et, sous réserve des cas d'urgence **dûment justifiés**, elle doit être envoyée aux commissaires **deux semaines** avant la séance.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2004. »

Développement

03-515

Postulat du groupe socialiste, par Mmes et MM. Jean-Pierre Baer, Sébastien Bourquin, Nando Luginbuhl, Olivier Arni, Jean-Marie Fauché, Raymond Maridor, Françoise Bachmann, Cristina Tasco, Didier Rochat, Raymonde Wicky, Philippe Loup et Thomas Facchinetti, intitulé « Déplacement en ville en deux-roues - pour une amélioration de la cohérence du réseau cyclable » (Déposé le 1^{er} septembre 2003) :

« Le dernier plan directeur des pistes cyclables a été conçu avant l'ouverture des tunnels de l'A5. Nous demandons qu'un nouveau plan directeur des déplacements à vélo soit réalisé. Celui-ci devrait permettre une meilleure cohérence du réseau et surtout prendre en compte tous les éléments urbanistiques nouveaux réalisés ».

Développement écrit

Les projets présentés ces derniers temps au Conseil général modèlent l'image de la ville de Neuchâtel du 21^e siècle. Ils sont susceptibles de modifier les flux de trafic pour de nombreuses années.

Si les incidences des nouvelles réalisations sur le trafic des automobiles et des transports publics sont régulièrement prises en compte, il n'en est pas de même pour le trafic deux-roues, en particulier les vélos. Par exemple, l'an dernier, l'étude sur le

Séance de lundi 12 janvier 2004

stationnement en ville de Neuchâtel ne comportait pas de chapitre en relation avec les modes de transport deux-roues (motorisés ou non). Il est regrettable que les modifications des flux de circulation laissent souvent les équipements cyclables en dehors de toute réflexion.

Plus de dix ans se sont écoulés depuis l'acceptation du dernier plan directeur des pistes cyclables. Celui-ci a été conçu avant l'ouverture des tunnels, sur la base de prévisions de trafic probables. Expo.02 a créé un réseau de pistes cyclables. Des études sont en cours pour offrir des vélos en libre service.

Certaines réalisations existantes ne sont pas judicieuses, d'autres ne sont conceptuellement pas terminées : en particulier, à l'ouest de la ville, sur la route cantonale. Les places de stationnement pour vélos et pour les deux-roues motorisés en bordure de la zone piétonne sont insuffisantes. Alors que les bus ont été déplacés de certaines rues, il est possible d'imaginer une traversée est-ouest en ouest-est de la zone piétonne par les vélos. La traversée nord-sud de la zone permet difficilement d'en repartir. Certains équipements signalétiques enlevés en principe pour la durée de l'expo n'ont toujours pas repris leur place.

Alors que la réflexion pour prolonger le Littorail est en cours et que la réorganisation des environs de la Maladière démarre, nous souhaitons que les déplacements en deux-roues et leur stationnement soient réétudiés. Bref, il est temps de remettre l'ouvrage sur le métier et de l'adapter au 21^e siècle !

Discussion

03-516

Postulat du groupe radical par Mmes et MM. Pascal Sandoz, Daniel Domjan, Fabienne Spichiger, Blaise Péquignot, Odile Tissot-Daguette, Christian Boss et Alexandre Brodard concernant la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel (déposé et développé le 29 septembre 2003):

«Le Conseil communal est prié d'étudier en collaboration avec les instances dirigeantes de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel, les voies et les moyens afin d'atteindre le taux de couverture réglementaire de 70% prévu par le règlement de la Caisse de pensions.

Il étudiera entre autre les conséquences:

- de la création d'une caisse de pensions unique cantonale
- de l'augmentation paritaire des cotisations
- du passage du système en primauté des prestations à celui dit en primauté des cotisations
- de la parité des contributions employé/employeur.»

Discussion (regroupée avec celle relative au postulat 03-517)

03-517

Postulat du groupe libéral par MM. José Caperos, Pierre Aubert, Jean-Charles Authier, Gérald Comtesse, Philippe Ribaux et André Obrist intitulé pour un taux de couverture global de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel de 60% en l'an 2008 et de 70% en 2012 (déposé et développé le 29 septembre 2003):

«Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et les moyens de permettre à la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel d'atteindre un taux global de couverture de 60% en l'an 2008 et de 70% en l'an 2012.

Dans la simulation sont à évaluer en particulier les scénarios suivants:

1. passage du plan actuel dit "en primauté des prestations" à celui dit "en primauté des cotisations";
2. Transfert du personnel hospitalier et enseignant de la commune vers le canton;
3. association à une plus grande Caisse de prévoyance si la masse critique pour assurer le taux de couverture global de 70% s'avère difficile à obtenir sans mettre en danger les équilibres financiers de la Ville ou de ses employés.»

Discussion (regroupée avec celle relative au postulat 03-516)

03-518

Postulat de M. Blaise Horisberger, intitulé « pour une application de la taxe sur les spectacles aux cabarets » (déposé le 1^{er} décembre 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de soumettre les cabarets et les discothèques sis en ville à la taxe sur les spectacles ».

Développement écrit

(suivra)

Discussion

03-519

Postulat du groupe popecosol, intitulé « pour la mise en place d'une compensation des charges de centre au niveau de l'agglomération » (déposé le 1^{er} décembre 2003) :

« Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens de mettre en place une forme de péréquation financière en matière de politique

Séance de lundi 12 janvier 2004

culturelle avec les communes périphériques de la ville (au niveau de l'agglomération) ».

Développement écrit

Si, comme nous l'avons dit, la taxe sur les spectacles permet d'opérer une forme de compensation des charges de centre pour la ville, nous invitons dès lors le Conseil communal à procéder à une rapide enquête, afin de connaître la provenance du public des spectacles donnés en ville de Neuchâtel. Sur la base des résultats, il vaudrait peut-être la peine de s'approcher des communes de l'agglomération dans le but de négocier une forme de péréquation financière.

On nous dit souvent que la péréquation financière cantonale ne reconnaît que partiellement les charges de centre que supporte la Ville. Il y aurait peut-être aussi moyen d'intervenir au niveau du canton, en association avec les autres villes.

Discussion

Neuchâtel, les 10 décembre 2003 et 9 janvier 2004

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Antoine Grandjean

Rémy Voirol

Séance de lundi 12 janvier 2004

1
04-101

**Nomination d'un membre au sein du
Conseil intercommunal du Syndicat
intercommunal du Théâtre du Passage, en
remplacement de Mme Valérie Garbani,
(soc), démissionnaire.**

M. Jean-Pierre Baer, président du groupe socialiste, déclare :

- Notre groupe présente la candidature de Mme **Christina Tasco**.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, constate qu'il n'y a pas d'autre candidature. Elle prend acte, au nom de l'assemblée, de la nomination de Mme **Christina Tasco**, au sein du Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Théâtre du Passage.

Séance de lundi 12 janvier 2004

2
03-023

**Rapport du Conseil communal au Conseil
général concernant une demande de crédit
pour l'acquisition d'une imagerie par
résonance magnétique (IRM) dans le NHP**

(Du 1^{er} décembre 2003)

Le texte de ce rapport figure dans la rubrique « Rapports » ci-contre

Séance de lundi 12 janvier 2004

M. José Caperos, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Le groupe libéral remercie le Conseil communal pour l'excellent rapport présenté. Il acceptera le projet d'arrêté qui nous est soumis. Le groupe libéral regrette néanmoins que l'acquisition de l'IRM ne se soit pas faite bien avant. Il est inconcevable que les hôpitaux du canton, qui fonctionnent comme centres de formation hospitalière, ne disposent pas de cette technologie. Pas étonnant que certains cadres du Département de radiologie aient cherché à exercer leurs compétences ailleurs.

Si, pour l'achat d'un appareil aussi important et fondamental dans l'exercice de la médecine actuelle il faut dix ans de "va et vient" entre différents groupes de travail, on est en droit de se poser la question si la procédure décisionnelle était la bonne. On nous parle de dossier mûri tellement qu'il commençait peut-être à pourrir. Le besoin était pourtant là. La preuve : l'installation par le secteur privé de l'IRM.

Le nouvel appareil permettra à Neuchâtel d'atteindre la moyenne suisse en ce qui concerne le nombre d'IRM par 100'000 habitants. En revanche, l'augmentation de l'offre élèvera le nombre d'analyses radiologiques et probablement les dépenses pour la santé dans le canton. Espérons que la diminution du nombre des jours d'hospitalisation et de frais de transport prévus avec cet achat compensera partiellement l'augmentation des frais radiologiques.

Pour finir, le groupe libéral aimerait poser deux questions au Conseil communal. Dans le domaine technique, les progrès sont tels que la vie moyenne des appareils scientifiques est parfois seulement de quelques années. En est-il de même pour l'IRM, aussi bien dans la partie matériel, aimant, système de refroidissement que du logiciel produisant les images? Le fournisseur de l'appareil garantira-t-il les pièces de rechange durant les 8 ans prévus pour son amortissement?

M. Daniel Domjan, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Le groupe radical a pris connaissance avec grand intérêt de l'excellent rapport du Conseil communal concernant le crédit pour l'acquisition d'une imagerie à résonance magnétique pour le Nouvel hôpital Pourtalès. Je ne reviendrai pas sur l'importance d'une telle technologie dans le cadre de notre hôpital, cela est largement et clairement présenté dans le rapport. On pourrait même s'interroger sur le fait que l'on ait pas encore acquis un tel outil, si indispensable à toute pratique médicale. Il faut également relever, qu'hormis l'intérêt de diagnostic d'une telle

Séance de lundi 12 janvier 2004

installation, elle a également un intérêt, et non des moindres, celui de permettre une formation adéquate du personnel médical, afin d'assurer un niveau de soins digne d'un hôpital tel celui que nous construisons actuellement. A la lecture de ce rapport, nous comprenons bien que l'on se trouve au terme d'une longue histoire, puisqu'elle a débuté voici 10 ans. Le dossier a été ardu, a soulevé bon nombre de questions. Il a demandé aux acteurs de la santé de notre canton une mûre réflexion pour conduire ce dossier à l'épilogue que l'on nous présente aujourd'hui. Il est donc inutile de refaire tout un débat qui a déjà été fait à moult reprises dans plusieurs commissions de ce canton et qui se sont toutes prononcées favorablement pour un tel investissement. Il ne reste donc que le dernier pas à faire et celui-ci nous appartient.

En effet, bien que l'ensemble des coûts d'un tel achat sera répercuté sur le budget d'exploitation du NHP, donc pris en charge par le canton et par l'ensemble des communes, il appartient bien, du point de vue investissement, à notre Autorité de se prononcer. Cela pose l'éternelle question de l'importance de l'endettement de la Ville pour des investissements d'intérêts cantonaux. Nous relèverons, au sujet des investissements hospitaliers, qu'un certain nombre de priorités ont été posées, qui ont permis, comme présenté lors du budget 2004, une réduction de ces derniers, de l'ordre de 900'000 francs répartis sur les années 2004 à 2006.

Le groupe radical est donc satisfait de l'aboutissement de ce dossier, même si ce dernier a pris un certain temps et en remercie les acteurs pour leur engagement et volonté à y amener une conclusion satisfaisante pour tous. Mais, avant de conclure, une question est sortie de nos rangs. Pourrait-on connaître l'avancement du dossier de la planification de l'entité cantonale unique? Suite à ces remarques, vous aurez tous compris que le groupe radical, acceptera le crédit à l'unanimité.

M. Didier RoCHAT, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste soutient unanimement l'acquisition d'une IRM dans le Nouvel hôpital Pourtalès. Nous comprenons les arguments médicaux avancés et nous désirons les appuyer. Mais la vraie question qui se pose à nous, en tant que représentants de la population, c'est, d'une part, en tant que représentant aussi des assurés, qui paient des cotisations d'assurance-maladie, en constante augmentation, et d'autre part, du côté du contribuable qui finance également largement, par des subventions, le fonctionnement des hôpitaux. Et nous devons donc nous

Séance de lundi 12 janvier 2004

inquiéter de la spirale de l'augmentation des coûts qui n'arrivent plus à être contenus dans des proportions raisonnables. Faut-il donc soutenir l'acquisition de nouveaux moyens médicaux lourds ou, au contraire, faut-il économiser sur la qualité des soins? Il y a donc une pesée d'intérêts à faire.

Dans notre situation présente, nous donnons la préférence à la solution qui a été choisie et notamment par un certain nombre d'arguments. Ils sont nombreux et favorables. D'une part, nous ne dépassons pas la moyenne suisse du nombre d'IRM par habitant, aucun hôpital public dans ce canton ne dispose de cette technologie, ce qui nous semble regrettable et une erreur stratégique fondamentale. Troisièmement, la prolifération des examens traditionnels est plutôt intrusif si elle peut être soulagée par un seul moyen d'analyse, non irradiant de surcroît, et à valeur prédictive nettement plus élevée nous semble également être une piste à suivre. Quatrièmement, éviter des déplacements inutiles et coûteux dans des cliniques privées est certainement également à favoriser. Cinquièmement, le coût global d'acquisition est compétitif et inférieur, même de beaucoup, de ce qui a été prévu à la planification financière. Sixièmement, cela a été rappelé, toutes les instances cantonales ont déjà donné leur soutien. Il serait donc erroné que nous mettions le dernier frein à toute cette démarche. Septièmement, c'est le seul moyen pour avoir des médecins spécialistes en radiologie de qualité, de pouvoir les garder dans nos hôpitaux, raison pour laquelle nous soutenons ce projet.

Vous avez donc compris que construire un hôpital tout neuf et ne pas lui donner les moyens performants aujourd'hui, pour répondre à sa vocation publique serait donc un non-sens. Par contre il y a un élément qui nous a quand même un peu agacé et c'est notamment les contacts qui ont eu lieu avec les cabinets privés et qui n'ont pas permis d'aboutir à un accord. Les raisons qui ont été citées, les prétentions financières du radiologue privé, qui se sont révélées beaucoup trop élevées, d'une part et, d'autre part, qui ne voulaient pas s'astreindre aux urgences et aux vacations qui sont le lot quotidien de nos hôpitaux. A nouveau, on constate que le privé se réserve les morceaux de choix et laisse les tâches à la collectivité. Cela ne peut pas continuer de cette façon et nous espérons que "Tarmed" nivellera quelque peu ces inégalités en harmonisant notamment les tarifs. Cela dit, nous nous réjouissons de pouvoir soutenir notre hôpital dans son rayonnement d'une ville-centre au travers d'une technologie appropriée et donc de soutenir sa réputation pour toute la population.

Séance de lundi 12 janvier 2004

Mme Eliane Henry-Mezil, porte-parole du groupe popecosol, déclare :

- Nous remercions le Conseil communal pour son rapport. La majeure partie de notre groupe va accepter l'acquisition d'un IRM, les autres attendront les réponses aux quelques questions que nous nous posons encore, pour prendre une décision définitive. Les diverses commissions ont préavisé positivement l'acquisition de l'IRM et le Nouvel hôpital a été conçu pour l'accueillir. Dès lors, nous pensons qu'il est important qu'il soit installé en milieu hospitalier public, car il permettra la formation de médecins-assistants. Son installation va augmenter le confort des patients, diminuer le nombre d'examens invasifs, accélérer la prise en charge des patients et leur éviter des déplacements coûteux.

Si nous ne revenons pas sur toutes les indications médicales décrites dans le rapport, la question de la perte de clientèle des instituts privés pourra-t-elle inciter les médecins à augmenter le nombre d'IRM? Et quelle influence cela pourrait-il avoir sur les coûts de la santé dans le canton? Les hôpitaux se sont engagés à réduire d'autres investissements pour un montant de 900'000 francs en trois ans. A quel équipement a-t-on renoncé pour le nouvel NHP et n'est-ce qu'un simple report des achats hospitaliers dans les années futures?

D'ici à 2005, une entité cantonale sera créée pour gérer un budget consolidé du fonctionnement et des investissements. Nous aimerions avoir plus de détails concernant cette future commission. Les frais financiers, d'entretien, de personnel, de matériel, d'énergie et de locaux s'élèveront à 95'000 francs par an, contrebalancés, il est vrai, par une réduction des examens et une diminution des transports. Il n'en demeure pas moins que cela est un coût élevé et que nous devons, à l'avenir, être très vigilants concernant les investissements et les divers coûts en matière de santé.

M. Didier Burkhalter, Directeur des hôpitaux, déclare :

- J'aimerais d'abord vous remercier, au nom du Conseil communal, pour les positions globalement très positives, avec quelques questions qu'il faut clarifier, de l'attention soutenue que vous avez accordée à ce dossier et de la compréhension, longue, dont vous avez fait preuve. Il a fallu de la patience, c'est la mère des vertus, ce n'est pas forcément la mienne, mais, dans ce dossier, il fallait beaucoup de patience.

Nous sommes donc en présence d'un objet prioritaire. Nous sommes aussi en présence d'un objet d'importance cantonale et de responsabilité

Séance de lundi 12 janvier 2004

encore communale. Plusieurs interventions ont tourné autour de ce fait. Il faut donc revenir sur cet aspect important de transition vers la superstructure cantonale pour la santé publique et tout cela se fait dans une situation qui est, aujourd'hui, complètement clarifiée. C'était loin d'être toujours le cas.

L'objet est prioritaire pour la qualité des soins. Cela a été abordé en nous demandant si nous allions toujours avoir les moyens d'assurer cette qualité. Il faut être très clair : tant que la planification sanitaire n'est pas revue, l'effort principal de cette planification est la qualité des soins, évidemment aussi, dans la mesure du possible, la maîtrise des coûts. Mais cette qualité des soins reste, jusqu'à preuve du contraire, l'élément proposé, et accepté, comme effort principal dans la planification sanitaire cantonale par les Autorités cantonales, Grand Conseil y compris. Qualité des soins donc, qualité de la formation, cela a aussi été dit. Il y a beaucoup d'arguments qui relèvent des professions de la santé. Ce n'est pas vraiment notre travail ce soir.

Cela a été dit en particulier du côté des groupes radical et libéral, pourquoi n'a-t-on pas fait cette acquisition plus tôt? Ce ne sont pas des raisons médicales, ce sont des raisons essentiellement politiques. Il y a eu des décisions de report, au niveau cantonal, il y a quelques années. Il y a eu des difficultés évidentes d'éviter que le débat ne tourne en conflit entre les régions du canton. Nous avons même parfois hésité à prendre des positions à ce sujet et finalement, par moment, nous avons mis le pavé dans la mare. Tout cela s'est calmé, les vagues se sont apaisées. C'était plutôt une bonne opération de relancer les choses, par moment, mais cela n'a pas rendu le dossier facile.

Il y a aussi eu de nombreuses instances, des procédures très complexes et il est vrai qu'il faudra simplifier tout cela. Aujourd'hui, tout est clair car tout le monde est convaincu qu'il faut installer une IRM en milieu public. Il ne reste plus que votre décision, c'est le dernier feu vert d'une assez longue route.

Au sujet de l'importance cantonale, il faut préciser que le NHP n'est pas l'hôpital de la seule Ville de Neuchâtel, mais bien un hôpital pour le canton entier, même au-delà pour un certain nombre d'éléments. Mais l'évolution vers une cantonalisation de la santé est, de fait, en marche. Concrètement, il y a deux grandes réformes qui sont en cours. Sur le plan financier, c'est le désenchevêtrement des tâches entre le Canton et les communes. Il y a une commission spéciale, dans laquelle je représente les villes, avec mon collègue Didier Berberat de La Chaux-

Séance de lundi 12 janvier 2004

de-Fonds. Cette commission a rendu son rapport au Conseil d'Etat, qui va maintenant publier ses conclusions. Je n'entre pas dans le détail mais, pour ce qui est du secteur de la santé, il est clair qu'il va être complètement, financièrement, cantonalisé. Les coûts de la santé devraient donc passer entièrement à l'Etat et ne plus être pris en charge par la commune. On verra les conséquences de l'exploitation des hôpitaux car, en principe la facture totale, le 100 %, sera prise, à terme, on parle de 2005 mais cela entre dans un dossier qui touche d'autres secteurs, en particulier l'instruction publique et les transports et on ne peut pas faire des conclusions, dans le cadre de la Ville de Neuchâtel seule. Mais l'intention de l'Etat, qui devrait être confirmée prochainement, serait donc de viser 2005 pour que ce que l'on a appelé le désenchevêtrement fort soit appliqué et cela concerne tout spécialement la santé publique.

Deuxième réforme, celle qui touche le plan stratégique des hôpitaux. C'est ce qui a été demandé par M. Domjan. L'établissement hospitalier multisites EHM est actuellement en cours de discussion concertée avec tous les partenaires. Il y a eu une consultation. C'est revenu au niveau du département cantonal et, sur notre demande, on a mis sur pied une "constituante" de l'établissement hospitalier multisites de manière à impliquer aussi et faire une démarche aussi participative que possible pour l'ensemble des hôpitaux qui discutent d'un regroupement formel et opérationnel des structures hospitalières de soins physiques de notre canton.

Cette IRM est prioritaire mais elle est aussi un petit peu historique car cela pourrait être l'un des derniers grands crédits qui est voté par le Conseil général de la Ville de Neuchâtel. Si l'établissement hospitalier multisites est mis en place, ce ne sera plus le cas. Nous aurons donc une sorte de grande enveloppe cantonale qui sera décidée par les Autorités. Elle sera mise à disposition d'une entité qui sera, en principe, un établissement cantonal, lequel, avec une sorte de conseil d'administration, décidera de ce genre de choses, de la manière de répartir un certain nombre d'éléments, étant entendu que différentes grandes missions sont encore évidemment décidées au niveau des autorités politiques. Mais il y aura un regroupement si nous allons dans ce sens quand le projet sera décidé.

Pour le moment c'est encore une grande responsabilité communale. C'est à nous, Ville de Neuchâtel, qu'il revient de décider en dernier et de prendre toutes les dispositions pour installer cet appareil. C'est un peu paradoxal et Kafkaïen parce que nous sommes au départ de la

Séance de lundi 12 janvier 2004

demande. Si on regarde de l'extérieur, c'est la Ville de Neuchâtel qui demande, avec des raisons cantonales, le Canton qui dit oui, avec une procédure on ne peut plus longue, et à la fin la Ville qui pourrait dire non. Ce serait d'un effet assez extraordinaire. Je vous remercie donc de dire "oui" car je n'arriverais pas à expliquer un "non". C'est à nous aussi qu'il appartient de réussir l'arrimage de ce véhicule tant attendu dans la grande station que constitue le NHP.

Cela me permet de vous dire que les délais du NHP sont confirmés. En principe la station NHP s'ouvre le 5 mai 2005. Cela reste encore ce que l'on veut. Nous vivons actuellement le dernier grand déménagement, la dernière étape avant d'ouvrir le tout. Nous aurions voulu installer l'IRM maintenant mais avec la décision qui a été encore attendue, ce sera au plus tôt pour septembre 2004. C'est relativement rapide à partir de la décision, simplement du fait que nous avons pu faire toutes les procédures, notamment les soumissions, ce qui nous a permis d'obtenir de bons prix avant et que nous n'avons plus qu'à "presser sur le bouton" pour faire fonctionner la procédure, même si je sais que c'est beaucoup plus compliqué que cela pour ceux qui s'en occuperont dans le détail.

C'est à nous aussi qu'il appartient de mettre sur pied les bases de l'entité cantonale de radiologie. Il ne s'agit pas d'une commission mais d'une entité cantonale de radiologie, donc une collaboration complète entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, en matière de radiologie, avec ce que cela impose comme cohérence d'investissement et d'exploitation. C'est une des conditions mises par l'Etat. Nous devons créer, d'ici fin 2005, cette entité cantonale de radiologie.

J'en viens aux IRM privées et aux partenaires payeurs, aux assureurs maladie et tout le monde, par les assurances et la partie de contribution aux impôts. Le nombre d'indications à l'IRM augmente. C'est aussi clair qu'en mettant une IRM en milieu public, cela ne va pas forcément baisser le nombre d'examens dans le milieu privé. Il y aura peut-être une petite différence au niveau des examens concernant les autres appareils, comme le scanner, mais il est vrai aussi, vous l'avez vu dans le rapport médical inclus dans le rapport global, que le nombre d'indications est très élevé et va en augmentation. On peut tout de même penser que cela ne va pas fortement modifier le nombre d'examens dans les instituts privés. C'est pour cela qu'il ne faut pas s'attendre à de grands changements à ce niveau, d'où notre remarque à ce sujet dans le rapport.

Séance de lundi 12 janvier 2004

Je ne reviens pas sur la collaboration tentée sans succès avec les instituts privés. Vous avez vu les raisons. Il y en a un certain nombre que l'on peut juger. Je crois que cela ne sert à rien. Je regrette aussi que cela n'ait pas pu se faire mais je constate, une fois encore, que l'autorisation du Canton de mettre sur pied ou d'installer une IRM en milieu public correspond exactement à la moyenne suisse, en terme de nombre, en terme de répartition privé-public et je crois que c'est une décision assez saine.

A propos de la clause du besoin, il est vrai que l'on pourrait imaginer un déferlement d'IRM, si c'est si rentable. C'est d'ailleurs le cas dans certains endroits de Suisse et ailleurs mais le Canton de Neuchâtel, comme plusieurs autres cantons, s'est doté d'une législation sur la clause du besoin et que ce soient des instituts privés ou publics, ils passent par le même filtre. Tout institut qui voudrait installer une quatrième IRM devrait passer par le chemin de la clause du besoin et vraisemblablement que ce serait refusé. Ce n'est pas à moi de le dire, mais on peut le penser à voir les examens que nous avons dû passer pour cette troisième IRM qui, à notre sens, se justifie parfaitement, et le fait que la quatrième qui a été demandée par La Chaux-de-Fonds, et il faut saluer l'attitude des Autorités chaux-de-fonnières dans ce dossier, n'a pas été acceptée.

Où vont être prises les économies d'investissement et ne s'agit-il que de reports? Vous avez déjà voté la première enveloppe revue, c'était l'enveloppe 2004. Il y a encore celles de 2005 et de 2006. C'est l'enveloppe, jusqu'à 2003, de 1,2 million de francs et, à partir de 2004, pendant trois ans, de 900'000 francs, donc moins 300'000 francs chaque année, sur demande de la Ville. C'est une condition posée par l'Etat, mais que la Ville a proposé. C'est important car cela a été accepté par les médecins qui ont fait la preuve par l'acte qu'ils souhaitaient, eux aussi, participer à cette responsabilité. Il faut aussi fixer des priorités dans la santé publique. J'ai pu lire dans "L'Express" que c'était une condition posée par l'Etat. C'est juste, mais c'est sur proposition de la Ville de Neuchâtel, avec l'accord des médecins, j'insiste, car il faut saluer cette attitude qui ne va pas de soi.

Les objets qui ont été repoussés ou abandonnés, nous ne les connaissons pas exactement. En fait, chaque année, il y a pour quelque 3 millions de francs de demandes. On donne une enveloppe et il y a des concertations, une discussion et ce sont les utilisateurs qui doivent fixer les priorités qui leur paraissent véritablement les plus importantes. C'est surtout dans le secteur médical et nous n'acceptons que ce qui entre

Séance de lundi 12 janvier 2004

dans l'enveloppe. Si cela dépasse, ils doivent à nouveau renoncer ou repousser des objets. Certains vont être repoussés, d'autres seront purement et simplement abandonnés. C'est en général des demandes qui sont faites par les départements, mais qui sont refusées par l'ensemble du Collège des médecins qui estiment que ce n'est pas prioritaire par rapport à d'autres demandes plus importantes.

Concernant la durée de vie des pièces de rechange, etc., je ne peux pas vous répondre dans le détail mais, de manière générale, je peux vous dire que l'Etat demande une durée de vie de 8 ans puisqu'il demande un amortissement de 12,5 % par année. Il est clair que c'est un peu long pour un certain nombre d'appareils médicaux, mais c'est compréhensible, y compris économiquement, dans la mesure où on peut améliorer ce genre d'appareils, leur mettre de nouveaux logiciels et des mises à niveau techniques qui permettent de répondre à de nouvelles demandes qui sont apparues en cours de vie de l'appareil. On ne doit donc pas changer le tout. On ajoute de nouveaux accessoires à la machine. Ces 8 ans sont donc acceptables.

Cette IRM, il faut bien le comprendre et bien le faire comprendre à la population, sera installée dans le NHP. Elle n'est pas un luxe dans le système hospitalier suisse. Ce n'est pas le cas dans tous les pays du monde, mais ici, c'est un appareil que nous pouvons considérer comme indispensable dans un hôpital du type de celui dont nous avons la charge et cela a été dit par plusieurs d'entre-vous. Il faut être conscient, nous le sommes et l'hôpital l'est de plus en plus, les médecins aussi, que nous devons non seulement assurer la qualité, mais aussi maîtriser l'évolution des coûts d'où les efforts qui ont été faits en matière d'investissements comme en matière d'exploitation.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, constate que la parole n'est plus demandée. Elle soumet l'arrêté au vote du Conseil général qui **l'adopte par 35 voix sans opposition.**

Séance de lundi 12 janvier 2004

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix sans opposition.

Arrêté
concernant une demande de crédit pour l'acquisition d'une
imagerie par résonance magnétique (IRM) dans le NHP

(Du 12 janvier 2004)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 1'650'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'acquisition d'une imagerie par résonance magnétique (IRM) dans le NHP.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'amortissements pris en charge par le compte de fonctionnement, conformément aux normes édictées par le Service cantonal de la santé publique, le 13 décembre 1972.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 12 janvier 2004

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Béatrice Bois

Doris Angst

Séance de lundi 12 janvier 2004

3
03-024

**Rapport du Conseil communal au Conseil
général concernant l'acquisition du réseau
électrique d'Hauterive**

(Du 10 décembre 2003)

Le texte de ce rapport figure dans la rubrique « Rapports » ci-contre

Séance de lundi 12 janvier 2004

M. Blaise Péquignot, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière, lors de sa séance du 18 décembre 2003 et dans sa faible composition, a approuvé par 8 voix et 2 abstentions la dépense qui nous est proposée ce soir. Il a été souligné, dans le cadre de cette commission, que cette acquisition entraine dans la ligne de la stratégie des Services industriels et que cet investissement impliquait assez peu de risques. Un point souligné, qui ne transparaissait peut-être pas très bien dans le rapport, c'est la question de l'entretien. Il faut noter que cet entretien est compris dans la rubrique exploitation qui figure dans le tableau à l'appui de ce rapport que cet entretien est, en soi, assez faible dès lors qu'il y a finalement peu d'infrastructures lourdes. Un autre point qu'il faut souligner, c'est que ce rachat n'induit pas d'augmentation de charges de personnel dès lors que l'exploitation et l'entretien peuvent être absorbés par l'effectif actuel.

M. Pascal Sandoz, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Le groupe radical a toujours suivi de près les dossiers dont l'importance stratégique est évidente pour la Ville de Neuchâtel. Le dossier des Services industriels, par la nature des prestations qu'ils fournissent, fait partie de ceux-là. Le 1er juillet 2002, lorsque le Conseil général s'est prononcé sur le rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit liée à la réorganisation des SI, notre groupe l'avait accepté, non sans poser des questions pointues, y compris sur l'aspect des alliances stratégiques. Le Conseil communal affirmait sa volonté d'aller de l'avant dans un environnement en mouvance et, par définition incertain. Il relevait qu'il valait mieux choisir le camp de ceux qui se préparent et qui ont décidé d'être des acteurs incontournables plutôt que choisir le camp des fatalistes.

Aussi informait-il sur l'évolution des discussions avec nos partenaires naturels que sont les communes du littoral des possibilités de collaboration allant du simple contrat, en passant par la location de réseau, l'achat de réseaux, voire de création de nouvelles entités sous forme de sociétés anonymes, par exemple. Aujourd'hui, le groupe radical constate avec satisfaction que la stratégie adoptée par notre Conseil commence à prendre forme puisque nous avons à confirmer une décision s'inscrivant dans celle-ci. Nous aurons deux questions et déposerons un **postulat** relatif au prix de l'électricité.

Nous constatons que la Ville de Neuchâtel gagnera, à terme, quelques francs. Si nous sommes favorables à l'acquisition du réseau électrique

Séance de lundi 12 janvier 2004

d'Hauterive, y compris pour des raisons stratégiques, afin d'obtenir une certaine masse critique, voire d'assumer son rôle de centre d'agglomération, ou encore jouer la carte de la proximité par rapport à d'autres entreprises concurrentes plus lointaines, il n'en demeure pas moins que l'aspect économique ne doit pas être sous-estimé. Nous prions par conséquent le Conseil communal de s'expliquer sur l'aspect économique et de nous garantir qu'à l'avenir il y portera une attention encore plus soutenue. Le Conseil communal peut-il nous expliquer pourquoi il y a séparation entre l'utilisation du sous-sol et la vente de courant en terme de redevances annuelles perpétuelles d'une part, et pourquoi et respectivement comment la transaction se fait à 1,15 centimes de redevance et pas moins, d'autre part?

Enfin notre groupe ne comprend pas pourquoi le Conseil communal vendrait du courant distribué par le réseau de la Ville de Neuchâtel, Hauterive inclus, à des prix différents, soit 22 centimes le kWh sur le territoire communal d'Hauterive et 25,19 sur celui de Neuchâtel. Il s'agit, à notre sens, d'une manque d'équité flagrant que l'on ne saurait expliquer. Cette décision ainsi que le fait que le prix du courant à Neuchâtel demeure l'un des prix les plus élevés de Suisse conduit notre groupe à déposer un postulat dont le but est de baisser le prix de vente du courant électrique et d'établir l'équité entre citoyens-clients.

L'intitulé du postulat est le suivant : **"Nous prions le Conseil communal d'étudier tous les moyens pour abaisser, d'ici à 2006, le prix du courant électrique vendu aux citoyens alimentés par le réseau propriété de la Ville de Neuchâtel. Le prix de vente du courant sera identique pour tous les ménages et en tous cas au niveau de celui facturé aux citoyens d'Hauterive au moment de l'achat de leur réseau électrique"**. En conclusion, le groupe radical accepte le rapport et attend avec intérêt les réponses à ces questions.

M. Jean-Pierre Baer, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste acceptera l'arrêté proposé et, par là-même acceptera l'acquisition du réseau électrique d'Hauterive. Merci au personnel des Services industriels d'avoir travaillé rapidement sur ce dossier et efficacement à l'aboutissement de ce projet. Merci aussi au Conseil communal d'avoir su trouver, au sein d'une administration publique, les moyens qui permettaient d'étendre un réseau et d'avoir trouvé, pour la première fois dans l'histoire de la Ville de Neuchâtel, la possibilité d'augmenter le réseau de distribution électrique de la Ville. Merci aussi à vous, commissaires dans les différentes commissions

Séance de lundi 12 janvier 2004

puisque nous avons siégé pas moins de trois fois au mois de décembre, à une période chargée et que nous avons réussi à boucler ce projet avant les fêtes de façon à ce qu'aujourd'hui nous puissions débattre de ce sujet. Est-il nécessaire de rappeler, je l'ai laissé entendre dans mes propos, que les Services industriels sont un service de la Ville de Neuchâtel, de l'administration publique et nous démontrons ainsi, par cette action, qu'il est possible d'agir rapidement avec souplesse au sein de l'administration publique et pas seulement au sein d'une société anonyme que certains voient avec envie pour remplacer les Services industriels.

Notre réseau est bien entretenu. Les équipements importants, tels que les stations de transformations, sont récents. Aujourd'hui, l'organisation, les structures et les compétences du personnel des SI permettent d'absorber l'augmentation du nombre de clients desservis et les charges fixes pourront ainsi être amorties sur un plus grand nombre de personnes. Notre groupe a une interrogation au sujet de l'article 5 de la proposition d'arrêté qui dit "Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal en matière de transaction immobilière et mobilière". Est-ce à dire que, sur le territoire de la Ville de Neuchâtel, le Conseil communal doit systématiquement passer devant notre Autorité pour la moindre des modifications de terrain, alors que, sur la commune d'Hauterive, le Conseil communal peut gérer à sa guise les transactions immobilières?

Pour conclure le groupe socialistes est d'avis qu'il s'agit maintenant de travailler à l'augmentation de la production locale d'énergie, en priorité renouvelable car notre pays s'est engagé à limiter ses émissions de CO2 et, deuxièmement, le meilleur réseau du monde ne sert à rien si, à la première tempête venue, on espère que ce ne sera pas le cas ce soir, notre alimentation aérienne est coupée et nous prive de production indigène qui permettrait de remplacer et palier cette production que nous ne saurions plus importer.

M. François Konrad, porte-parole du groupe pepecosol, déclare :

- Au vu des informations transmises et des arguments avancés, notre groupe accepte le rapport et votera l'arrêté y relatif. Le projet qui nous est soumis va dans le sens d'une vision à long terme permettant d'envisager une extension progressive du réseau appartenant à la Ville de Neuchâtel. Il nous paraît tout à fait pertinent de renforcer les Services industriels en leur donnant la possibilité de s'étendre au-delà des frontières communales et cela en gardant le souci d'un service public de qualité. Nous apprécions en particulier la décision consistant à permettre

Séance de lundi 12 janvier 2004

à la commune d'Hauterive de disposer d'un siège à la Commission des Services industriels de Neuchâtel.

M. Philippe Ribaux, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Il nous sera difficile d'être aussi concis et bref que le rapporteur du groupe pepecosol, mais je voudrais quand même dire que le rapport que nous a soumis le Conseil communal est aussi complet que nécessaire, aussi court que possible et bien assez clair pour que nous n'ayons pas besoin de le paraphraser dans le détail. Je rappellerai simplement quelques éléments importants qui fondent la position du groupe libéral. Je me rends compte que cette position rejoint majoritairement celle des autres partis de ce Conseil. Il s'agit, en l'occurrence d'assurer la pérennité de nos Services industriels, quelle que soit la forme juridique qu'on pourra leur donner à l'avenir en renforçant leur position sur le marché de l'électricité et leur position dans notre agglomération, quel que soit aussi l'avenir qui se dessine au niveau des marchés de l'électricité. Il ne s'agit absolument pas d'une stratégie du chasseur à la "SR Group" mais bien d'une stratégie à long terme qui est pesée, pensée et qui sera certainement payante.

Je voudrais revenir sur deux questions. Premièrement, au sujet de l'état du réseau, certains commissaires se sont inquiétés de savoir si notre commune avait des renseignements suffisants sur l'état du réseau d'Hauterive. Je crois que, sans être spécialiste, je pense que l'on peut dire que si ce réseau était en mauvais état, cela se saurait. Le risque est donc relativement limité. Il ne s'agit pas d'un réseau avec installations lourdes et extrêmement compliquées. Il est assez simple et je crois que nous pouvons assumer ce risque.

Sans préavis ce que nous dirons du postulat radical, je reviendrai sur la question des tarifs qui a aussi été évoquée en Commission financière. On parle d'équité, fort bien. Je crois que nous devons réussir une opération et envisager les choses plus d'un point de vue pratique et tactique que sous l'angle d'une équité supposée. Il est évident que si nous modifions les tarifs que doivent payer actuellement les abonnés d'Hauterive, l'affaire aurait capoté très rapidement. D'un autre côté, peut-on immédiatement envisager de modifier les tarifs de l'électricité en ville de Neuchâtel, sans autre forme de procès? Bien sûr que nous le souhaitons, en tant que libéraux, mais nous savons aussi qu'un certain équilibre financier de notre ville en dépend et que l'on ne peut pas changer les choses "en deux coups de cuillère à pot". C'est une question dont nous aurons encore la possibilité de débattre. Il a été soulevé que

Séance de lundi 12 janvier 2004

l'aspect économique était important et certainement aussi important que l'aspect stratégique. Je crois que les deux vont ensemble. Si l'aspect stratégique est essentiel c'est, bien entendu pour, à terme, garantir la réussite économique de toute l'opération et la survie économique de nos SI, à la limite aussi du service public. Ne recherchons peut-être pas trop de bénéfice immédiat mais sachons regarder à plus long terme, pensons en terme de politique d'agglomération, pensons en terme de stratégie économique, de survie à long terme.

M. Antoine Grandjean, Directeur des services industriels, déclare :

- D'abord un grand merci pour l'accueil que vous avez réservé à ce rapport. M. Baer l'a dit tout à l'heure, c'est une soirée presque historique que nous vivons car si nous possédons déjà des réseaux de distribution d'énergie, notamment de gaz sur différentes communes du littoral neuchâtelois, nous n'en possédons plus dans le domaine électrique, car la Ville a eu été propriétaire de certains réseaux électriques en dehors de la commune, il y a de cela de nombreuses années. Mais nous n'en possédons plus en dehors de notre ville. Il y a donc ici une décision capitale pour l'avenir de nos Services industriels.

Cette acquisition est importante à de nombreux niveaux. D'abord, il faut regarder les choses très globalement. En matière de gestion, de rationalisation, il est plus facile d'améliorer la rentabilité, de gérer mieux si on arrive à avoir un seul et même propriétaire, un propriétaire de proximité pour l'ensemble des réseaux qui se trouvent dans nos communes. Pour les clients-contribuables de nos deux communes, il y a un avantage. On peut le voir très concrètement. C'est la gestion par un seul partenaire du gaz et de l'électricité. Lorsque nous faisons des fouilles et des travaux c'est très important que l'on puisse travailler dans les deux domaines en même temps puisque, en général, les installations se trouvent dans la même tranchée. Nous nous rendons compte aujourd'hui aussi que, pour les achats, de matériel, d'énergie, c'est important d'être le plus grand possible pour obtenir des économies d'échelle vis-à-vis de nos fournisseurs. Nous nous rendons compte aussi que, pour le travail de nos équipes, qui ne font pas le 100 % des travaux. Nous avons des périodes où nous ne travaillons qu'avec nos équipes et d'autres, avec des pointes, que nous ne pouvons pas assumer. Evidemment que si la marge et la quantité de travail sont un peu plus importante globalement, cela nous permet de mieux jouer, d'avoir le moins de temps morts possible pour une meilleure utilisation de nos équipes dans le terrain. Enfin, il y a un certain nombre de coûts fixes que nous avons. Ce sont les personnes de piquet, le poste de commande,

Séance de lundi 12 janvier 2004

les services du cadastre. Plus il y a de clients pour répartir ces coûts, plus le montant par client est faible et nous gagnons donc en rentabilité.

Le deuxième aspect très important c'est le renforcement de la collaboration intercommunale. Bien sûr c'est le rachat d'un réseau mais, en réalité, c'est véritablement un renforcement des liens déjà très étroits qu'il y a entre la Ville de Neuchâtel et la Commune d'Hauterive. Je crois que le rapprochement va être construit à la base, de plus en plus au travers de rapprochements techniques et qu'une fois ou l'autre, certainement, nous arriverons à nous poser la question du rapprochement politique.

En ce qui concerne l'ouverture que représente cette acquisition, je crois que, sans vouloir aller trop loin, Hauterive, pour Neuchâtel, c'est la porte de l'Orient. Si, aujourd'hui, vous décidez de ne pas acquérir un réseau qui se trouve à notre porte, du côté est, vous la fermez définitivement. Il faut être clair, c'est de cela dont il s'agit, c'est de la stratégie. Pour nous c'est extrêmement important de pouvoir ouvrir cette porte car cela nous permet aussi de nous rapprocher d'autres réseaux, d'autres collaborations que nous avons dans cette direction.

Au travers du rachat de ce réseau, c'est non seulement d'un patrimoine dont nous faisons l'acquisition mais ce sont aussi des clients. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, dans le système de monopole que nous connaissons, le seul moyen d'acquérir des clients, c'est d'avoir le réseau puisque le client est attaché au réseau. C'est, pour nous, l'occasion extraordinaire de pouvoir reprendre 1'600 clients d'un coup. Et ces clients, non seulement nous allons leur vendre de l'électricité mais, vous l'avez vu dans le plan stratégique que nous vous avons soumis, nous allons essayer de leur vendre également d'autres prestations. Là aussi nous élargissons la palette des possibilités de collaboration, grâce à ces 1'600 clients supplémentaires.

L'ouverture du marché, qui se profile à l'horizon, malgré les décisions du peuple en ce qui concerne la LME, nous oblige à faire les réflexions que nous menons aujourd'hui car, indiscutablement, nous allons devoir encore gagner en efficacité. Et elle est directement liée à la taille critique que nous devons avoir. Il y a des paliers, bien sûr, mais je crois que si nous voulons arriver à tenir le coup, le jour où il y a concurrence, c'est aujourd'hui que nous gagnons ou que nous perdons cette future bataille.

Ce qui me paraît également important c'est que le fait de pouvoir maintenir, au sein des Services industriels, un certain nombre de

Séance de lundi 12 janvier 2004

compétences larges dans le domaine de l'électronique, de l'informatique, du cadastre notamment, que nous ne pouvons justifier seulement avec une taille minimum. Ce sont non seulement des compétences que nous maintenons, mais ce sont des emplois et le jour où vous aurez, par malheur, une société extérieure au canton qui reprenne l'ensemble de ces capacités et de ces compétences, faites-moi confiance, une bonne partie de ces emplois disparaîtront de la place de Neuchâtel. Le fait de vouloir être fort, c'est aussi, pour nous, le maintien ici de ces emplois.

Certains se disent que nous essayons de garder une chapelle. L'autonomie ce n'est pas cela, c'est de pouvoir décider de ce que nous voulons vendre comme énergie, de pouvoir décider comment nous voulons alimenter, quels sont les efforts que nous voulons faire dans ce domaine. C'est aussi la collaboration avec les entreprises du crû. Là aussi, c'est une question d'emplois sur le littoral neuchâtelois car nous avons l'habitude, et nous continuerons, de travailler et de collaborer avec des entreprises de la région. Nous pouvons l'assurer, pour autant que nous ayons encore une prise avec les travaux à faire sur les réseaux de la région.

Il est clair que, dans la réflexion qui a été menée, et les questions ont été posées, la première est de savoir si le prix est raisonnable. Nous n'avons pas de garantie quant à l'état du réseau, si ce n'est l'expérience parce qu'aussi longtemps qu'on s'en souviendra, nous n'avons pas eu connaissance de problèmes particuliers que la Commune d'Hauterive aurait eu avec son réseau électrique. Car s'il y avait des pannes régulières avec ce réseau, cela se saurait. Ce n'est pas le cas. Nous connaissons les entreprises qui ont travaillé pour elle jusqu'à présent. Ce sont des entreprises avec lesquelles nous travaillons. Nous savons comment elles travaillent et nous savons qu'elles opèrent en respectant les règles de l'art que nous respectons nous-mêmes.

Le réseau est simple. Ce sont des câbles et une trentaine d'armoires de quartier. Il n'y a pas de station de transformation, il n'y a pas d'équipements particulièrement compliqués qui pourraient très rapidement être désuets. Le risque, par rapport aux évaluations que nous avons faites, n'est pas très grand. Ce qui nous conforte aussi c'est que les offres faites par des tiers convergent. Elles sont toutes proches des nôtres. Nous nous rendons compte que sur le montant d'achat, nous avons offert à peu près la même chose que nos concurrents, un tout petit peu plus en l'occurrence et sur les redevances, nous avons offert un peu moins. On voit que nous sommes très proches et la Commune d'Hauterive a fait faire une expertise à l'Association des électriciens

Séance de lundi 12 janvier 2004

suisses pour être sûr qu'il n'y avait pas une "entente" entre les acheteurs potentiels et qu'on la roule cette commune. Elle s'est rendue compte que l'approche faite par l'Association des électriciens suisses arrive aussi à converger dans les mêmes montants.

La question de M. Sandoz était de se demander pourquoi nous avons fait deux redevances? Dans le calcul que nous avons fait, il y avait le calcul du montant que nous pouvons verser, dans le cadre de la négociation que nous avons eu avec Hauterive, comme redevance annuelle sur la vente d'électricité. Mais nous avons voulu nous protéger et c'est pour cela que nous avons fait deux redevances. Car il y a une redevance fixe, c'est celle de 40'000 francs, environ, et il y en a une autre qui est liée aux ventes que les Services industriels de Neuchâtel auront. Si nous avons voulu nous protéger c'est parce qu'avec l'ouverture du marché, nous avons quelques craintes. Si, tout à coup, pour une raison qui nous échappe aujourd'hui, nous devons perdre le 20 ou le 30 % des clients sur la Commune d'Hauterive, bien sûr nous ne voulons pas payer les mêmes redevances. C'est donc vraiment dans le cadre de la négociation que nous avons trouvé un montant de redevance annuelle qui est acceptable pour les deux parties mais nous avons demandé d'avoir, pour diminuer les risques, cette séparation en deux types de redevance.

En l'occurrence, pour la Commune d'Hauterive, le risque n'est pas très grand au vu de la clientèle. Vous l'avez vu, il y a beaucoup de clients mais il n'y a pas des montages de kWh puisque nous sommes à environ 8 millions de kWh par rapport aux 200 que nous vendons en ville de Neuchâtel. Cela veut dire que nous avons surtout de petits clients, qui sont peu volatiles. Le risque que nous avons de perdre ces clients est relativement faible.

En ce qui concerne le rendement, c'est vrai, ce qui reste à la Ville, une fois que nous avons tout payé, y compris les amortissements, les nouveaux travaux, les intérêts, etc. il n'est pas énorme. Il rentre dans la caisse de la Ville, d'après nos projections, une vingtaine de milliers de francs par année. Mais c'est toujours cela. On achète, on investit et on gagne de l'argent. Et puis, nous avons été aussi relativement pessimiste dans les projections car nous avons tenu compte d'une augmentation de vente faible, 0,5 % par année. Pour Neuchâtel, nous sommes presque à 1,5 %. Mais c'est vrai qu'en ville nous avons une part de clientèle qui sont des industries qui, certainement, font fluctuer un peu plus à la hausse les consommations. Mais nous avons malgré tout été extrêmement modestes. Nous avons vu aussi que nous n'avons pas

Séance de lundi 12 janvier 2004

tenu compte des taux d'intérêts. Nous avons appliqué le taux d'intérêt moyen de la Ville. Nous n'avons pas essayé de se demander quels sont les taux aujourd'hui. Nous avons appliqué le taux de la Ville mais lorsqu'elle va devoir emprunter pour cet achat, ne le fera certainement pas à ce taux.

Et ce qui me paraît certainement le plus important, c'est que nous n'avons pas tenu compte d'un investissement à venir, que nous ferons peut-être une fois que nous aurons fait tous les calculs nécessaires, qui serait de distribuer à Hauterive directement de notre réseau. Vous avez vu que la Commune d'Hauterive, aujourd'hui, achète son énergie en basse tension, directement à un fournisseur qui est EEF-ENSA. Tous les calculs que nous avons faits l'ont été en reprenant le prix d'achat actuel qu'Hauterive a auprès de ce fournisseur et nous l'avons appliqué pour avoir nos coûts de revient. Mais la Commune d'Hauterive est juste à côté de nous et nous savons que, moyennant un certain nombre d'investissements, que nous n'avons pas encore chiffrés car il a fallu aller extrêmement vite, il sera très probablement possible d'alimenter Hauterive directement de nos stations. Nos coût d'achat, nos prix d'achat, puisque nous achetons en haute tension, sont évidemment beaucoup plus faibles. Cela nous permet aussi de dégager une marge plus grande.

Nous pouvons donc vous dire que nous avons été plutôt pessimiste en faisant ces projections et que, dès lors, il y a non seulement un intérêt stratégique important, mais également un intérêt financier.

En ce qui concerne le problème des contraintes tarifaires, c'était une condition de l'accord et les autres entreprises qui ont fait des propositions et des offres d'achat ont été obligées de prendre ce critère. EEF-ENSA vend aussi l'électricité dans les communes avoisinantes plus cher que la Commune d'Hauterive le fait aujourd'hui. Tout le monde avait donc ce problème parce que, politiquement, la Commune d'Hauterive ne pouvait pas faire passer à son Conseil général la vente du réseau avec, derrière, une augmentation du tarif de plusieurs centimes. Il est évident que cela ne pouvait pas passer. Mais ce qui est très important, c'est que c'est un choix de cette commune. Elle a fait une baisse de prix il n'y a pas très longtemps. C'était en juillet 2002. Elle a admis qu'en baissant son tarif elle allait retirer moins de son réseau. Bien évidemment que, dans le calcul de rentabilité que nous avons fait, nous avons tenu compte du fait que les prix, et c'est le chiffre d'affaires qui est calculé, le sont sur la base des prix maximum que nous pouvons appliquer à Hauterive. Si nous avions dû avoir un système qui ne soit pas bloqué

Séance de lundi 12 janvier 2004

ainsi, il y aurait eu un prix d'achat nettement plus élevé que celui que nous connaissons.

A propos de la sécurité et de la question relative aux centrales de production dans la région pour pouvoir gagner en sécurité, nous répondons "oui", et sans cacher quoi que ce soit puisque nous vous avons annoncé le rapport à la "Commission spéciale énergie". Le Conseil communal viendra, tout prochainement, avec un projet de construction, de réalisation d'infrastructures de production d'énergie renouvelable locale. Si nous le faisons il y a bien sûr le souci d'élargir le pourcentage d'énergie renouvelable que nous distribuons. C'est aujourd'hui environ 16 %. Demain, nous aimerions passer le cap des 20 %, c'est une première chose. La deuxième, en même temps, non seulement nous avons plus d'énergie renouvelable mais nous assurons aussi une meilleure sécurité car, c'est vrai, aujourd'hui, le canton de Neuchâtel est dépendant d'une ligne, bientôt de deux, d'approvisionnement électrique en très haute tension. Si vous avez un très gros problèmes qui se pose sur cette ligne, c'est le "black-out" complet pour l'ensemble de la région. Il est donc important de pouvoir disposer de production renouvelable locale, c'est ainsi que l'on assure la meilleure sécurité possible.

En conclusion vous devez garder à l'esprit que nous avons besoin d'atteindre une taille critique, nous avons donc besoin de ces 1'600 clients supplémentaires. C'est une condition sine qua non pour gagner en efficacité et en rentabilité. La deuxième chose c'est que le Conseil communal veut garder une capacité de décision, des compétences et des places de travail sur le littoral et des possibilités de collaboration avec des entreprises sur le site de Neuchâtel. La troisième chose, c'est qu'il s'agit d'une avancée très importante. Il y en a eu d'autres, vous l'avez vu, la Commune d'Hauterive collabore dans le domaine de la déchetterie. Mais, là, nous avons une avancée formidable, faite à la demande de la Commune d'Hauterive. Ce n'est pas nous qui sommes allés les voir, c'est elle qui a décidé de vendre et de s'adresser à nous. Je crois que c'est très favorable pour l'ensemble du littoral neuchâtelois. Je vous remercie non seulement d'accepter ce rapport, mais de le faire avec enthousiasme.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, constate que la parole n'est plus demandée. Elle soumet l'arrêté au vote du Conseil général qui **l'adopte par 37 voix sans opposition.**

Séance de lundi 12 janvier 2004

Discussion en second débat. Les articles premier à 6 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 37 voix sans opposition.

**Arrêté
concernant l'acquisition
du réseau électrique d'Hauterive**

(Du 12 janvier 2004)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à acquérir le réseau électrique de la commune d'Hauterive, à l'exception de l'éclairage public, pour le prix de 3'000'000.- francs, TVA non comprise.

Art. 2.- Cet investissement sera amorti au taux de 3,5 % par les comptes de fonctionnement des Services industriels.

Art. 3.- ¹ Un montant de 43'040.- francs, TVA 7,6% incluse, soumis à indexation, sera versé annuellement à la commune d'Hauterive en contrepartie de l'utilisation du sous-sol.

² Une redevance de 1,15 centime, TVA 7,6 % incluse, par kilowattheure vendu par les Services industriels de Neuchâtel sur le territoire d'Hauterive sera ristournée à cette dernière.

³ La prestation d'accueil maintenue dans le cadre de l'administration d'Hauterive sera financée par la Ville de Neuchâtel à raison de 10'000.- francs par année.

⁴ La location des installations de transformation qui se monte à 52'000 francs par année sera financée par la Ville de Neuchâtel.

⁵ Le rattrapage des contrôles périodiques des installations électriques sera assumé par les Services industriels de la Ville de Neuchâtel.

Séance de lundi 12 janvier 2004

⁶ Le Conseil communal est autorisé à appliquer les autres conditions fixées dans l'offre d'achat.

Art. 4.- ¹ La réglementation concernant les Services industriels de la Ville de Neuchâtel est applicable.

² Toutefois, aucune hausse des tarifs appliqués ce jour à Hauterive n'interviendra avant le 1^{er} janvier 2011.

Art. 5.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux éventuelles transactions immobilières découlant de l'exécution du présent arrêté, telles que le transfert d'éventuels biens immobiliers et mobiliers, de droits de passage pour les lignes, les conduites et d'autres objets, ainsi que leurs accessoires.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 12 janvier 2004

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

La secrétaire,

Béatrice Bois

Doris Angst

3a

Postulat du groupe radical, par M. Pascal Sandoz, Christian Boss, Alexandre Brodard, Robert Vauthier, André Calame, Blaise Péquignot, Roland Mäder, Daniel Domjan et Mme Fabienne Spichiger, intitulé "Pour un coût de l'électricité compétitif et équitable"

(Déposé avec son développement écrit le 12 janvier 2004)

Voici le texte de ce postulat : **"Nous prions le Conseil communal d'étudier tous les moyens pour abaisser, d'ici à 2006, le prix du courant électrique vendu aux citoyens alimentés par le réseau propriété de la Ville de Neuchâtel. Le prix de vente du courant sera identique pour tous les ménages et en tous cas au niveau de celui facturé aux citoyens d'Hauterive au moment de l'achat de leur réseau électrique".**

Invité par la présidente à **développer** le postulat, **M. Pascal Sandoz** déclare :

- L'objectif de la stratégie des Services industriels est la présence sur le marché selon trois axes, celui d'un service global, celui de l'extension de l'activité des SI sur les communes urbaines de l'agglomération et celui du service continu 24 heures sur 24. L'acquisition du réseau électrique d'Hauterive s'inscrit dans cette stratégie, mais fait ressortir de manière

Séance de lundi 12 janvier 2004

évidente deux insuffisances importantes, à savoir le prix de vente trop élevé de l'électricité, d'une part, et l'iniquité des prix de vente facturés aux citoyens d'Hauterive et à ceux de Neuchâtel, d'autre part. Sur ce dernier point, nous sommes d'avis que le Conseil communal doit facturer au même prix l'électricité qu'il vend à tous les citoyens alimentés par le réseau des Services industriels, propriété de la Ville de Neuchâtel. A notre sens, il n'est en effet ni équitable, ni politiquement défendable et encore moins du point de vue des droits des consommateurs, qu'un produit d'une collectivité publique soit vendu à deux prix différents alors que ce produit est identique et qu'il est distribué par une seule et même entité, de surcroît publique. Nous demandons donc au Conseil communal de tout mettre en œuvre afin de proposer un prix de vente identique pour tous les ménages.

Sur la question du prix de vente trop élevé du courant électrique, nous aimerions rappeler que les Services industriels, dans une certaine mesure, constituent un impôt déguisé. De plus, le prix de vente est manifestement trop élevé, eu égard au constat que les comparaisons nous permettent de faire. Comment expliquer que le prix du courant vendu aux Altaripiens soit passé de 28 centimes le kWh à 22 centimes le kWh alors que, sur le territoire communal neuchâtelois, il est facturé à 25,19 centimes? Plus explicite encore, comment expliquer les différences de prix de vente de courant relevées par la surveillance des prix du Département fédéral de l'économie qui permet justement de comparer, grâce au site Internet de M. Prix? Actualisé au mois de juillet 2003, ciblé sur un appartement de 4 pièces avec une cuisinière électrique, le kWh coûte au citoyen neuchâtelois 29,65 centimes, selon le Département fédéral de l'économie. Il est en moyenne nationale à 22 centimes environ. Nous sommes très largement dans le peloton de tête. Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la baisse des prix de vente du courant électrique pour 2006, afin d'être à la fois concurrentiel, mais aussi équitable.

Séance de lundi 12 janvier 2004

4
03-022

**Rapport d'information du Conseil
communal au Conseil général en réponse
à la motion 01-302 du groupe popecosol
relative à l'envoi de la propagande
électorale dans l'enveloppe officielle**

(Du 26 novembre 2003)

Ajoutez 11 pages à celle-ci.

Séance de lundi 12 janvier 2004

M. Blaise Horisberger, porte-parole du groupe popecosol, déclare :

- Le groupe popecosol remercie le Conseil communal pour son rapport d'information 03-022, bien que ce dernier ne nous ait absolument pas convaincu. En effet, les maigres arguments avancés par le Conseil communal et les informations contenues dans le rapport ont plutôt amené notre groupe à des conclusions opposées à celles du Conseil communal. En effet, actuellement, l'électeur doit s'astreindre à un véritable gymkhana entre les publicités commerciales, au centre-ville le samedi et dans la presse locale, pour obtenir une partie de l'information nécessaire à un choix fondé lors des élections. La mise à sa disposition d'une information minimale sur l'objet du vote, au moment où il va exercer son droit civique, nous paraît donc constituer une contribution importante à la possibilité d'effectuer son choix parmi les candidats. Par ailleurs, du point de vue du droit, la Constitution cantonale, comme nous l'apprend d'ailleurs le rapport, prévoit que les autorités donnent une information suffisante et objective. De même, la loi stipule que le matériel de vote se compose, entre autres, d'une documentation relative au scrutin. Or, si pour les votations, une information est en générale fournie, par contre, pour les élections, rien de tel n'existe. Il nous apparaît donc qu'une lacune en matière d'information des électrices et électeurs doit être comblée.

Sur le plan pratique et technique, quoi de plus simple alors que de proposer aux partis et mouvements politiques présentant des listes, de fournir à la Chancellerie compétente, dans un délai donné et pour chaque élection, un document d'information, dans un format pré-déterminé, par exemple A4, 80 gr par m², plié au format A5 et j'en passe. Les contraintes techniques et pratiques pourraient ainsi être surmontées et la diffusion du matériel de vote ne souffrirait d'aucun retard. Les seuls frais supplémentaires proviendraient de l'insertion du matériel des partis dans les enveloppes officielles.

Concernant l'objectivité, la neutralité et la correction de l'information, il nous semble que, là aussi, les quelques obstacles invoqués par le Conseil communal peuvent être surmontés. En matière d'objectivité tout d'abord, sachant qu'il s'agit de fournir à l'électorat une information sur les partis et leurs candidates et candidats, comment mieux la respecter qu'en donnant aux partis eux-mêmes la possibilité de s'exprimer, dans un format donné, qui assurerait pour le moins une équité quantitative. En effet, quelle information sur un parti politique peut être estimée plus objective que celle qui émane du parti lui-même? Concernant le risque de confusion entre matériel de propagande et matériel officiel, il pourrait

Séance de lundi 12 janvier 2004

être facilement surmonté, soit en liant le matériel électoral par un bandeau de papier ou en l'insérant dans une petite enveloppe portant, par exemple, la mention: information des partis. Une telle mention supprimerait du même coup l'impression d'une possible caution, apportée par l'autorité communale, à des écrits partisans. Quant au risque de diffuser des propos racistes, injurieux ou grossiers et j'en passe, il nous semble que celui encouru par l'autorité communale est bien mince, sachant qu'il serait principalement encouru aux niveaux électoral et judiciaire par les partis eux-mêmes, rédacteurs desdits propos. Il ne semble, d'autre part, que ce problème de propos ne pose de problèmes insurmontables aux entreprises de messagerie ni à la Poste ni aux cantons et communes qui offrent actuellement déjà, comme le canton de Berne, ce service.

Il nous apparaît d'ailleurs qu'un parallèle presque parfait peut être fait avec la mise à disposition par la Ville et les autres communes, de panneaux d'affichage en période de campagne électorale. En effet, qui contrôle le bien-fondé et la correction du texte des affiches posées par la SGA? La seule différence porte en effet là sur la technique de diffusion de l'information. Mais, dans ce cas, aucun des arguments négatifs avancés par le Conseil communal ne semble avoir posé de problème insurmontable.

En matière financière, nous apprécions l'offre de subvention du Conseil communal à sa juste valeur, soit en l'occurrence pas bien grande puisque, à peine promise, il s'empresse de la retirer sous prétexte de mauvaise situation budgétaire. Qu'en sera-t-il lors des prochaines années électorales? Nul ne peut en préjuger. Il faut également relever que l'insertion d'informations partisans dans l'enveloppe officielle coûterait bien moins cher à la Commune que la subvention proposée. Par ailleurs, il faut constater qu'au moins un canton et plusieurs communes suisses ont trouvé une solution satisfaisante au soi-disant problème soulevé par le Conseil communal.

Pour ces différentes raisons, nous prenons acte avec déception et frustration du rapport 03-022 et refuserons le classement de la motion 02-302. Considérant qu'aucun argument solide n'a été avancé par le Conseil communal en soutien de sa position, nous attendons en effet que ce dernier revienne devant notre Autorité avec une proposition positive.

Séance de lundi 12 janvier 2004

M. Mathieu North, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Notre présidente nous a appelé à la concision. Je respecterai ce vœu. La position du parti libéral est connue, elle est d'ailleurs résumée à la page 2 du rapport qui vous est soumis. Je me bornerai donc à répéter que le groupe libéral approuvera ce rapport et je soulignerai tout de même que l'argument est sérieux selon lequel la Ville ne doit pas même donner l'impression de cautionner des argumentations contenant des images ou des propos outranciers. Nous en avons eu un exemple relativement récemment et il serait très malheureux que les électeurs, qui sont très loin de lire tout ce qu'on leur envoie, gardent l'impression que notre Ville, notre gouvernement local soutient ce genre de propos et d'argumentation. Il me semble que là il n'y a pas d'autre position à adopter que celle qui nous est proposée.

Mme Raymonde Wicky, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste acquiesce aux conclusions du rapport du Conseil communal et acceptera le classement de la motion. En effet, il a été convaincu par les arguments de l'Exécutif, mélange des genres, complications, allongement de délais. Nous savons aussi comment nous travaillons et nous savons comment nous sommes toujours en retard et comme nous avons de la peine à fournir, dans les délais, les documents nécessaires. Dès lors, nous avons décidé d'acquiescer.

Deux remarques cependant : le Conseil communal propose, pour les élections communales d'après 2004, de verser une subvention extraordinaire de 2'000 francs à chaque parti ayant déposé une liste. Nous souhaitons que cette proposition du Conseil communal soit discutée, par exemple, au sein du Bureau du Conseil général s'agissant des modalités à mettre en place quant à l'octroi de cette subvention. En effet, il peut se poser des problèmes, notamment quant à la multiplication des listes, quant aux listes multiples au sein d'un même parti, quant aux listes folkloriques et autres "partis sans laisser d'adresse".

S'agissant enfin des propositions que nous ferons, nous souhaitons que, sur le site internet de la Ville de Neuchâtel, figure, lors des élections communales, une page des liens vers les sites des différents partis présentant des listes. D'ailleurs cette page des liens vers les différents partis politiques représentés au sein du Conseil général devrait exister aussi de manière permanente.

Séance de lundi 12 janvier 2004

M. Alexandre Brodard, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Je n'aurais quasiment rien à ajouter à ce bon rapport du Conseil communal. Comme nous l'avons déjà exprimé lors de la séance du 25 mars il y a deux ans, le groupe radical est toujours opposé à l'envoi de propagande électorale dans l'enveloppe officielle à l'occasion des élections communales. Nous sommes donc très satisfaits que le Conseil communal soit du même avis que nous et cela pour de bonnes raisons : premièrement, par souci de neutralité vis-à-vis du citoyen, c'est une question de respect et, deuxièmement, par opposition au mélange des genres, refus de glisser dans une enveloppe officielle à la fois de l'information neutre et de la propagande politique. A chacun son rôle, d'un côté les partis, de l'autre, l'autorité politique. Si cela avait été le cas, cela aurait obligé le Conseil communal à faire des choix très difficiles, voire un contrôle parfois injuste pour les partis qui se verraient refuser cette possibilité. Dès lors, nous soutiendrons le Conseil communal et accepterons, à l'unanimité, le classement de la motion no 256.

M. Blaise Horisberger ajoute :

- J'espère que le groupe libéral, lors des prochaines élections ne se verra pas confronté à trop de difficultés en matière de collaboration avec un parti connu pour ses propos outranciers et j'aimerais relever également que je ne sais pas si tous les électeurs et toutes les électrices de la commune disposent d'un ordinateur. J'espère que c'est le cas sinon j'espère que le groupe socialiste offrira les moyens aux électrices et électeurs qui n'en disposent pas d'en acquérir un, de façon à ce qu'ils puissent accéder aux sites internet des différents partis.

Mme Raymonde Wicky intervient :

- Notamment à la Bibliothèque publique et universitaire des ordinateurs sont à disposition des personnes. On peut aussi, quand il n'y a pas foule, au Guichet d'information sociale, consulter un ordinateur. Il y a quand même pas mal d'endroits dans cette ville où cela devient possible et, ma foi, je ne crois pas qu'il faut qu'obligatoirement tout citoyen et toute citoyenne de la ville de Neuchâtel ait un ordinateur à disposition pour pouvoir informer ces citoyennes et citoyens par ce biais. Ce sont des moyens qui existent. Le site de la Ville existe, quand bien même tout le monde n'a pas un ordinateur, mais bien des gens qui n'ont pas d'ordinateur ont pu aller le consulter. Je crois aussi que les citoyennes et citoyens qui en ont envie se donnent les moyens en allant aux endroits adéquats pour pouvoir faire les consultations nécessaires.

Séance de lundi 12 janvier 2004

M. Antoine Grandjean, Président du Conseil communal, déclare :

- Je dirai à M. Horisberger que si les partis politiques devaient tout à coup être objectifs, le débat politique ne serait pas très drôle, il n'y aurait même plus de débat du tout. En l'occurrence, nous croyons que l'Autorité, que ce soit le Conseil communal ou le Conseil général, ce n'est pas simplement une entreprise de messagerie et c'est bien là qu'il y a le problème. C'est vrai, le Conseil communal n'est pas favorable à voir l'Autorité prendre des tâches supplémentaires mais, qui plus est, se substituer partiellement aux partis politiques. Et Dieu sait que nous sommes attaché au rôle fondamental des partis et nous sommes convaincu que les partis sont l'élément sine qua non absolument indispensable au bon fonctionnement de notre démocratie. Ils sont la courroie de transmission, l'outil dont nous avons besoin pour nous forger un avis. C'est aussi une source de proposition, donc, loin de nous l'idée de ne pas aider les partis.

Dans ce sens la proposition qui a été faite de faire en sorte que sur le site Internet de la Ville il y ait un lien qui permet ensuite d'aller sur un site de parti politique ne nous pose pas de problème et c'est très volontiers que nous ferons le nécessaire. Nous croyons que le citoyen a besoin de distinguer très clairement ce qui est le message de l'Autorité, exécutive ou législative peu importe, qui est un repère que nous espérons être assez solide et fondamental et de le distinguer de ce qui est de la propagande. C'est pour cela que nous ne sommes pas enclin à assumer, même très indirectement, le contenu des promesses, pour en rester aux seules promesses ou à des engagements politiques que les partis pourraient faire.

C'est vrai que, juridiquement, vous avez tout à fait raison. Il n'y a rien dans notre législation qui s'oppose formellement à l'envoi. Encore faudrait-il peut-être s'entendre sur ce que l'on appelle matériel de vote mais, sans vouloir faire une discussion de juristes il n'y a rien qui s'y oppose. Je pourrais aussi vous dire que l'expérience vécue par Berne ne nous démontre pas qu'il y a un avantage indiscutable à pouvoir envoyer, par les enveloppes officielles, la propagande des partis. Si on regarde ce qu'il en est aujourd'hui de la participation des électeurs bernois aux élections et aux votations, on se rend compte qu'elle est largement inférieure à la participation neuchâteloise. Je ne crois donc pas que cela soit un élément déterminant.

Séance de lundi 12 janvier 2004

Il est vrai que, dans le rapport, nous n'avons pas voulu nous étendre et donner une palette de problèmes techniques. Nous sommes plutôt de ceux qui disent qu'il y a des grands principes et, derrière l'intendance doit suivre. En l'occurrence, l'intendance, dans ce cas, aurait passablement de peine à suivre. Il faut savoir que, dans ce domaine des élections et de l'envoi des matériels, nous avons fait un très gros travail entre l'Etat, les villes et les communes, lié à la mise sur pied du vote par correspondance. Cela a été une immense réflexion qui a pris plusieurs années pour mettre cela en place. C'est au moment où on vient de terminer qu'on viendrait nous, Ville de Neuchâtel, dire qu'il faudrait changer les choses parce que nous aimerions rajouter un certain nombre de documents dans les enveloppes. Or, il est clair que, pratiquement, concrètement, cela nous poserait des problèmes.

Vous savez certainement que la mise sous pli se fait au Centre d'impression de l'Etat, à Fleurier. Cette mise sous pli est automatique. Vous avez une machine avec 8 stations. Il y a donc 8 documents différents qui peuvent se mettre les uns après les autres dans l'enveloppe. Pourquoi a-t-on développé cela? Parce que cela correspondait aux besoins qui avaient été définis avec tous les partenaires. Aujourd'hui, on se rend compte que la capacité que nous avons dans les machines de Fleurier correspond aux besoins que nous avons aujourd'hui, mais ne correspondrait pas à la mise sous pli, en plus du matériel de propagande des partis. Je vous rappelle simplement qu'aujourd'hui nous devons mettre les carnets pour les bulletins, il en faut 2, Conseil communal et Conseil général; il faut mettre l'enveloppe de transmission. Il y a deux enveloppes de vote à insérer, la carte de vote, la documentation en plus et pour les Neuchâtelois qui habitent à l'étranger, il y a une enveloppe spéciale pour le retour. Simplement, aujourd'hui, avec les infrastructures que l'Etat a à Fleurier, nous ne pouvons techniquement pas le faire.

On peut bien sûr les modifier, ces infrastructures. C'est vrai que l'on peut rajouter des stations et on sait que pour deux stations, c'est un investissement d'environ 60'000 francs que la Ville devrait prendre en charge. Je peux aller plus loin. Le problème est non seulement là mais il est aussi dans les enveloppes. Nous avons voulu avoir des enveloppes d'un certain type qui sont en papier recyclé. Le jour où vous mettez plus que la valeur d'une trentaine de feuilles à l'intérieur de cette enveloppe le volume manque. Vous devez alors choisir d'autres types d'enveloppes, plus dures, plus solides, plus cartonnées, etc. mais qui ne seront certainement pas en papier recyclé. Nous devrions donc travailler avec

Séance de lundi 12 janvier 2004

un système différent pour la Ville de Neuchâtel que pour le reste du canton et cela a un coût.

C'est la raison supplémentaire pour laquelle nous vous demandons d'écouter votre raison et de classer la motion tel que nous vous le demandons. Nous croyons qu'il est de la décision de l'Autorité de donner les moyens financiers aux partis de fonctionner et c'est une proposition pour laquelle le Conseil communal est prêt à suivre. C'est tout à fait normal et il faut donner les moyens aux partis de fonctionner mais nous croyons qu'il n'est pas tout à fait justifié ou pas justifiable, en l'occurrence, de mélanger la propagande électorale avec l'information de l'Autorité.

En ce qui concerne les modalités, Mme Wicky a pleinement raison. On pourrait imaginer, je vous vois venir, que quelqu'un se dise candidat. Il touche les 2'000 francs, il va se faire un bon souper et cela en reste là. Il est donc bien évident mais nous pourrions en discuter, qu'il faudrait d'abord qu'il y ait un parti, une liste et que les gens fassent la preuve qu'ils ont envoyé le tous-ménages et le versement peut se faire à ce moment. Il y a plein de modalités et nous sommes d'accord d'en discuter pour éviter les abus, quels qu'ils soient.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, constate que la parole n'est plus demandée. Elle informe l'assemblée que tous les groupes ont pris acte du rapport d'information du Conseil communal. En revanche, elle souligne que le classement de la motion est combattu. Elle le soumet au vote de l'assemblée. Le Conseil général **accepte le classement de la motion 01-302 par 24 voix contre 10.**

Séance de lundi 12 janvier 2004

5
03-025

**Rapport d'information du Conseil
communal au Conseil général au sujet de
la votation communale du 30 novembre
2003 relative à l'initiative populaire
communale "Pour l'élection du Conseil
communal par le peuple"**

(Du 11 décembre 2003)

Le texte de ce rapport figure dans la rubrique « Rapports » ci-contre

Séance de lundi 12 janvier 2004

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, déclare :

- Vu qu'il s'agit d'un rapport d'information et que personne ne demande la parole, je vous propose d'en prendre acte au nom du Conseil général.

L'assemblée y souscrit tacitement.

6
03-501

Postulat de Mmes et MM. Didier Rochat, Philippe Loup, Raymonde Wicky, Nando Luginbuhl, Jean-Marie Fauché, Raymond Maridor, Béatrice Bois, Mario Castioni, Cristina Tasco, Thomas Facchinetti, Jean-Pierre Baer et Françoise Bachmann, intitulé "Pour une intensification de la récolte des déchets dans les quartiers

(Déposé et développé le 13 janvier 2003)

Voici le texte de ce postulat qui en est au stade de la discussion. " **Le Conseil communal est prié d'étudier les mesures visant à :**

- **Diversifier les types de déchets récoltés dans les déchetteries de quartier (ex. papier, verre, boîtes de conserves) ;**
 - **Assurer un ramassage élargi à domicile pour le papier ou certains déchets encombrants et en garantir une large information ;**
 - **S'assurer les services d'une personne de référence en matière de conseil et de surveillance dans le domaine des déchets (« îlotier vert ») au profit des particuliers et des entreprises ;**
- Eviter le dépôt sauvage de déchets encombrants ».**

Séance de lundi 12 janvier 2004

M. Daniel Domjan, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Ce postulat demande dans ses deux premiers points des mesures à mon avis existantes. La diversification de la récolte dans les quartiers, le ramassage élargi à domicile. Pour ce dernier point, nous aimerions rappeler que, depuis de nombreuses années déjà, l'Atelier buanderie de la Ville, programme d'occupation de chômeurs reconnu, récolte les déchets au domicile des personnes à mobilité réduite. Cela concerne toutes les personnes inscrites auprès de ce service. Plusieurs fois par année d'ailleurs, l'information et une feuille d'inscription sont éditées dans le BO. Permettez-moi une petite parenthèse au sujet du BO pour remercier nos services du nouveau look d'excellente facture de notre nouveau moyen de communication de notre commune.

Faut-il préciser que cela concerne les déchets encombrants, papiers, verres et pet? Pour les deux autres points, l'ouverture de la déchetterie communal, en octobre de cette année, y répond certainement ou du moins y répondra à moyen terme. Au vu de ces remarques le groupe radical ne donnera pas son appui à ce postulat mais, par contre, ne s'opposera pas à la version amendée par le Conseil communal, bien que convaincu que le ramassage à domicile actuel, l'ouverture récente de la nouvelle déchetterie et le succès qu'elle rencontre, aussi bien auprès des citoyens de notre cité que des communes avoisinantes répondent déjà largement aux objectifs de ce postulat.

M. André Obrist, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Le groupe libéral s'opposera au postulat 03-501. En effet, nous souhaitons que la nouvelle déchetterie de Plaines-Roches déploie ses effets et rentrent dans les habitudes des habitants de la ville, ce qui rendra certainement le postulat inutile. Il existe cependant un problème pour les personnes ne possédant pas de véhicule qui doivent se séparer, par exemple, d'un frigo ou d'un poste de télévision. Mais, selon nos renseignements, elles peuvent s'adresser à l'Atelier buanderie qui se chargera bien volontiers de ce travail contre une petite rémunération.

M. Bernard Junod, porte-parole du groupe pepecosol, déclare :

- A la lecture du rapport du Conseil communal concernant la déchetterie de Plaines-Roches, on apprend, entre autres, qu'en un peu moins de trente ans, le taux de recyclage des déchets a peu varié, à l'exception de la période de trois ans qui a suivi l'introduction du ramassage du compost. Cela tend à montrer que pour augmenter le taux de recyclage,

Séance de lundi 12 janvier 2004

il faut élargir l'offre en matière de tri. On peut donc raisonnablement penser que la nouvelle déchetterie y contribuera. La question est de savoir dans quelles proportions. L'objectif de 35 % fixé par le Conseil communal peut-il être atteint par cette seule mesure? Nous avons des doutes, ainsi que les auteurs du postulat, car une telle mesure, comme on a pu le vérifier avec le ramassage du compost, a un effet limité dans le temps sur la progression du taux. D'autre part, il faut tout de même remarquer que si l'on parvient à l'objectif de 35 % on reste encore loin de la moyenne suisse qui actuellement est de 46 %. Bien sûr, le Conseil communal a envisagé d'autres actions telles que les tournées nocturnes de ramassage de cartons et d'emballages pour les commerces du centre-ville. Il serait ici intéressant de savoir quels en sont les effets. J'ajouterai que, dans le meilleur des cas, nous n'aurions pas encore résolu tous les problèmes.

En effet, revenons encore au rapport mentionné; on voit aussi que la quantité de déchets produits a augmenté de manière régulière et inexorable au cours des 30 dernières années, plus précisément elle a passé de 250 kilos par personne et par an en 1975 à 550 kilos actuellement. De plus, il faut observer que, sous cet angle-là, la politique de l'offre en matière de tri n'a aucun effet. A nos yeux il s'agit du problème central en matière de déchets. Il est donc d'autant plus important pour nous que si nous faisons des comparaisons le résultat est consternant. Par exemple, dans le canton de Genève, la moyenne actuelle de déchets produits par personne est de 330 kilos par an. Le Conseil communal peut-il nous expliquer le pourquoi d'un tel gaspillage à Neuchâtel car devant un tel désastre on a le sentiment que ce dossier n'a pas vraiment été pris au sérieux. Nous pensons aussi que diminuer notre production de déchets ne coûte pas forcément mais au contraire nous permet de faire des économies.

Selon le Conseil communal et toujours à l'occasion du même débat, on espère voir la quantité de déchets diminuer ou au moins stagner au niveau actuel. Pour réaliser ces espoirs, nous pensons que la déchetterie des Plaines-Roches, même si elle remplit pleinement sa mission, ne suffira pas à elle seule. Dans ce domaine le travail de sensibilisation et d'information nous paraît essentiel. Mieux, il faudrait parler de concertation avec les milieux concernés, en particulier avec les plus gros producteurs de déchets. A Genève, ce travail a été fait et va se développer, avec un certain succès déjà puisque des objectifs analogues à ceux fixés par le Conseil communal y ont été réalisés en 5 ans. Nous pensons donc que d'autres pistes doivent être explorées pour renforcer la politique communale en matière de déchets. Par exemple, il nous

Séance de lundi 12 janvier 2004

semble possible d'élargir l'offre des déchetteries de quartier, d'encourager le tri à la source dans l'administration, les entreprises et dans les grands locaux, installer dans les lieux très fréquentés des poubelles séparées par type de déchet à l'exemple de ce qui se fait dans des pays voisins. Dans la perspective fixée par le Conseil communal et surtout devant l'ampleur de la tâche, la contribution d'un conseiller dans le domaine des déchets nous paraît également nécessaire. Une alternative envisageable consisterait peut-être à intégrer cette tâche à celle du délégué au développement durable. Voilà quelques raisons pour nous de soutenir le postulat. Maintenant faut-il attendre de connaître l'impact de la nouvelle déchetterie avant d'envisager de nouvelles actions ou d'entreprendre une réflexion, ainsi que le propose l'amendement du Conseil communal? Une majorité d'entre nous est prête à se rallier à cet amendement, mais nous attendons de la part du Conseil communal que ce dossier soit suivi avec plus de sérieux que précédemment. D'autre part, comme nous l'avons dit lors du débat concernant la nouvelle déchetterie, si les mesures de sensibilisation et l'offre supplémentaire en déchetterie ne donnent pas lieu à des changements notables des comportements, nous pensons qu'une modification de la taxe poubelle, plus incitative, deviendrait alors indispensable.

M. Didier Rochat, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- J'aimerais dire que nous sommes très satisfaits de la nouvelle déchetterie telle qu'elle a été conçue, telle qu'elle fonctionne et des collaborations qui existent avec les autres communes. Ce postulat ne contient aucune critique envers la déchetterie elle-même. Par contre, ce postulat, pour le remettre dans le contexte, a été déposé pour mettre un bémol à une manière de présenter les choses qui était de dire qu'on résoudrait tous les problèmes simplement en créant cette déchetterie. Nous connaissons la mentalité de l'être humain, c'est malheureusement le choix de la facilité et il est donc préférable et plus facile de déposer devant la maison que d'aller essayer de trouver un véhicule si on n'en a pas ou, même si on en a un, de se déplacer spontanément. Certains le font mais ce n'est pas la majorité. Ce postulat avait pour but de rappeler que le problème des déchets ne serait certainement pas résolu simplement par cette mesure d'installation définitive d'une déchetterie et que nous voulions qu'il y ait une vision un peu plus large.

Nous remercions le Conseil communal qui est d'accord ou prêt à réfléchir sur cette question. Nous croyons aussi que, vu la date du postulat, entre le moment où il a été déposé et aujourd'hui, l'année est

Séance de lundi 12 janvier 2004

bientôt passée. Il faut faire le bilan de la déchetterie et nous n'avons aucun doute que, dans le cadre de la réponse qui va être donnée par le Conseil communal il va évidemment faire référence aux expériences qui auront été faites dans le cadre de l'installation de cette déchetterie, mais nous ne comprenons pas et c'est pour cela que nous avons une préférence pour notre propre texte, nous ne comprenons pas pourquoi on veut systématiquement modifier les textes pour redire la même chose, autrement. Nous ne serons pas opposés si l'amendement était majoritairement accepté, de le soutenir mais, a priori, nous soutiendrons notre propre formulation.

M. Didier Burkhalter, Directeur des travaux publics, déclare :

- Le bémol de M. Didier Rochat, plus exactement dans le débat d'il y a une année, le groupe socialiste était divisé et hésitant entre refuser complètement le rapport ou l'accepter avec ce postulat. Il disait que cette déchetterie c'est bien beau mais c'est vraiment insuffisant de ne faire que cela. C'est donc plus net que ce bémol. Mais ce n'est pas très grave et ce n'est pas faux. En plus vous dites qu'il y a bientôt un an que le postulat a été déposé. Oui, il y a un an, mais il n'y a pas un an que la déchetterie est ouverte!

Le Conseil communal qui travaille très peu sérieusement, c'est entendu, a réussi à mettre en place la déchetterie entre janvier et septembre. Ce n'est pas le mérite du Conseil communal c'est le mérite de ceux qui ont fait le dossier, à l'interne, mais c'est un exploit de mettre en place cette déchetterie. Elle n'était pas tout à fait terminée mais elle était fonctionnelle pour cet automne. Nous avons donc un petit recul, pas un an. Il faut une année effective, sur le terrain, pas simplement une année politique.

A propos de Genève. Sauf erreur, nous avons entendu récemment l'un des responsables de ce canton. Il nous a dit qu'il disposait d'un million de francs par an rien que pour la publicité, des annonces dans les journaux sur le sujet et qu'il se demandait parfois ce qu'il allait y mettre car il avait trop d'argent mais qu'il devait le dépenser. Ce n'est pas tout à fait la même situation ici. Je dirai que c'est encore moins depuis le dépôt du postulat.

On ne va pas refaire tout le débat sur les déchets mais, de manière simple et claire, le Conseil communal voudrait dire qu'il n'est pas du tout opposé à un postulat. Il trouve assez normal qu'il y ait une réflexion enfin sérieuse sur le sujet et si cela vient de vous cela ne peut être que

Séance de lundi 12 janvier 2004

meilleur. C'est assez logique que nous l'acceptons. Il est vrai aussi que les objectifs fixés sont ambitieux sur 5 ans. Nous verrons si nous y arrivons. Il faut se donner les moyens de le faire mais s'il est souhaitable de se donner ces moyens, actuellement, du point de vue financier, c'est encore plus difficile. J'aimerais que vous compreniez bien que nous avons derrière nous une administration que nous essayons de tirer avec nous. Mais, actuellement, nous devons lui demander de revoir les standards, de faire mieux avec moins, de faire toujours des efforts, et nous avons fait trois ou quatre programmes. Nous en lançons un nouveau aujourd'hui pour le présenter à la Commission financière, un programme d'économies. C'est assez difficile de dire à l'administration, en même temps, que là où nous n'avons pas encore pu tirer les enseignements des effets positifs d'une mesure d'investissement qui permet de faire des économies mais en faisant mieux dans le domaine déchets, car à l'heure actuelle nous réalisons un meilleur résultat financier sur les déchets grâce à la déchetterie.

On arrive donc à motiver la région, nous avons plusieurs communes qui ont adhéré à cette déchetterie ces dernières semaines. L'opération se passe donc assez bien et on est déjà là en disant qu'il faut refaire d'autres mesures, d'où l'amendement. Ce n'est pas pour réécrire votre texte, c'est pour faire comprendre que nous soutenons l'idée même que, vraisemblablement, il faudra faire un peu plus que simplement la déchetterie, qu'il y aura encore des efforts mais que nous sommes bien conscient que nous n'allons pas faire du luxe, ni beaucoup plus, très vite, alors que dans des domaines tout aussi importants, avec les mêmes personnes, on coupe systématiquement ou on diminue les moyens. On a un problème de cohérence interne et c'est pour cela que je demande au groupe socialiste d'accepter l'amendement en lui disant clairement qu'il n'y a pas de problème sur le fond, mais c'est une question de forme.

Si vous regardez l'amendement, nous disons premièrement que nous allons faire le bilan à fin 2004, après une année. Il faut au moins un an sinon ce n'est pas sérieux, de l'avis même des responsables. Nous avons déjà un certain nombre d'éléments. La déchetterie elle "cartonne", pour utiliser un terme qui convient bien. En revanche, la tournée cartons au centre-ville le soir est un flop. Elle nous coûte et ne sert à rien nous l'abandonnons. Nous aimerions avoir au moins un an pour faire ce bilan, c'est logique et, avec le bilan, décider ce que nous faisons en plus. Et vous accepterez le fait que de dire simplement qu'il faut diversifier les types de déchets dans les déchetteries de quartier c'est déjà le cas. On peut en faire davantage, mais il faut faire une étude pour savoir si c'est nécessaire.

Séance de lundi 12 janvier 2004

Pour le reste, le ramassage élargi nous avons déjà fait des efforts sur le terrain. Assurer les services d'une personne de référence en matière de conseil, je n'avais pas pensé au délégué au développement durable, qui est surchargé de travail. En revanche, nous avons déjà commencé de travailler avec le chargé de mission de SAIOD qui est un spécialiste du sujet et qui peut tout à fait nous aider, qui l'a déjà fait dans le cadre de la déchetterie et ce n'est pas très cher pour la Ville. Ensuite, éviter le dépôt sauvage de déchets encombrants. Cela va mieux. Ce n'est pas parfait, mais d'autres mesures comme les mesures répressives qui ont été prises et aussi l'assermentation du personnel des Travaux publics dans ce cadre, afin de pouvoir intervenir directement, ont porté leurs fruits. Il y a quand même quelques améliorations, même si cela reste problématique toujours un peu aux mêmes endroits. Globalement donc, il y a déjà des choses qui se font. Je souhaite que nous puissions, dans un état d'esprit cohérent avec les démarches que nous faisons par ailleurs dans le cadre de l'administration, accepter la variante proposée par le Conseil communal, non pas parce que nous aimons récrire vos textes qui, en soi, sont des textes d'auteur, bien sûr, mais parce que cela nous aiderait pour l'application après, car je ne suis pas seul à faire cela et il faut aussi convaincre le mieux possible que ces postulats ne sont pas que des problèmes, mais sont aussi de bonnes idées.

M. Didier Rochat ajoute :

- Juste pour dire que de toute façon je crois que le délai de réponse est d'environ deux ans au maximum et nous sommes contents quand la réponse tombe dans ce délai. Même avec ces arguments, je comprends très bien que l'on puisse faire le bilan après une année et pas avant. Même si c'est au début de 2005 que nous aurons la réponse au postulat, je ne pense pas que cela poserait de graves problèmes pour nous, pour autant qu'il y ait un rapport.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, constate que la parole n'est plus demandée. Elle soumet d'abord l'amendement du Conseil communal au vote de l'assemblée. Cet amendement a la teneur suivante : « **Nous demandons au Conseil communal de faire le bilan de la récolte des déchets après la première année de fonctionnement de la nouvelle déchetterie communale de Plaines-Roches.**

En tenant compte des résultats qui seront atteints, le Conseil communal est prié d'étudier l'opportunité d'introduire des mesures complémentaires visant notamment à :

- **Diversifier davantage les types de déchets..."**

Séance de lundi 12 janvier 2004

Au vote le Conseil général **accepte cet amendement par 23 voix contre 2**. Elle soumet ensuite le postulat amendé au vote du Conseil général qui **l'adopte par 31 voix sans opposition**.

Le postulat a dès lors la teneur définitive suivante : « **Nous demandons au Conseil communal de faire le bilan de la récolte des déchets après la première année de fonctionnement de la nouvelle déchetterie communale de Plaines-Roches.**

En tenant compte des résultats qui seront atteints, le Conseil communal est prié d'étudier l'opportunité d'introduire des mesures complémentaires visant notamment à :

- **Diversifier davantage les types de déchets récoltés dans les déchetteries de quartier (ex. papier, verre, boîtes de conserves) ;**
- **Assurer un ramassage élargi à domicile pour le papier ou certains déchets encombrants et en garantir une large information ;**
- **S'assurer les services d'une personne de référence en matière de conseil et de surveillance dans le domaine des déchets (« îlotier vert ») au profit des particuliers et des entreprises;**
- **Eviter le dépôt sauvage de déchets encombrants ».**

Séance de lundi 12 janvier 2004

7
03-502

**(La discussion est groupée avec le
postulat 03-503)**

Postulat du groupe radical, par MM. Robert Vauthier, Daniel Domjan, Christian Boss, Pascal Sandoz, Jacques Perret, François Simond et Blaise Péquignot, pour une étude des transports publics bien adaptés à notre agglomération

(Déposé et développé le 13 janvier 2003)

Voici la teneur de ce postulat qui en est au stade de la discussion : « **Le Conseil communal est prié d'étudier d'entente avec les TN et ses partenaires :**

- 3. La possibilité d'introduire le paiement en tranches mensuelles des abonnements annuels ;**
- 4. De réviser la politique tarifaire à l'échelle de l'ensemble du réseau TN, cela de concert avec la mise en œuvre de mesures d'améliorations de l'offre (horaires, cadences, qualités de dessertes).**

Séance de lundi 12 janvier 2004

Il va de soi que ces éléments sont à intégrer au plan directeur des transports publics, plan à établir conformément au postulat déposé par notre groupe il y a une année ».

Séance de lundi 12 janvier 2004

03-503

**(La discussion est groupée avec le
postulat 03-502)**

**Postulat du groupe libéral, par MM. Pierre-
françois Aubert, Philippe Ribaux, Mathieu
North, André Obrist, Gérald Comtesse,
Mme Madeleine Bubloz, M. Jean-Charles
Authier, relatif à l'augmentation de la
vitesse des transports publics en ville de
Neuchâtel**

(Déposé et développé le 13 janvier 2003)

Voici la teneur de ce postulat qui en est au stade de la discussion : « **Le Conseil communal est invité à dresser l'inventaire, en collaboration avec la direction des TN, des endroits du réseau, situé en ville de Neuchâtel, où la vitesse des véhicules de transports en commun est insuffisante et à étudier les possibilités de remédier à cet état de fait en présentant, si nécessaire, diverses variantes avec les coûts et les inconvénients pour d'autres usagers qu'elles engendreraient** ».

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, signale à l'assemblée que, conformément à la décision prise lors d'une précédente séance, la discussion des deux postulats est regroupée, mais qu'ils feront l'objet d'un vote séparé!

Séance de lundi 12 janvier 2004

M. François Konrad, porte-parole du groupe popecosol, déclare :

- C'est avec beaucoup d'intérêt que notre groupe a pris connaissance des postulats des groupes radicaux et libéraux. La possibilité d'introduire le paiement en tranches mensuelles des abonnements annuels nous paraît une excellente proposition allant dans le sens d'une augmentation de l'attractivité des transports publics. Nous partageons également le souci de l'amélioration de l'offre au niveau des horaires, des cadences et des qualités de dessertes et nous avons également le souci de la création de parkings d'échanges adaptés aux besoins. Notre groupe appuie également favorablement l'étude demandée pour améliorer la vitesse des véhicules qui ne devra toutefois pas se faire au détriment de la qualité du service aux usagers en supprimant, par exemple, des arrêts existants.

M. Mario Castioni, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste a globalement un accueil assez favorable vis-à-vis de ces deux postulats. Il tient cependant, en préambule, à relever qu'il souhaiterait une certaine cohérence des deux groupes qui interviennent ce soir par le biais de postulat dans tous les organes où ils ont des délégués. On peut ainsi penser que, dans la cohérence, le ou les représentants libéraux et radicaux aux TN auraient peut-être pu soutenir le maintien de la ligne 10 en ville de Neuchâtel ou d'autres mesures d'amélioration qu'ils ont combattues.

En ce qui concerne le postulat du groupe radical 03-502, si nous trouvons que le premier point est très intéressant et qui devrait déjà avoir été introduit, nous **amenderons cependant ce postulat** en demandant la suppression du point 2 et de la suite dans la mesure où la révision de la politique tarifaire, au niveau du réseau des TN nous paraît difficile sans y englober l'ensemble de l'Onde verte puisque nous ne pouvons plus véritablement parler de réseau tarifaire TN, mais de réseau tarifaire Onde verte.

En ce qui concerne le postulat du groupe libéral, nous l'accepterons presque tel quel en **amendant** toutefois son titre et son texte en ajoutant le mot "**commerciale**", les deux fois que l'on parle de vitesse. Dans la mesure où nous sommes intéressés par la vitesse commerciale des transports publics, ils n'ont pas besoin de rouler à 80 km/h à tous les carrefours de la ville pour aller plus vite d'un point à l'autre, mais il s'agit d'assurer le démarrage, les sites propres et différentes mesures pour en améliorer la vitesse commerciale. Nous craignons qu'en parlant

Séance de lundi 12 janvier 2004

uniquement de vitesse, on donne des idées aux "Schumachers" de services pilotant les bolides TN. Ces deux amendements déposés, nous confirmons notre accord.

M. Robert Vauthier, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Les transports publics en suisse romande, trop lents, trop chers, voilà le titre du quotidien "Le Temps" qui faisait référence à une étude de l'association Actif-traffic. Neuchâtel est placée juste au milieu de classe et reçoit la note suffisante, ce qui laisse entrevoir que nous pouvons nous améliorer. La dispersion progressive de la population résidante vers les couronnes des agglomérations se reflète aussi dans le nombre des actifs qui viennent travailler en ville, tout en étant domiciliés ailleurs. Le relevé, mené en 2000 par l'Office fédéral de la statistique, montre que les personnes actives qui travaillent en dehors de leur commune de domicile sont toujours plus nombreuses. Cette hausse a été de 8 % en dix ans, de 1990 à 2000. Le temps de déplacement pour se rendre à son travail pendant cette même période a augmenté de 4,9 %.

Cette règle suppose que les pendulaire gèrent de manière stable leur budget temps de déplacement. Ils ont tendance à substituer un moyen de transport lent à un moyen de transport rapide ou augmenter la vitesse des moyens de transports identiques aux leurs. L'automobile reste le moyen de transport privilégié pour se rendre au travail. Elle connaît une augmentation importante dans le choix des pendulaires de près de 28 %. Cette hausse est d'autant plus inquiétante que les moyens de transports publics ont diminué, dans le choix des pendulaires, de 12,3 à 10,3 % pour les transports publics citadins et de 2,2 à 2 % pour les transports publics régionaux. L'offre des transports publics, notamment la densité de leur réseau et leur fréquence, pèsent également sur le choix des moyens de transports des pendulaires et des clients de notre agglomération.

Il nous semble qu'une adaptation des horaires, ainsi que la fréquence de passage en fonction de l'évolution des habitudes de notre population devient nécessaire. L'adaptation du matériel roulant, lors du renouvellement de celui-ci, devrait tenir compte de l'évolution démographique dans notre région. L'introduction de nouvelles lignes, en fonction de la densité de la population des zones desservies et l'introduction de lignes directes à certaines heures sur les longs parcours pourrait en diminuer le temps de déplacement. Un autre volet de cette étude devrait mener une réflexion sur les tarifs différenciés ainsi que les moyens de paiement.

Séance de lundi 12 janvier 2004

Pour le postulat 03-503 du groupe libéral, il nous semble que ce n'est pas la vitesse des bus qui est en cause, comme le demande le postulat, mais bien plus les cadences et les temps aux arrêts où des portes et des accès d'entrée et de sortie mieux adaptés pourraient diminuer ceux-ci. La mixité des bus et des voitures fait que leur vitesse est automatiquement régulée par celle des voitures. Pour des raisons de sécurité, il n'est pas pensable d'augmenter la vitesse dans la zone piétonnière, de même que sur certains axes où les voies de circulation sont étroites. Seule la solution des voies de bus ou de site propre, à l'exemple du Littorail, peuvent permettre une augmentation de la vitesse. Toutes ces réflexions devraient faire partie de l'inventaire du plan directeur des transports publics et nous souhaitons que celui-ci soit fait dans une large concertation de la Ville, du Canton et des communes concernées. Notre groupe acceptera le postulat 03-503.

M. Pierre-François Aubert, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- C'est sans un enthousiasme marqué que nous avons accepté le regroupement de ces deux objets qui, finalement, ne sont pas tellement semblables. Quand nous avons déposé notre postulat, c'était au terme d'une soirée où l'on avait fait de nombreuses mesures de toutes sortes pour les transports publics et nous avons dit qu'il fallait que nous nous occupions de ce qui nous regarde. Nous avons des rues dans lesquelles passent des bus, ce que nous pouvons faire c'est améliorer ces rues pour que les bus aillent plus vite. Je n'avais pas mis de titre en déposant le postulat et le Chancelier m'a demandé un titre. Je ne voulais pas mettre vitesse "commerciale" car c'est un jargon qui ne veut rien dire. Je ne vois pas pourquoi cette vitesse est commerciale. J'aurais dû mettre "rapidité", mais je ne m'opposerai pas à votre postulat, quoi qu'il m'écorche un peu l'oreille! Mais enfin, il faut s'habituer.

Le postulat radical recommence à s'occuper de ce qui ne regarde pas vraiment la Ville. Nous avons délégué notre politique tarifaire à une région parce que nous sommes englobés dans une région et ce n'est plus à nous à prendre des initiatives. En plus, le paiement par tranche mensuelle d'un abonnement, vous voyez les problèmes que cela pose. Vous donnez un abonnement et vous en récoltez l'argent après, avec tout le contentieux relatif au paiement à crédit. Si vraiment nous devons proposer cela au conseil d'administration des TN et aux compagnies alliées, prévoyez plutôt qu'après 9 mois d'abonnement mensuel on a 3 mois gratuits puisque c'est le rabais consenti sur l'achat d'un abonnement annuel. Mais que l'on donne après que nous aurons reçu

Séance de lundi 12 janvier 2004

sinon nous aurons des centaines de dossiers de contentieux qui vont s'entasser pour le plus grand dépit des personnes chargées de l'administration. Pour le surplus, nous ne nous opposerons pas au postulat et nous nous en remettons à la position du Conseil communal. Elle sera de toute façon dépendante de ses partenaires tant et si bien que nous pouvons même nous demander si c'est un objet à postulat plutôt qu'à interpellation ou question sur quelle serait la position du Conseil communal si, dans les divers conseils d'administration auxquels il est partie.

M. André Calame ajoute :

- Il me semble que, concernant le postulat libéral, lorsque l'on demande d'augmenter la vitesse, personnellement je prends très souvent les transports publics et notamment entre mon domicile à Serrières et Neuchâtel. Il y a quelques années on avait demandé à une personne de Lausanne de nous faire des projets de mettre des gendarmes couchés, des coussins berlinois pour empêcher la vitesse des bus mais des automobiles. On ne peut pas arriver à trouver une solution idéale de ce côté et, en ce qui me concerne, même quand je vais de Marin à Serrières, la vitesse me donne satisfaction. Bien sûr, aux heures de pointe, quand il y a un accident dans un carrefour et nous sommes un peu ennuyés. Mais, pour moi, à l'heure actuelle les bus vont assez vite entre Serrières et Neuchâtel.

M. Philippe Ribaux précise :

- Je voulais saluer la perspicacité du rapporteur du groupe socialiste qui a bien décelé quelle était l'intention cachée du groupe libéral. C'est vrai, nous avons l'idée de transformer nos braves bus en "drugsters" et d'organiser des courses "kilomètre lancé" quelque part entre l'arrêt du Rocher et les Liserons.

M. Pierre Bonhôte, Directeur du tourisme et des transports, déclare :

- Le premier des deux postulats soumis à votre sagacité n'a pas suscité chez nous des transports d'enthousiasme, mais nous ne nous y opposerons pas pour autant. La proposition qui est celle de la mensualisation du paiement des abonnements annuels est certainement une proposition qui n'est pas dénuée de pertinence. Quoi que, pour des montants qui tournent autour de 400 francs par année, l'intérêt de la mensualisation n'est certainement pas aussi grand que lorsqu'il s'agit de montants nettement plus importants, pour l'achat d'un abonnement

Séance de lundi 12 janvier 2004

général qui coûte, lui, plus de 2000 francs annuellement. Mais il est vrai que cela peut, pour un certain nombre de personnes, faciliter l'accès à ce genre de titre de transport. Toutefois, il s'agira, dans cette étude, de peser cet avantage face au désavantage qui consiste en l'augmentation de la charge administrative et le suivi du contentieux, comme l'a souligné M. Aubert.

C'est vrai que, par les temps qui courent, et qui n'étaient peut-être pas ceux au moment duquel le postulat a été déposé, il apparaît un peu incongru d'aller dans le sens d'une augmentation de la charge administrative alors que, par ailleurs, les TN cherchent par tous les moyens à comprimer leurs charges de fonctionnement et qu'ils ont même, contre notre avis, décidé de réduire des prestations sur la ligne 10, prestations que nous avons reprises, de manière transitoire à notre charge. Mais cette demande est néanmoins sympathique et nous l'étudierons, même si elle va un peu à contre-courant de la tendance actuelle.

Par contre, en ce qui concerne la révision de la politique tarifaire, là la proposition faite nous laisse nettement plus perplexe. Vous le savez, la politique tarifaire n'est pas du ressort des TN en matière d'abonnement. Elle l'est pour les billets à l'unité ou les cartes multicourses. Par contre, pour les abonnements, la politique tarifaire se décide dans le cadre d'une communauté Onde verte qui englobe l'ensemble des entreprises de transports concessionnées dans le canton et les CFF. Dès lors, les TN seuls ne peuvent pas réviser leur politique tarifaire au risque de faire éclater cette communauté Onde verte, ce qui ne serait évidemment pas l'effet recherché.

Les TN ont des compétences en matière de billets à l'unité et de cartes multicourses. Les révisions qui ont eu lieu ne vont pas dans le sens que vous souhaitez puisque ces prix viennent d'être augmentés pour tenter d'équilibrer le budget des TN malgré le plafonnement des subventions de l'Etat et l'épuisement de la réserve des actionnaires qui ont donc contraint à prendre ces mesures assez désagréables. La seule solution qui nous apparaît praticable en matière d'abaissement du tarif des abonnements Onde verte, de manière à ce que nous ne soyons pas les seuls, en ville de Neuchâtel à avoir des abonnements Onde verte subventionnés pour les habitants actifs, c'est de convaincre les 12 communes de l'agglomération de suivre ce que nous faisons dans ce domaine. Nous tentons de les convaincre, sans un très grand succès pour l'instant, mais certaines sont intéressées. Il n'est donc pas exclu que d'autres communes nous rejoignent dans cette voie. Pour ce qui

Séance de lundi 12 janvier 2004

concerne l'amélioration de l'offre, nous ne ramons plus à contre-courant, nous tentons de remonter le Seyon à la nage. Nous nous rendons compte que c'est plutôt le maintien des prestations actuelles qui est l'objectif et nous serons heureux si cet objectif peut déjà être atteint. Il faudra certainement que nous attendions un retour à des jours meilleurs pour parler d'amélioration des prestations. Nous ne nous opposerons donc pas à ce postulat, moins sur la forme que sur le fond puisqu'il manifeste, de la part de votre Autorité, un encouragement au développement des prestations des transports publics et c'est une bonne chose. Mais nous attendons alors aussi des postulants qu'ils ne se contentent pas de postuler, mais qu'ils agissent en cohérence avec leur demande à tout niveau et dans toutes les collectivités publiques lorsqu'il s'agit d'assurer à ces collectivités publiques les moyens nécessaires à faire fonctionner les transports publics tels qu'ils souhaitent les voir fonctionner.

Le deuxième postulat, concernant la vitesse dite commerciale, si l'amendement est accepté, ce que nous vous proposons de faire, est un postulat intéressant et que nous accepterons bien volontiers. Avec un peu d'ironie, on pourrait dire que l'étude ne sera pas très longue. Quand le postulat nous demande d'étudier les endroits du réseau où la vitesse des transports publics est insuffisante, nous pouvons vous dire que les véhicules sont trop lents dans deux cas : lorsqu'ils sont arrêtés pour laisser monter ou descendre les passagers et lorsqu'ils attendent au feu rouge. Ce sont les cas les plus fréquents où les véhicules des transports publics perdent du temps. Par ailleurs, il y a évidemment les encombrements de la circulation sur lesquels nous n'avons pas beaucoup de prise non plus. Dans les autres cas, la vitesse des véhicules est limitée par la LCR, à laquelle nous ne pouvons pas déroger. Nous pouvons, dans une commune, décider de la gratuité des transports publics, par exemple, mais pas d'autoriser le 120 km/h pour les bus, encore moins le 80 km/h à la rue du Seyon.

Dès lors, pour améliorer cette vitesse commerciale, qui est donc bien la vitesse moyenne sur une desserte, il y a trois solutions. Soit on supprime des arrêts, ce qui n'est jamais très populaire. Je dirais qu'en général les gens souhaitent que l'on supprime les arrêts situés entre chez eux et leur destination car le transport public idéal est celui qui vous mène de chez vous à votre destination sans s'arrêter entre les deux endroits. C'est bien tout le dilemme du transport public! Il doit satisfaire un grand nombre de personnes qui, toutes, ont cette même ambition. La deuxième solution, c'est de moins s'arrêter au feu rouge. Cela ne veut pas dire qu'il faut les "griller" mais il y a des moyens techniques qui permettent au bus d'être

Séance de lundi 12 janvier 2004

moins arrêtés par les feux de circulation. La troisième solution? Les voies réservées.

Pour ce qui concerne la suppression d'arrêt, elle se justifie si on est en site propre. Par exemple, si on passe, sur l'Avenue de Premier-mars, à un Littorail, on peut envisager d'espacer quelque peu les arrêts. Si nous en restons aux bus, c'est plus difficile.

Pour ce qui concerne la signalisation lumineuse, il y a là certainement une possibilité et nous pouvons envisager d'accroître la priorité accordée aux véhicules des transports publics. Cela a un impact double. Tout d'abord un impact cinématique - sur la vitesse du véhicule - et, certainement, un impact plus fort encore, qui est psychologique car si, lorsque vous êtes dans le véhicule de transport public, vous passez systématiquement au vert, cela aura un effet positif sur la perception de la vitesse du moyen de transport public et cela a un effet assez négatif sur celui qui est dans sa voiture, bloqué parce qu'un bus lui passe sous le nez. Cela a donc un effet assez important dans l'attrait relatif des différents moyens de transport. C'est cela qui compte car, finalement, c'est peut-être moins la vitesse réelle qui compte que d'arriver à convaincre les gens que le transport public est un moyen relativement rapide. On se rend compte que, généralement, la vitesse des transports publics est sous-estimée et que celle des voitures est surestimée dans le déplacement urbain. C'est donc avec intérêt que nous empoignerons les questions que soulève ce postulat, en étroite collaboration avec la Police qui est concernée par la signalisation routière.

Il faut bien être conscient qu'une augmentation de la priorité pour les transports publics va évidemment de pair avec l'abaissement de la priorité pour le transport individuel et peut-être certains problèmes de capacité aux carrefours, c'est ce que nous verrons. Enfin, pour ce qui est des voies réservées, la mesure est aussi excellente, tant du point de vue cinématique que psychologique. L'inconvénient c'est naturellement l'espace que nécessite la réalisation de voies réservées. Malgré les alignements assez généreux qui nous avons dans notre ville, il n'y a plus guère de place pour construire des voies réservées. Nous n'avons pas l'intention de raser des immeubles pour faire passer des bus plus rapidement. Dans ce domaine donc les possibilités sont plus limitées. Mais nous nous pencherons avec intérêt sur ces questions d'autant plus que nous disposons maintenant de l'appui du système "MISTIC" (Moyens informatisés pour la sécurité du trafic et l'information à la clientèle) qui nous permet de savoir précisément à quel endroit les bus vont vite et où ils vont trop lentement et pourraient aller plus vite.

M. Philippe Ribaux relève :

- L'intervention du porte-parole du Conseil communal m'amène à faire une réflexion et réagir. On parle justement d'améliorer certaines situations aux carrefours. Il faudrait tout de même citer celui de la Place Blaise-Cendrars. Je prends très régulièrement le bus à cet endroit pour descendre en ville. Combien de fois ne les voit-on pas coincés à 150 mètres du carrefour parce que les voitures qui viennent des Sablons ont la priorité. Et tout le monde attend, pendant deux ou trois minutes, que le bus veuille bien arriver et quand le temps est comme aujourd'hui ce n'est jamais très agréable.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, constate que la parole n'est plus demandée. Elle soumet **l'amendement** du groupe socialiste au postulat **03-502. Cet amendement propose de supprimer le point 2 du postulat.** Comme cet amendement n'est pas contesté, la présidente prend acte de son adoption tacite. Quant au postulat amendé, **il est accepté, également tacitement, sans opposition.**

Voici sa teneur : « **Le Conseil communal est prié d'étudier d'entente avec les TN et ses partenaires :**

- 1. La possibilité d'introduire le paiement en tranches mensuelles des abonnements annuels.**

Il va de soi que ces éléments sont à intégrer au plan directeur des transports publics, plan à établir conformément au postulat déposé par notre groupe il y a une année ».

En ce qui concerne le postulat **03-503** un **amendement** du groupe socialiste demande d'ajouter, dans le titre et le texte le mot "**commerciale**" après "**vitesse**". Comme cet amendement n'est pas contesté, la présidente prend acte de son adoption tacite. Quant au postulat amendé, **il est accepté sans opposition.**

Il a la teneur suivante : « **Le Conseil communal est invité à dresser l'inventaire, en collaboration avec la direction des TN, des endroits du réseau, situé en ville de Neuchâtel, où la vitesse commerciale des véhicules de transports en commun est insuffisante et à étudier les possibilités de remédier à cet état de fait en présentant, si nécessaire, diverses variantes avec les coûts et les inconvénients pour d'autres usagers qu'elles engendreraient ».**

Séance de lundi 12 janvier 2004

8
03-603

**Interpellation du groupe socialiste, par
Mmes et MM. Philippe Loup, Thomas
Facchinetti, Raymonde Wicky, Jean-Pierre
Baer, Cristina Tasco, Didier Rochat,
Françoise Bachmann, Béatrice Bois,
Sébastien Bourquin, relative à l'antenne de
téléphone mobile située sur le collège des
Parcs**

(Déposée le 30 janvier 2003)

Le texte de cette interpellation est le suivant : « **Le Conseil communal peut-il nous dire ce qu'il entend entreprendre pour que l'antenne de téléphonie mobile située sur le collège des Parcs soit supprimée et dans quels délais cette opération peut-elle être effectuée ?** »

Cette interpellation est accompagnée d'un développement écrit qui figure à l'ordre du jour.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, déclare :

- Le Conseil communal souhaite-t-il, selon le règlement, répondre dans le délai de deux mois par écrit ou oralement?

M. Pierre Bonhôte, Directeur de l'urbanisme, déclare :

- Nous souhaitons naturellement répondre par écrit dans le délai de deux mois. Vous l'aurez constaté, il est dépassé de quelques jours, mais la réponse écrite arrive, je vous rassure.

9
03-504

**Postulat du groupe popecosol par Mme
Eliane Henry Mezil, Blaise Horisberger,
Doris Angst, François Konrad et Dorothee
Ecklin intitulé "pour une conception
écologique et sociale du site de la
brasserie Muller**

(Déposé le 10 mars 2003)

Voici le texte de ce postulat qui en est au stade de la discussion : « **Le Conseil communal est prié d'étudier les caractéristiques écologiques et sociales du site de la brasserie Muller, puis d'établir un bilan et de proposer des mesures dans la perspective d'une occupation optimale des lieux par les locataires** ».

Ce postulat fait l'objet d'un **développement écrit** qui figure à l'ordre du jour.

M. Olivier Arni, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Pour le groupe socialiste, le site de la brasserie Muller est bel et bien un pôle socioculturel de valeur dont l'évolution mérite d'être encouragée. Le postulat du groupe popecosol nous semble aller dans un bon sens et l'étude demandée permettra d'optimiser le fonctionnement de ce site et de mettre en valeur la spécificité et l'originalité du fonctionnement et des différents acteurs qui font vivre ce lieu. Le groupe socialiste soutient

Séance de lundi 12 janvier 2004

donc ce postulat avec peut-être quelques réserves sur certains aspects du développement écrit.

M. Daniel Domjan, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Ce postulat arrive un peu comme la grêle après la vendange! Il propose d'étudier les caractéristiques sociales et écologiques du site de la brasserie Muller, dans la perspective d'une occupation optimale des lieux. Il y a plus de 6 ans que l'on aurait dû le faire, période où l'on parlait d'ailleurs d'occuper ces lieux pour la promotion économique. Mais, voilà, les choses évoluent et, tranche après tranche, de salamis et de dépenses, nous en sommes à un site qui ne tend pas, comme on le dit dans le développement du postulat, à devenir un pôle culturel et social, mais est un pôle culturel et social. Faut-il parler du coût, à ce jour, dans ce contexte? Plus de 10 millions de francs. Peut-on parler de rendement sur l'investissement? N'épiloguons pas sur le sujet, nous sommes face à un site qui est devenu ce qu'une partie de ce Conseil voulait. Il est là et répond, il est vrai, à un certain besoin et qu'enfin, il faut le reconnaître, il n'est plus la verrue, à l'entrée de la ville, qu'il fut pendant si longtemps. Mais les investissements consentis dans ce site sont suffisants.

Les frais que nous devons encore envisager découlent de l'entretien adéquat de ce complexe. Bien qu'une question se pose encore, que nous avons souvent émis mais pas du tout abordée dans le postulat, celle de la sécurité. En conclusion, le groupe radical s'opposera à ce postulat en estimant que les investissements dans ce site sont plus que suffisant, hormis ceux ayant trait au respect des normes de qualité, d'hygiène et de sécurité mais qui doivent charger les comptes d'exploitation, donc doivent être mis à la charge des locataires.

M. Gérald Comtesse, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- Vous l'imaginez bien, le groupe libéral, à part quelques personnes, est un peu mitigé quant à ce postulat qui ramène, une fois de plus, le site de la brasserie Muller dans l'actualité. Que dire aux postulants? C'est vrai qu'il est devenu un site socioculturel intéressant et important pour notre ville, mais je dirai aussi, et pour cause, que la plupart des demandes des postulants sont en voie d'exécution puisque, au fur et à mesure des travaux, les problèmes d'isolation, d'éclairage et j'en passe ont été résolus, que la conversion au label Minergie est assez difficile dans des bâtiments anciens et que ce label s'applique plutôt à des bâtiments modernes. Quant aux problèmes sociaux que vous évoquez dans le postulat, il est clair que beaucoup de choses se sont mises en place

Séance de lundi 12 janvier 2004

aussi, notamment la signalisation. S'il y a des problèmes d'accès, notamment par les voies piétonnières, certains, d'après ce que nous savons auprès des services de Police, sont en voie de résolution, notamment un curieux passage piétonnier au sud de la ruelle Mayor. Dans notre groupe les gens sont libres de l'accepter ou non.

M. Pierre Bonhôte, Directeur de l'urbanisme, déclare :

- Voilà encore un postulat sympathique. Nous comprenons naturellement la préoccupation des postulants qui va dans le sens du développement durable et de l'Agenda 21, mais nous ne sommes pas vraiment sûr qu'un postulat soit nécessaire pour traiter ces questions. Elles auraient pu l'être, par exemple, au travers d'une question écrite ou d'une interpellation. Nous aurions pu donner, à travers notre réponse, un certain nombre d'éléments que nous vous communiquons ce soir et qui, pour certains, ont déjà été communiqués dans des rapports.

La question qui se pose de savoir si, pour ce bâtiment, il faut une conception directrice. Vous le savez, nous sommes assez attaché à la planification dans un certain nombre de domaines, en particulier lorsqu'il s'agit du développement de la ville, d'urbanisme, du développement d'un quartier. Pour ce qui est d'un bâtiment, nous sommes moins persuadé qu'il soit judicieux de planifier, surtout que la brasserie Muller, dans son occupation actuelle, s'est développée sans planification, par une succession d'affectation, dont nous avons veillé à ce qu'elles soient compatibles les unes avec les autres naturellement, mais qui s'est faite au gré des besoins. Cela s'est fait avec un certain succès. Nous ne sommes donc pas vraiment sûr que nous aurions pu faire nettement mieux pour le même prix si nous avions eu une conception directrice écologique et sociale de ce bâtiment.

Les questions qui figurent dans le développement écrit sont pertinentes. Le poste de concierge est certainement nécessaire. Ce concierge devrait également être la personne chargée de la sécurité pour l'ensemble des bâtiments, mais naturellement que la création d'un tel poste n'a de sens que si ce concierge est résidant, sur place, c'est-à-dire dans le bâtiment de l'Evole 37 et si nous pouvons le payer. Par les temps qui courent, c'est un peu difficile.

Pour ce qui est de la vitesse de circulation sur le Quai Philippe-Godet, nous sommes sur une route cantonale, limitée à 50 km/h. Vous savez que nous avons eu, en son temps, quelques divergences avec l'Etat, qui subsistent d'ailleurs, concernant la vitesse sur le Quai Godet, un peu

Séance de lundi 12 janvier 2004

plus à l'ouest. Nous doutons fortement que nous puissions convaincre l'Etat d'abaisser la vitesse devant la brasserie Muller à 30 km/h, voire d'en faire une zone de rencontre. Je pense que, là, notre marge de manœuvre est assez limitée.

Pour ce qui concerne le fait de redessiner les passages pour piétons, nous devons malheureusement vous dire que la Police n'a pas le droit à la créativité dans le dessin de ces passages qui sont relativement standard, en général. Nous pouvons en déplacer la position éventuellement mais pas vraiment le dessin et peut-être qu'il y a effectivement nécessité d'en déplacer l'un ou l'autre, ce que nous pouvons volontiers étudier.

En matière de signalétique, la pose est en cours pour le village d'artisans. Il est possible de continuer, voire même souhaitable, pour autant que le budget nous en laisse le loisir, mais nous estimons que c'est une demande pertinente.

L'aménagement des espaces communs, pour une part, est en cours. Le passage qui donne sur le Quai Godet est en train d'être nettoyé, repeint, de façon à donner un aspect plus avenant à l'entrée dans ce bâtiment. Il est vrai que la cour intérieure mérite certainement mieux que son état actuel.

Enfin, pour ce qui est de favoriser la réunion des locataires, il serait intéressant qu'un forum se constitue entre eux. Les contacts existent déjà au travers du village d'artisans et nous sommes tout à fait favorable à les favoriser, mais nous n'estimons pas forcément que c'est à nous de prendre les locataires par la main pour qu'ils travaillent ensemble.

Enfin en matière d'énergie, à chaque intervention que nous avons faite dans ce bâtiment, des progrès notables ont été réalisés puisque, pour ce qui concerne le bâtiment de l'AMN, les façades et les vitres sont correctement isolées. Par ailleurs, le rapport concernant la Cité de l'énergie, 5^{me} étape, vous l'exposait : nous avons l'intention d'installer une pompe à chaleur pour chauffer le bâtiment du Quai Philippe-Godet 18, avec prélèvement de la chaleur dans la nappe ou dans le lac, ce qui fait que nous ne serons, pour ce bâtiment, après cette opération, certainement pas très loin des critères du label Minergie, sans forcément pouvoir l'obtenir. En matière d'éclairage, nous avons, partout où c'était possible, mis des tubes fluorescents en place, ce qui est la source de lumière la plus économique.

Séance de lundi 12 janvier 2004

Dès lors, vous le voyez, la préoccupation qui est la vôtre nous la partageons, nous l'avons déjà dit dans différents rapports, qu'il s'agisse du rapport "Cité de l'énergie" ou du dernier rapport concernant le bâtiment. Ces préoccupations sociales et écologiques sont pleinement les nôtres, nous avons l'intention de poursuivre dans cette voie, mais il n'est pas forcément nécessaire que vous déposiez un postulat à cet effet. Dès lors, même si nous ne nous y opposons pas, nous estimons que vous pourriez, par exemple, le retirer!

Le groupe pepecosol demande une suspension de séance pour discuter de sa position.

Après la reprise de l'ordre du jour, **Mme Eliane Henry Mezil**, porte-parole du groupe pepecosol, déclare :

- S'il est vrai que bien des problèmes ont été résolus, nous sommes persuadés qu'il subsiste encore des points qui demandent à être étudiés. Nous maintenons donc notre postulat.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, soumet ce postulat au vote de l'assemblée qui **l'accepte par 20 voix contre 13**.

Il a la teneur suivante : « **Le Conseil communal est prié d'étudier les caractéristiques écologiques et sociales du site de la brasserie Muller, puis d'établir un bilan et de proposer des mesures dans la perspective d'une occupation optimale des lieux par les locataires** ».

10
03-306

Motion du groupe popecosol par Mmes et MM. Doris Angst, Bernard Junod, Eliane Henry Mezil, François Konrad, Dorothée Ecklin, Ingrid Mougin Mora, Jacques Dind et Blaise Horisberger, concernant l'utilisation du papier recyclé par l'administration communale

(Déposée le 10 mars 2003) :

Voici le texte de cette motion : « **Nous demandons au Conseil communal d'étudier l'introduction de l'utilisation le plus systématiquement possible du papier recyclé (papier à lettre, papier à copier, enveloppes, papier WC, brochures d'information, documentation pour le Conseil général, etc.), ainsi que les possibilités de réduire la consommation globale du papier (en copiant par exemple systématiquement recto/verso).**

Partout où l'utilisation de papier blanc pourrait être indispensable, nous demandons que le Conseil communal étudie l'utilisation de papier certifié FSC."

Cette motion qui a fait l'objet **d'un développement écrit** en est au stade de la discussion.

M. Alexandre Brodard, porte-parole du groupe radical, déclare :

- Etudier l'introduction de l'utilisation du papier recyclé le plus systématiquement possible, voilà une attention bien louable du groupe popecosol. Malheureusement, sa réalisation est quelque peu inadaptée

Séance de lundi 12 janvier 2004

selon nous. Cela aurait dû faire l'objet d'une interpellation dans une question écrite et j'invite les dépositaires à sa transformation. L'utilisation du papier est typiquement une décision de gestion de plus ou moins moindre importance qui revient au Conseil communal. Laissons-le faire son travail et faisons-lui enfin confiance. Il est sensible à l'environnement, comme tout un chacun, et fait tout son possible pour utiliser le moins de papier possible, cela va de soi. Faire une étude pour cela serait inutile et dès lors le groupe radical s'opposera à l'unanimité à cette motion.

M. José Caperos, porte-parole du groupe libéral, déclare :

- La meilleure utilisation du papier recyclé est celle qui évite son usage inutile. Personne ne peut plus ignorer que le développement durable est l'affaire de tous. Dans une administration dotée d'un Agenda 21, le groupe libéral n'imagine pas que la gestion du papier, dont on sait que son utilisation a tendance à augmenter régulièrement depuis l'introduction de presque un PC par poste de travail et l'installation des imprimantes en réseau ne comprend pas la limitation de sa consommation, le recyclage et la collecte des vieux papiers ou l'utilisation du papier recyclé. Le groupe libéral attend la réponse du Conseil communal mais, en principe, il refusera la motion. Il pense qu'un coup de téléphone à l'administration aurait évité une consommation supplémentaire du papier lié au dépôt de la motion, son impression dans la convocation du Conseil général, etc.

Mme Laurence Gauchat, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste soutiendra la motion du groupe pepecosol et n'a rien à ajouter au développement écrit car, dans les faits, c'est déjà ce qui se passe.

M. Pierre-François Aubert, ajoute :

- Excusez-moi d'être un peu juridique mais vous voulez que le Conseil communal fasse quoi après? Qu'il crée un arrêté qui dira quoi? Et qui sera de quelle compétence? Au Conseil général? C'est un peu le problème de ces motions qui vont dans tous les sens. On ne peut pas s'occuper de tout au Conseil général. Que nous soyons tous favorables à l'utilisation du papier recyclé, que nous disions au Conseil communal qu'il doit faire mieux, si c'est possible, que ce qu'il fait actuellement. Je fais juste un petit numéro d'îlotier vert... En haut, des employés de la commune savez-vous ce qu'ils font avec le papier? Si vous voulez

Séance de lundi 12 janvier 2004

savoir, vous venez me le demander à la sortie mais cela montre bien, dans la constatation quotidienne de l'administration communale, il y a encore des efforts à faire. On peut faire des interpellations, mais une motion c'est une demande d'étude sur un objet de la compétence du Conseil général et là nous en sortons clairement.

M. Antoine Grandjean, Président du Conseil communal, déclare :

- Le Conseil communal a pris acte du souci des motionnaires. Nous n'avons pas été surpris et nous pouvons vous dire que nous avons le même souci. Nous nous permettons de vous rappeler que, dans l'Agenda 21, action 1, c'est cela, c'est ce que vous nous demandez. L'Agenda 21 a été proposé par le Conseil communal, il a été accepté par votre Conseil. Nous sommes totalement sur la même longueur d'onde et je peux vous dire qu'il y a déjà un certain nombre de mesures qui ont été prises. Tout à l'heure, ce qu'à dit M. Caperos est juste. La meilleure mesure c'est de diminuer la consommation de papier et c'est quelque chose qui se fait de plus en plus. Bien sûr, l'utilisation des "e-mail" et un système intranet nous facilitent la donne. Je peux vous donner un exemple quotidien dans le domaine de la Police. Tous les ordres donnés, et je peux vous dire que nous en remplissons des classeurs fédéraux complets, ne sont plus disponibles du tout sur papier. Si vous voulez les consulter, ils sont sur le réseau intranet. Vous ne pouvez pas les consulter, mais les policiers peuvent le faire.

La première mesure, et la meilleure, c'est effectivement de diminuer la consommation de papier. Vous avez certainement aussi remarqué que les rapports du Conseil communal au Conseil général, nous vous proposons de pouvoir les obtenir non plus sur papier mais aussi sur Internet. Cela va dans la même direction et je dirai que le grand pas suivant sera franchi lorsque nous pourrons avoir une signature électronique car, à ce moment, nous pourrons, dans un très grand nombre de cas, utiliser la transmission informatique plutôt que l'utilisation du papier.

Il y a des cas où on ne peut pas faire autrement, et il semble qu'ils soient nombreux puisqu'il y en a dans cette maison-ci. Nous ne pouvons pas faire autrement. Lorsque c'est ainsi, nous avons différents types de papier. Il y a celui que vous connaissez bien, c'est celui qui est blanchi sans chlore. C'est un papier qui permet de se donner bonne conscience facilement car, pour le blanchiment, même sans chlore, cela consomme une quantité d'eau. Sur le plan écologique on ne peut donc pas dire que cela soit un bon papier. Mais c'est toujours mieux que le papier blanc

Séance de lundi 12 janvier 2004

traditionnel traité au chlore. Nous travaillons aussi avec du papier recyclé. Ce n'est pas encore le "Nirvâna" car pour le recycler, très souvent, il faut encore le soumettre à des traitements chimiques qui sont mauvais pour l'environnement.

Ce que nous avons introduit, mais ce n'est valable que dans certains cas particulier, notamment pour les enveloppes, c'est d'avoir du papier non seulement recyclé mais qui est sans désencrage. Nous nous rendons bien compte, par rapport aux couleurs de nos enveloppes, que nous ne pouvons pas utiliser ce type de papier pour de la correspondance. Cela devient très difficilement lisible. Tout cela pour dire qu'aujourd'hui, nous essayons déjà, au travers des différents types de papier.

Mais il y a des problèmes techniques qui se posent et qui sont liés aux machines dont nous disposons. Lorsque nous faisons un renouvellement de machine, imprimante ou photocopieuse, aujourd'hui, nous prenons en compte celles qui peuvent utiliser du papier recyclé. Ce n'a pas toujours été le cas car un certain nombre de papiers recyclés créent de la poussière lorsqu'ils passent dans la machine et il y a des marques qui autorisent, sans aucun problème pour la garantie et le fonctionnement normal du système, d'avoir du papier recyclé. Dans le renouvellement de nos machines nous en tenons compte mais nous avons aussi un certain nombre de vieilles imprimantes qui ne le permettent pas.

Il y a aussi le problème du recto-verso. Il faut savoir que, dans l'administration, nous n'avons pas encore des imprimantes partout qui travaillent recto-verso. Lorsque nous avons un renouvellement à faire nous tenons compte de cet aspect et nous achetons des machines qui permettent le recto-verso, car le gain est immédiat.

En ce qui concerne le papier WC, c'est déjà du papier recyclé. Dans toute l'administration et M. Aubert qui travaille quasiment dans l'administration le sait, ce papier est recyclé. Mais ne nous demandez pas de faire du recto-verso, il y a des limites à ce que nous pouvons faire...

Ce que nous voudrions vous dire c'est que n'en sommes plus au stade de l'étude. La demande que vous nous faites est une demande d'étude. Je ne sais pas quoi étudier, c'est difficile. Je ne peux pas demander à mes services d'étudier l'utilisation du papier recyclé. Ils vont me dire qu'ils l'utilisent. C'est une question de gestion de donnée d'ordre et dire qu'ici c'est ce papier. Nous en sommes à ce stade et je crois que nous avons essayé de vous rassurer et de vous dire que notre volonté, même

Séance de lundi 12 janvier 2004

si nous prenons acte qu'il y a encore mieux à faire et si nous vous disons que nous ferons encore un effort dans ce domaine, mais ne nous demandez pas d'étudier quelque chose que nous appliquons très largement car là nous allons faire des rapports, perdre du temps et du papier. Si vous voulez nous faire plaisir, retirez votre proposition en étant rassurés sur ce que nous venons de vous dire.

Mme Doris Angst ajoute :

- Quand je vous entends, je ne suis pas du tout rassurée car les réponses que vous venez de donner ne sont pas correctes. J'aimerais dire que, dans notre motion, nous ne demandons pas seulement l'utilisation du papier recyclé mais la non-utilisation du papier là où c'est possible, c'est donc une demande de réduire la consommation. C'est logique. Pour le papier recyclé, quand je regarde cela, je suis désolée, il n'est pas recyclé. Quand vous dites que les machines ne sont pas adaptées pour utiliser du papier recyclé ce n'est pas correct. Le papier recyclé, de nos jours, est d'une qualité tout aussi bonne que le papier blanc, voire meilleure. Les fabricants de machines peuvent dire que maintenant cela ne produit plus de poussière. C'était un problème, il y a de nombreuses années, quand on commençait à utiliser ce papier recyclé. Il y a des usages où on ne peut pas utiliser de papier recyclé, c'est pour l'archivage. Mais on peut faire des exceptions mais pour tous les autres usages. Il y a même le papier recyclé qui se garde plus longtemps, qui est un papier blanc qui ne contient pas d'acidité et qui a une conservation plus longue. C'est pour cela que votre réponse ne nous rassure pas du tout. Maintenant quant à la forme, comment faire pour qu'il y ait une utilisation systématique du papier recyclé partout? C'est possible, sauf pour l'archivage et des choses spécifiques, je ne sais pas quelle sera la volonté du Conseil communal de donner les ordres ou informer l'administration car il s'agit d'informer tout le monde pour qu'il sache comment il faut utiliser le papier recyclé, pour voir quels sont les avantages. Du point de vue des coûts cela permet de faire quelques économies même si ce n'est pas mirobolant. Nous aimerions voir une volonté plus forte de nos autorités de s'engager pour utiliser ce papier.

M. Blaise Horisberger souligne :

- J'aimerais juste rajouter qu'en ce qui concerne une partie de l'administration fédérale, il est apparu depuis de nombreuses années qu'il était possible de produire tout son courrier sur du papier recyclé. Je ne vois pas pourquoi ce qui est possible pour une partie de l'administration fédérale ne serait pas possible pour l'administration

Séance de lundi 12 janvier 2004

communale de Neuchâtel et, d'autre part, si vraiment vous souhaitez nous rassurer en ce qui concerne les efforts faits par l'administration communale en matière de réduction de la consommation de papier et l'utilisation du papier recyclé, nous serions intéressés de savoir quel pourcentage de papier recyclé est utilisé dans l'administration communale et de combien la quantité de papier consommé a diminué.

M. Antoine Grandjean, Président du Conseil communal, déclare :

- Je n'ai peut-être pas réussi à vous rassurer, mais tout ce que vous avez dit Madame est pleinement juste et nous essayons de faire le maximum. Ce que j'ai dit c'est qu'au niveau des imprimantes, un certain nombre d'entre elles, en matière de garantie, ne sont pas suivies, du point de vue des contrats d'entretien, si nous utilisons tel ou tel type de papier. Mais quand ce matériel est changé, nous achetons des matériels qui sont, eux clairement utilisables avec papier recyclé et nous pouvons le faire sans aucune difficulté et l'entretien est assuré.

Ce que nous voulons ici c'est simplement travailler mais il nous faut un petit peu de temps pour que, petit à petit, dans le cadre du renouvellement, nous tenions compte de cela.

Présentant un dossier, **M. Antoine Grandjean** poursuit :

- M. Horisberger, j'ai ici pour 700 grammes de papier de la Confédération. Je n'ai pas trouvé une feuille, pas une seule, de papier recyclé. Alors ne nous dites pas qu'à la Confédération ils sont extraordinaires. C'est du papier blanc, blanc, blanc! C'est tout le papier de la Confédération. Je vous dis simplement que nous faisons un effort, je ne peux pas le dire plus fort ici. Nous sommes convaincu, nous sommes d'accord mais ne nous demandez pas d'étudier. Nous allons vous faire une étude pour vous dire que le papier recyclé c'est mieux que la papier pas recyclé. Vous voulez que je vous fasse quoi comme étude? C'est cela le problème concret. Si nous vous disons que nous nous engageons à faire en sorte de donner les ordres nécessaires, d'informer les gens et vous avez entièrement raison. Il y a beaucoup de gens dans l'administration qui ne savent pas ce que l'on peut faire avec du papier recyclé et qui ont encore l'impression qu'il y a des tas de blocages. Mais il ne s'agit pas d'une étude. Nous disons que cette information nous sommes d'accord de la faire, que nous sommes d'accord d'aller plus loin mais ne nous demandez pas de produire des études sur des documents que tout le monde connaît. Tout le monde sait que c'est mieux de produire moins de papier possible, tout le monde sait que c'est mieux

Séance de lundi 12 janvier 2004

d'avoir du papier qui ne contient pas d'agents toxiques, tout le monde sait cela, je ne peux pas vous l'étudier. Nous vous disons simplement de nous faire confiance. Laissez-nous travailler, nous allons utiliser le maximum de papier recyclé et sans agents toxiques, mais ne nous demandez pas non plus l'impossible.

Mme Raymonde Wicky relève :

- Je crois qu'il y a une solution. Par exemple, lors de la séance des comptes, on peut demander le compte du papier recyclé, du papier blanc utilisé dans l'administration et d'avoir à chaque fois de votre part une question qui s'adresse au Conseil communal et qui demande quel est le pourcentage de papier recyclé par rapport à la consommation totale de l'administration. Vous reposez la question chaque fois qu'il est nécessaire de le faire pour qu'il y ait une prise de conscience qui se fasse au sein de l'administration. Si vraiment nous voyons que cela ne s'améliore pas ou que c'est catastrophique, à ce moment nous pouvons peut-être demander une étude, mais je crois que ce serait la solution de retirer la motion et d'intervenir systématiquement au niveau des comptes.

M. Blaise Horisberger précise :

- Je regrette de me sentir contraint de devoir reprendre la parole encore une fois mais il me semble que nous ne pouvons plus attendre des années jusqu'à ce que, insensiblement, nous voyons progresser non pas le pourcentage de papier recyclé utilisé, mais de voir continuer à progresser la consommation de papier dans l'administration de notre commune. Il ne s'agit pas d'étudier le bien-fondé du recours au papier recyclé, mais il s'agit d'étudier et de présenter une étude qui montre un panorama complet où l'administration communale va pouvoir utiliser du papier recyclé. Il semble effectivement, en tous cas sur la base des connaissances qui sont les miennes et qui sont bien maigres dans le domaine, que le Conseil communal a encore bien des lacunes en la matière et mériterait d'étudier où il peut encore utiliser du papier recyclé. Pour cela il n'y a pas besoin d'attendre des années. Le Conseil communal peut le faire immédiatement. Il peut venir avec un bilan très rapidement. Il y a de nombreux exemples, dans d'autres administrations. Je sais bien que les services du Parlement fédéral n'utilisent pas du papier recyclé pour les parlementaires. Je sais, par contre, qu'une autre partie de l'administration fédérale le fait dans une grande majorité. C'est possible. Le Conseil communal semble ne pas le savoir ou en tout cas seulement incomplètement et il nous semble donc qu'une telle étude de

Séance de lundi 12 janvier 2004

la part du Conseil communal est absolument justifiée et nous attendons de voir les résultats de cette étude parce que nous ne pouvons plus attendre. Ce sont des mesures qui auraient du être prises depuis des années et qui ne le sont toujours pas et nous souhaitons ne pas devoir attendre encore des années avant de ramener une fois encore cette question sur le tapis.

La présidente, **Mme Béatrice Bois**, soumet la motion au vote du Conseil général qui **la refuse par 18 voix contre 11**.

La séance est levée à 22h15

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

Le chancelier-rédacteur,

La présidente,

La secrétaire,

Rémy Voirol

Béatrice Bois

Doris Angst